

BILAN SOCIAL 2005-2006

DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction de l'administration générale

Outil de travail, document de référence, le bilan social retrace chaque année les évolutions tant qualitatives que quantitatives des ressources humaines du ministère de la culture et de la communication.

Il concerne l'ensemble des structures gérées par le ministère : l'administration centrale, les services déconcentrés (directions régionales des affaires culturelles et services départementaux de l'architecture et du patrimoine), les établissements publics (EPA) et les services à compétence nationale (SCN).

Fruit d'un travail collectif de préparation et de collecte des données, le bilan social 2005-2006 comprend, comme le bilan social 2003-2004, une mise en perspective des données chiffrées portant sur les grands domaines du ministère en matière de politique du personnel.

Les analyses, présentées en première partie du bilan social, s'articulent autour de neuf thèmes principaux : l'emploi, les agents non titulaires, les promotions, la démographie, la formation, l'action sociale, les comptes épargne temps, les concours, le dialogue social.

Elles sont complétées, dans la seconde partie du document, par des annexes chiffrées.

Cette double approche, qualitative et quantitative, traduit la volonté du ministère de tendre vers la plus grande transparence de sa politique sociale. La vision objective offerte par le bilan social en fait aussi bien un outil de travail que de dialogue tant au sein du ministère qu'avec les partenaires sociaux.

S O M M A I R E

CHAPITRE I – SYNTHESSES	p 7
--------------------------------	------------

- L'emploi	p 9
- L'emploi des non titulaires	p 21
- Les promotions	p 31
- La démographie	p 45
- La formation	p 57
- L'action sociale	p 69
- Les comptes épargne temps	p 79
- Les concours	p 85
- Le dialogue social	p 89

CHAPITRE II – ANNEXES	p 93
------------------------------	-------------

- Les emplois budgétaires	p 95
- Les effectifs réels	p 113
- Les emplois sur crédits	p 131
- Les flux	p 135
- Les concours et examens professionnels	p 145
- Les promotions	p 159
- Les rémunérations	p 171
- La démographie	p 179
- Les CAP et sanctions disciplinaires	p 189
- L'action sociale	p 195
- Les relations professionnelles	p 201
- Le temps de travail	p 223
- Les travailleurs handicapés	p 231

CHAPITRE I

SYNTHESES

L'emploi

1. DES EMPLOIS BUDGETAIRES STABLES MAIS DES PERIMETRES EN EVOLUTION.

A. Un emploi culturel stable depuis 2002, mais des changements importants introduits par la Lolf.

L'emploi culturel au sens large est passé de 25 083 ETP en 2002 à 25 826 ETP en 2005, à périmètre constant, et 30 709 en 2006 en mode Lolf.

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT
TOTAL GENERAL	25 083	25 351	25 245	25 826	30 709

La mise en vigueur de la Lolf en 2006 a apporté deux modifications majeures :

- Le périmètre des emplois inclut désormais :
 - tous les personnels sous contrat, (article 4 et article 6 de la loi du 11 juillet 1984), y compris les vacataires
 - les personnels des associations sous tutelle.
- Les emplois sont décomptés en équivalent temps plein (ETP).

Le plafond d'emplois notifié au ministère est en ETPT. Les ETPT (équivalents temps plein travaillé) corrigent les effectifs physiques de l'effet du temps partiel ou incomplet d'une part et de l'effet de la période d'activité dans l'année d'autre part. (exemple : un agent ayant travaillé 6 mois dans l'année et à 80% compte pour $0,8 \times (6/12)$, soit 0,4 ETPT, son ETP étant 0,8. Les ETPT mesurent le volume de travail réellement disponible sur l'année.

B. Les établissements publics deviennent responsables de la majorité de leurs emplois.

1. Trois périmètres distincts.

Les emplois du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon trois périmètres budgétaires :

- le périmètre « budget de l'Etat » qui comprend les titulaires et contractuels inscrits au budget du ministère de la culture et de la communication et répartis dans ses différentes structures (administration centrale, EPA, services à compétence nationale), DRAC, SDAP).
- Le périmètre « budget des EPA » qui comprend les emplois inscrits sur le budget propre de chaque établissement. Les EPA ont donc cette particularité de compter d'une part des emplois inscrits sur le budget de l'Etat et affectés dans les EPA, et d'autre part, les emplois inscrits sur leur propre budget.
- Le périmètre « budget des EPIC » qui comprend tous les emplois inscrits au budget des EPIC.

Ces périmètres, une fois agrégés, donnent une vision globale de l'emploi sur la sphère culturelle.

En 2006, les **30 467 ETPT** de la sphère « culture » (ministère et opérateurs sous tutelle) étaient répartis de la manière suivante :

- 27 % dans les directions d'administration centrale, les services déconcentrés et les services à compétence nationale,
- 73 % dans les établissements publics administratifs ou industriels et commerciaux, et les associations sous tutelle.

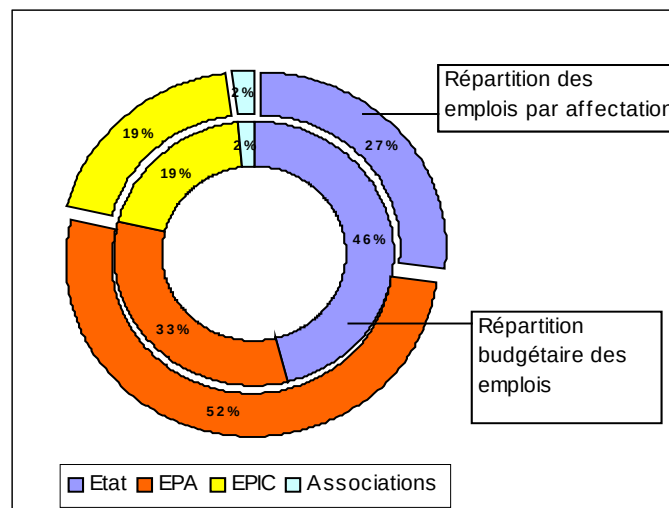
Cette répartition fonctionnelle ne correspond cependant pas à la répartition budgétaire dans la mesure où **5 708 emplois des établissements publics administratifs étaient inscrits au budget du ministère en 2006.**

	Répartition budgétaire des emplois		Répartition des emplois par affectation	
MCC	13 966	45%	8 258	27%
EPA	10 335	34%	16 043	52%
EPIC	5 752	19%	5 752	19%
Associations	656	2%	656	2%
Total	30 709	100%	30 709	100%

Répartition des emplois entre le ministère, les EPA, les EPIC, les associations sous tutelle en 2006 :

(Les associations sont :

le centre national des arts du cirque, la cinémathèque française, l'ensemble intercontemporain, l'orchestre de Paris, l'union centrale des arts décoratifs).



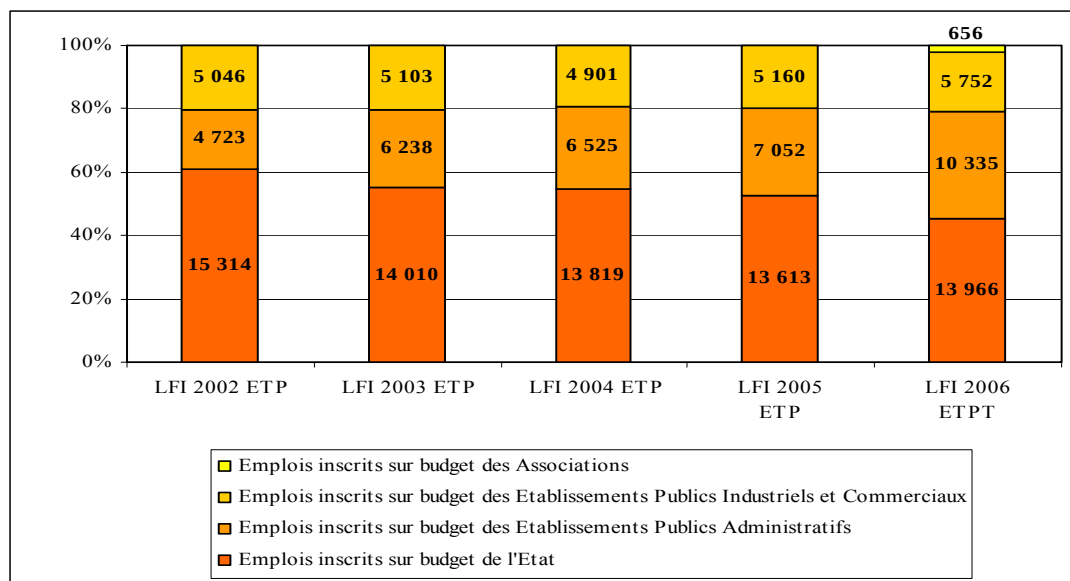
2. Une évolution différenciée.

Depuis 2002, les emplois inscrits sur le budget de l'Etat sont passés de 15 314 ETP à 13 613 ETP en 2005 et 13 966 ETPT en 2006 (plafond d'emplois notifié dans le cadre de Lolf). En revanche, les emplois inscrits au budget des EPA sont passés de 4 723 ETP en 2002, à 7 052 ETP en 2005 et 10 335 ETPT en 2006.

En effet, des transferts d'emplois ont été menés entre 2002 et 2006 depuis le périmètre « budget de l'Etat » vers le périmètre « budget des EPA ». La part des emplois des EPA inscrits sur le budget du ministère représentait 63% en 2002 (7 916 emplois) ; elle est de 36% en 2006 (5 728).

En 2006, la part de l'emploi culturel inscrit sur le budget du ministère de la culture et de la communication est inférieur au total des emplois inscrits sur les budgets des opérateurs.

Répartition des emplois budgétaires entre 2002 et 2006 :



3. La majorité des emplois des établissements publics relève désormais de leur budget propre.

Aux transferts d'emplois inscrits sur le budget de l'Etat vers le budget des EPA viennent s'ajouter les créations nettes d'emplois sur le budget propre des EPA.

La prise en charge budgétaire de leurs emplois par les établissements publics administratifs est passée de 37 % en 2002 à 64 % en 2006.

Les situations sont néanmoins très contrastées d'un EPA à l'autre. Pour certains établissements importants, comme la BNF, Versailles ou le musée d'Orsay, le périmètre « budget de l'Etat » représente plus des deux-tiers de leurs emplois en 2006. Pour d'autres, comme le CMN, c'est à peine la moitié. Enfin, des établissements comme le centre Pompidou ne comptent aucun emploi relevant de ce périmètre.

II. UNE VACANCE DE POSTES EN FORTE DIMINUTION SUR LE PERIMETRE « BUDGET DE L'ETAT ».

La mesure de la « vacance d'emploi » correspond à la mesure de l'écart entre l'autorisation budgétaire d'emplois et les effectifs réels en place. Cette vacance est suivie mensuellement, car elle permet d'évaluer la situation du ministère en termes de consommation de son autorisation d'emplois, et qu'elle constitue un paramètre important de détermination des marges de manœuvre en termes de GRH : possibilité d'effectuer un recrutement, d'organiser un concours, de déterminer le volume de promotions. Or, cette « vacance » est en diminution régulière depuis la fin de l'année 2002.

Cette évolution résulte à la fois des diminutions d'emplois inscrites dans les PLF successifs – qui ont d'abord porté sur les emplois vacants – et de l'effort entrepris par le ministère pour combler ses vacances d'emplois.

En moyenne, la vacance brute est ainsi passée de 553 ETP en 2003 à 329 en 2004, et 306 en 2006.

En décembre 2006, le taux de vacance d'emplois sur le périmètre « budget Etat » était de 2%. Ce taux, variable selon les filières et catégories, portait essentiellement sur les catégories A et B.

La recherche systématique de la réduction du taux de vacance a eu pour conséquence de renforcer les effectifs présents dans les services dans un contexte budgétaire de limitation du nombre d'emplois.

Titulaires et contractuels LFI 2006	LFI 2006 ETPT	Effectifs réels au 31.12.2006	Ecart	
			Nbre	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 130	4 043	-87	-2%
Emplois de catégorie A	1 395	1 372	-23	-2%
Emplois de catégorie B	771	699	-72	-9%
Emplois de catégorie C	1 964	1 972	8	0%
FILIERE SCIENTIFIQUE	3 419	3 311	-108	-3%
Emplois de catégorie A	2 659	2 556	-103	-4%
Emplois de catégorie B	760	755	-5	-1%
ENSEIGNEMENT	1 188	1 166	-22	-2%
Emplois de catégorie A	1 188	1 166	-22	-2%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 798	1 715	-83	-5%
Emplois de catégorie A	224	205	-19	-8%
Emplois de catégorie B	1 001	903	-98	-10%
Emplois de catégorie C	573	607	34	6%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	2 884	2 878	-6	0%
Emplois de catégorie C	2 884	2 878	-6	0%
TOTAL	13 419	13 113	-306	-2%

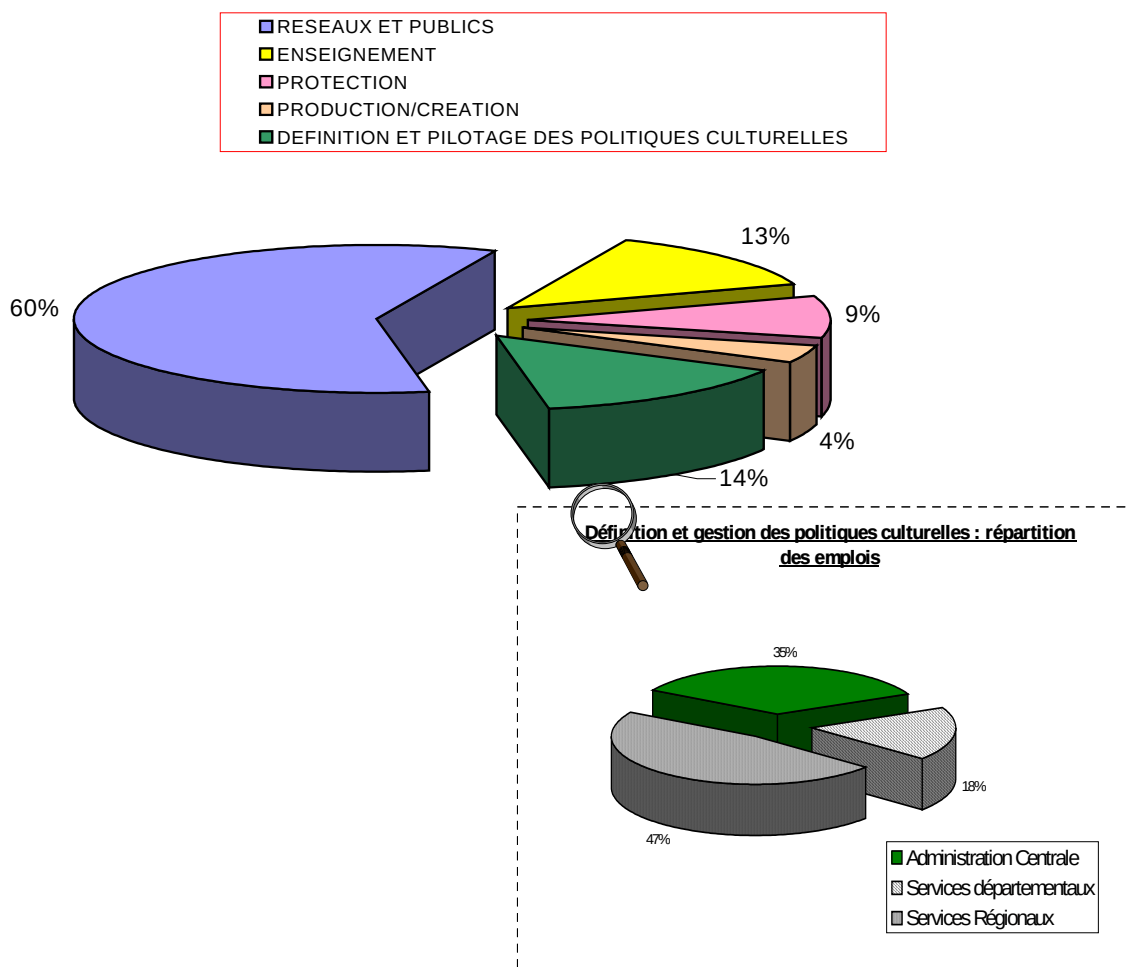
III. DES EMPLOIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'ABORD TOURNES VERS LE CONTACT AVEC LE PUBLIC.

A. La majorité des emplois du ministère de la culture et de la communication est concentrée sur des services en contact avec le public.

Les domaines d'intervention du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon cinq types :

- réseaux et publics
- enseignement
- protection
- production/création
- définition et pilotage des politiques culturelles

Tous périmètres confondus, la répartition des emplois du ministère entre ces cinq domaines traduit l'importance du contact avec le public dans l'action du ministère : 60% des emplois inscrits en LFI 2006 relèvent du domaine « réseaux et publics ».



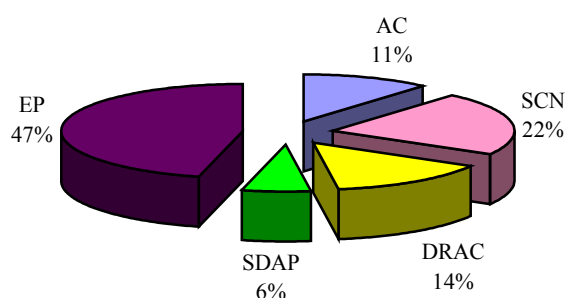
Les emplois relevant du domaine « définition et pilotage des politiques culturelles » se répartissent entre l'administration centrale et les services déconcentrés, ceux-ci en concentrant la majorité (65%).

B. La répartition structurelle des emplois sur budget du ministère de la culture et de la communication.

Administration centrale	11%
Services à compétence nationale	22%
Services déconcentrés : (DRAC	14%
(SDAP	6%
Etablissements publics	47%

(Source : effectifs réels en ETP issus de l'infocentre BO carrières – bureaux de gestion).

Répartition des effectifs réels sur budget MCC en 2006



Les transferts opérés dans le cadre de la décentralisation : les services régionaux de l'inventaire.

L'acte II de la décentralisation, avec l'article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé la décentralisation du secteur patrimonial comprenant tout d'abord le transfert des compétences puis le transfert des services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel. Le transfert des services concerne **214 agents titulaires et 17 agents non-titulaires soit 231 personnes au total**. Les agents ont été, dans un premier temps, mis à disposition auprès des conseils régionaux avant d'exercer un droit d'option.

C. La répartition géographique des emplois

La répartition des agents rémunérés sur le budget du ministère montre une concentration importante sur la région Ile-de-France (63%), accrue si l'on considère la totalité des emplois

culturels en considérant également les agents rémunérés sur le budget des établissements et des associations.

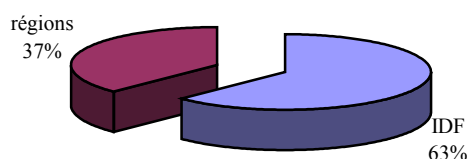
En région, les agents sont affectés dans les services administratifs (directions régionales des affaires culturelles et services départementaux de l'architecture et du patrimoine), les musées nationaux, les archives départementales, ..., mais aussi dans les nombreux sites et monuments ouverts au public, ce qui explique leur éparpillement sur l'ensemble du territoire.

Si l'on considère les effectifs payés sur le budget MCC, 63% d'entre eux sont localisés en Ile-de-France, 37% sont affectés en région. Si l'on considère l'ensemble des effectifs (y compris ceux des établissements publics sous tutelle du ministère), 83 % sont en Ile-de-France, 17% sont en région. (*Source Rhapsodie – personnes physiques*).

	<u>Sur les emplois ministère</u>	<u>Sur la totalité des emplois</u>
Ile-de-France	63%	83%
Régions	37%	17%

(Source : *Rhapsodie* au 01/02/2007 – personnes physiques).

Répartition des emplois sur budget MCC entre la région Ile-de-France et les autres régions :



IV. LA LOLF

A. Le plafond d'emplois 2006.

En 2006, les emplois inscrits sur le budget du ministère étaient de 13 966 ETPT. Parallèlement à la mise en place de la Lolf, ce chiffre incluait :

- la suppression de 29 emplois sur le budget du ministère
- la création de 97 emplois sur le budget des établissements publics
- le transfert de 210 emplois du budget du ministère vers le budget des établissements qui géraient les agents affectés sur ces emplois.

Emplois inscrits en LFI 2005	13 613
Variations pour passer au PLF 2006	
Mises à disposition donnant lieu à sortie de plafond d'emplois et à transfert vers le titre 3 (subvention)	-23
Transferts vers les établissements publics	-19
Emplois payés par les EP et ne pesant plus sur les emplois du ministère en mode Lolf (transfert sur le budget des EP)	-168
	dont Musée Rodin 33,8
	dont CNC 101,6
	dont CNSML 23,5
	dont CNL 9
LFI 2006 titulaires et contractuels article 4	13 403
Vacataires 2005 (estimation en ETP)	592
Variations pour passer au PLF 2006	-29
Vacataires PLF 2006	563
TOTAL PLAFOND D'EMPLOIS MCC PLF 2006	13 966

B. La notification des crédits dans le cadre de la Lolf.

Le plafond d'emplois notifié au ministère de la culture est décliné, pour chacune des deux missions (culture et recherche), par programme. Il est réparti, au sein de chaque programme, par catégorie d'emplois. Au ministère de la culture, les catégories d'emplois se confondent avec les filières.

Le plafond d'emplois concerne toutes les personnes employées par le ministère de la culture : titulaires, contractuels sur emplois, vacataires.

Les programmes sont au nombre de 3 sur la mission culture :

- Création (programme 131)
- Patrimoines (programme 175)
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 224).

auxquels s'ajoute un programme « Recherche culturelle et culture scientifique » sur la mission « Recherche » (programme 186).

C. La structure des emplois par programme et catégorie d'emplois ou filière.

La structure des emplois dans la lolf résulte de la situation des emplois, telle qu'elle apparaît dans le système d'information des rémunérations. Elle diffère quelque peu de la répartition des emplois issue de la gestion, dont la codification est différente.

	Catégories d'emplois				
	Nombre d'ETPT	Catégorie 1 : administrative	Catégorie 2 : technique et enseignement	Catégorie 3 : surveillance	Catégorie 4 : scientifique
Mission Culture	13 351	4 856	2 729	2 873	2 893
Programme 131 : Création	978	357	407	50	164
Programme 175 : Patrimoines	3 968	833	506	1 559	1 071
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 404	3 667	1 815	1 264	1 658
Mission Recherche	616	30	0	0	586
Programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique	616	30	0	0	586
Totaux	13 966	4 886	2 729	2 873	3 479
		35%	20%	21%	25%

Le programme 224 inclut les fonctions support et les enseignements supérieurs sous tutelle du ministère de la culture.

Au titre des fonctions support, il comprend l'ensemble des personnels en région rémunérés par les DRAC, quelle que soit leur direction de tutelle – à l'exception des personnels de recherche regroupés dans le programme 186.

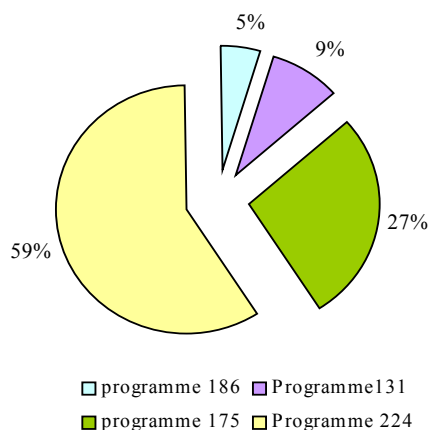
La filière administrative inclut les personnels contractuels et les vacataires. Elle comprend également le corps des inspecteurs de la création et des enseignements artistiques.

Les architectes urbanistes de l'Etat sont dans **la filière scientifique**.

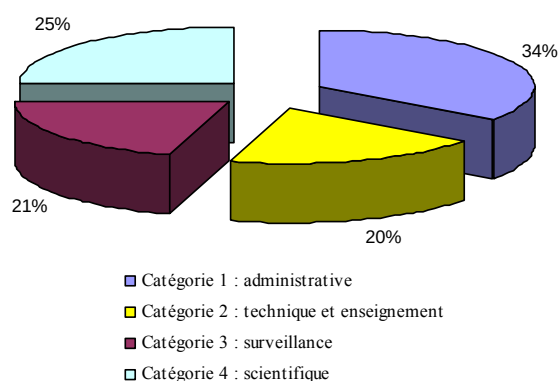
Les personnels enseignants sont inscrits dans la **filière technique et enseignement**.

La filière surveillance comprend exclusivement les agents techniques et les adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage. Les ingénieurs et techniciens des services culturels sont dans la filière technique et enseignement.

Répartition des emplois par programme



Répartition des emplois par catégorie d'emplois



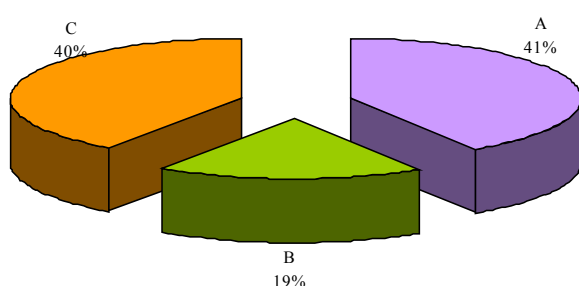
(Source : LFI 2006)

D. La gestion des personnels.

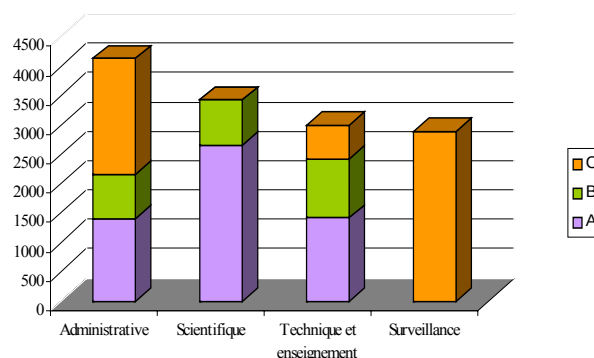
Le plafond d'emplois est décliné par corps afin de suivre la carrière des personnels dont les modalités de gestion sont inchangées. Cette déclinaison, qui doit prendre en compte les évolutions nécessaires de la structure d'emplois du MCC, sert annuellement de référence pour organiser les recrutements (concours, examens professionnels, accueils en détachement).

En 2006, la part de la catégorie A est équivalente à celle de la catégorie C.

Structure des emplois par catégorie en 2006



Structure des emplois par filière et catégorie en 2006

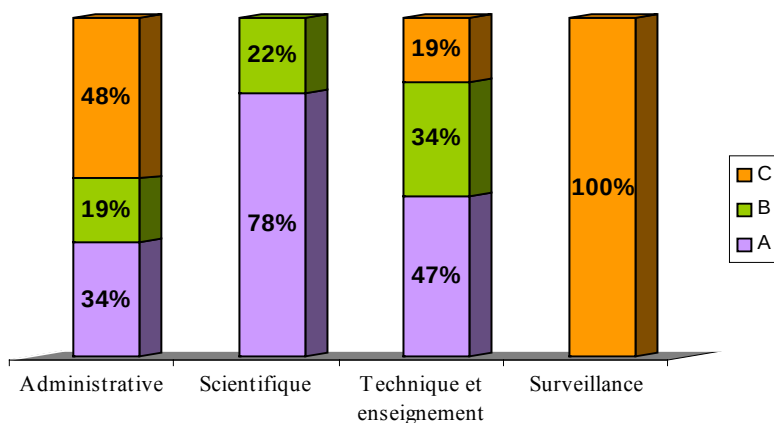


(Source : LFI 2006)

Les personnels enseignants représentent :

- 22 % de l'ensemble des emplois de la catégorie A
- 85% des emplois de catégorie A de la filière technique et enseignement.

Proportion de catégorie A,B,C, dans chaque filière



(Source : LFI 2006)

L'emploi des non titulaires

Le ministère de la culture et de la communication emploie, pour certaines missions très spécifiques, des agents non titulaires.

Ce recours, très encadré par la loi, concerne principalement quatre types d'emplois :

- emplois culturels très techniques, pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaires au profil correspondant,
- emplois administratifs de catégorie A pour lesquels aucun candidat titulaire pouvant se prévaloir des compétences requises n'a pu être retenu,
- emplois nécessitant un service à temps incomplet,
- emplois non permanents liés essentiellement à la saisonnalité d'une partie de l'activité du ministère (musées et sites patrimoniaux touristiques notamment).

I. L'EMPLOI DES NON TITULAIRES RECOUVRE DES NECESSITES FONCTIONNELLES VARIEES.

A. Différentes bases légales permettent le recours aux agents non-titulaires.

Le recours à des agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat est encadré par la loi du 11 juillet 1984 qui distingue deux types d'emplois possibles :

- relèvent de l'article 4 de cette loi les agents recrutés pour occuper des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, ou tout type d'emploi lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- relèvent de l'article 6 les agents recrutés pour répondre :
 - soit à un besoin permanent mais dont les fonctions impliquent un service à temps incomplet,
 - soit à un besoin saisonnier ou occasionnel lorsque les fonctions correspondantes ne peuvent être assurées par des fonctionnaires titulaires.

Les vacataires dits « permanents » sont :

- les agents recrutés sur la base de l'article 6.1 de la loi du 11 janvier 1984 mais qui effectuent plus de 70% d'un temps complet,
- les agents recrutés sur la base de l'article 6.2. de la loi du 11 janvier 1984 mais dont la durée totale de contrat est supérieure à 10 mois (pour les occasionnels) ou 6 mois (pour les saisonniers).

La distinction couramment faite entre « contractuels » et « vacataires » correspond à cette distinction législative entre recrutements basés sur l'article 4 et recrutements basés sur l'article 6, même si les agents concernés sont tous des contractuels au sens juridique du terme.

B. Des différences de statut qui ne recoupent pas les différences de nécessités fonctionnelles.

Sur des profils où des corps de titulaires existent (ex. : attachés), le ministère de la culture et de la communication a parfois recours à des contractuels dans des domaines où il peine à

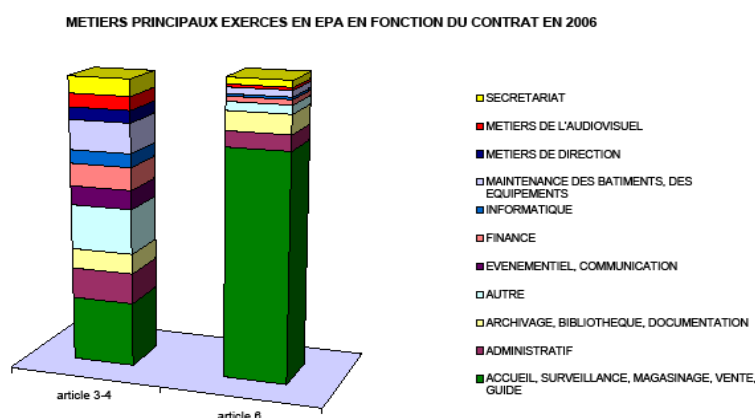
trouver des candidats titulaires suffisamment nombreux et formés : informatique, contrôle de gestion et analyse financière. Les candidatures externes sur ce type de postes sont nombreuses, ce qui témoigne d'une certaine attractivité du ministère. Néanmoins, cette situation pourrait être amenée à évoluer. Certains analystes anticipent des tensions futures sur le marché du travail, qui pourraient rendre plus difficile pour la fonction publique le recours à ce type d'agents contractuels.

C. L'emploi des non-titulaires recouvre des nécessités fonctionnelles variées.

Les agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 exercent des fonctions diverses selon le type de leur service d'accueil, en général pour des missions ponctuelles ou en remplacement d'un agent absent (congés, maladie, maternité).

La forte activité du ministère de la Culture lors des périodes de vacances explique largement cette situation.

Les tâches administratives ou de secrétariat sont les principales fonctions exercées par les vacataires dans les services de l'administration centrale et les services déconcentrés. Les fonctions d'accueil, de surveillance et de magasinage sont majoritaires dans les établissements publics, devant les tâches d'archivage, de bibliothèque et de documentation.



Source : Mission de la politique des personnels

En DRAC, (4,4% des vacataires), un quart des agents est recruté pour l'accueil, la surveillance et le magasinage, et plus d'un quart pour des tâches administratives et de secrétariat.

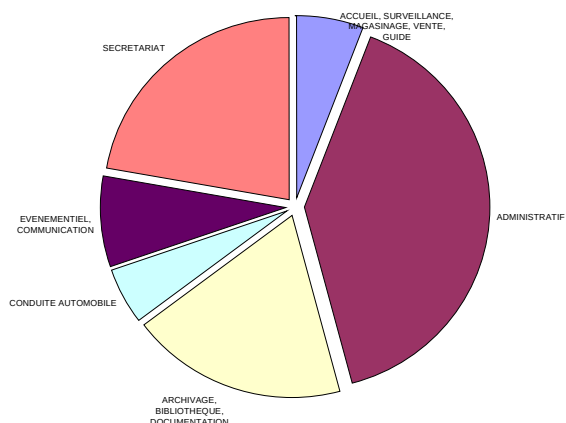
En SDAP (1,4% des vacataires), les agents effectuent avant tout des tâches administratives (35% d'entre eux), et sont recrutés également fortement pour du secrétariat (26%) et des missions en architecture (21%).

En SCN (7,3% des vacataires), les trois quarts des vacataires remplissent des missions d'accueil, de surveillance et de magasinage, et 17% effectuent des travaux d'archivage, de bibliothèque et de documentation.

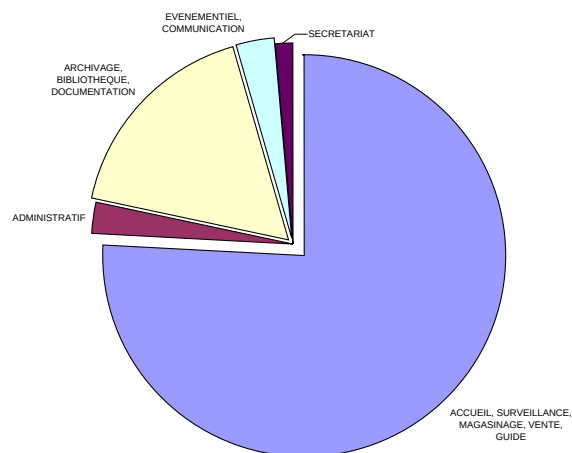
Dans les EPA (79% des vacataires), les missions confiées aux non-titulaires varient selon le type de contrat :

- S'il est recruté sur l'article 6 ou les articles 3-4, un agent non titulaire en EPA effectue majoritairement des missions d'accueil, de surveillance et de magasinage, mais dans une proportion différente : si 70% des agents article 6 sont recrutés sur ces missions, ils ne sont plus que 20% des agents sur les articles 3-4.
- L'autre partie des vacataires (article 6) effectue principalement des travaux d'archivage, de bibliothèque et de documentation.
- Les autres missions des agents recrutés sur les articles 3-4 sont très variées et se répartissent entre la maintenance des bâtiments et des équipements, la finance, l'événementiel et la communication, l'archivage, bibliothèque et documentation, le secrétariat, et d'autres activités spécifiques à chaque établissement.

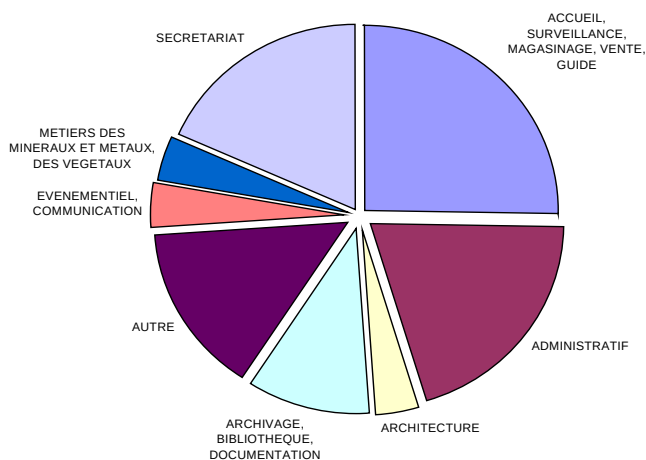
METIERS PRINCIPAUX EXERCES EN AC PAR LES CONTRACTUELS Article 6 EN 2006



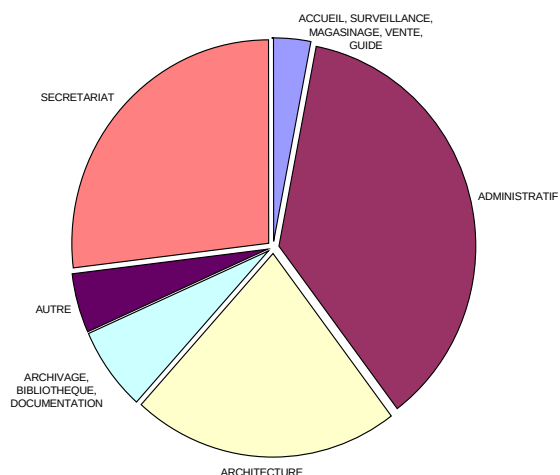
METIERS PRINCIPAUX EXERCES EN SCN PAR LES CONTRACTUELS Article 6 EN 2006



METIERS PRINCIPAUX EXERCES EN DRAC PAR LES CONTRACTUELS Article 6 EN 2006



METIERS PRINCIPAUX EXERCES EN SDAP PAR LES CONTRACTUELS Article 6 en 2006



II. L'EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE VACATAIRES ENTRE 2005 ET 2006 DANS LE CADRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS LEGISLATIVES NE REFLETE PAS L'EVOLUTION CONTRASTEES SELON LE TYPE DE STRUCTURE ET LE TYPE DE CONTRAT DE VACATION.

A. De nouvelles dispositions législatives qui rendent plus lisible le décompte des effectifs des agents non titulaires.

La méthode de recensement mise en place en 2005 en concertation avec les organisations syndicales a été conservée et affinée pour 2006. Cette constance dans la méthodologie doit toutefois être nuancée par l'effet, en 2006, des dispositions contenues dans la loi du 26 juillet 2005 et dans la Lolf dont la mise en vigueur a commencé en 2006.

- La loi du 26 juillet 2005 a défini les conditions dans lesquelles le contrat d'un agent recruté sur un emploi permanent peut être reconduit pour une durée indéterminée.

Cette loi a conduit à régulariser la situation de vacataires auxquels ont été proposés des CDD de 3 ans. Dans le même temps, 124 contractuels ont vu leur contrat transformé en contrat à durée indéterminée.

- L'entrée en vigueur de la Lolf a intégré dans le plafond d'emplois notifié au ministère l'ensemble des personnes sous contrat, y compris les vacataires. Or, en 2006, la mise en œuvre de la Lolf a occasionné un retard dans l'élaboration de la nouvelle structure des emplois et, par voie de conséquence, du calendrier des concours, ce qui a conduit à des décalages dans les opérations de recrutement. Les crédits non utilisés de ce fait ont permis ponctuellement, en fin d'année, un recours accru aux vacations en fonction des besoins des services et afin d'optimiser l'utilisation de la masse salariale.

L'année 2006 apparaît donc comme une année de transition qui n'a pas permis de mesurer les effets complets de la loi du 26 juillet 2005 et de la plus grande transparence imposée par la Lolf.

B. Une évolution des effectifs différente selon le type de contrat ou de structure.

Le recensement des vacataires fait apparaître une augmentation de 16% (+ 988) entre 2003 et 2006 :

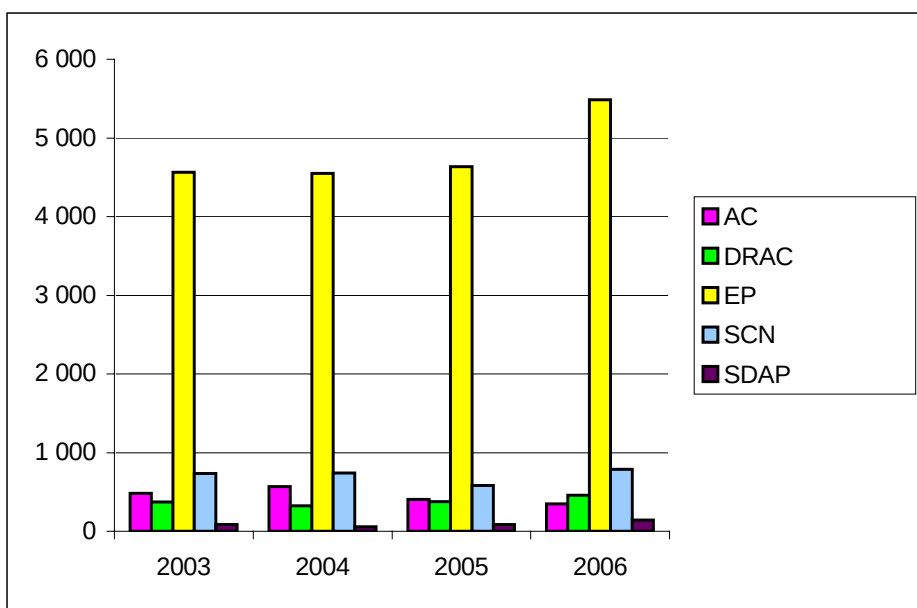
	2003	2004	2005	2006
Total	6 238	6 241	6 085	7 226

Cette évolution n'est pas homogène selon le type de vacataires : entre 2003 et 2006, le nombre de vacataires occasionnels a augmenté de 73% (+ 1 363 agents) tandis que le nombre de vacataires « permanents » a été divisé par deux (-48%, soit 409 agents en moins).

On constate par ailleurs :

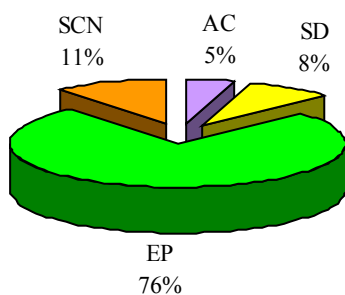
- une diminution du nombre de vacataires dans les services de l'administration centrale (- 28%)
- une augmentation du nombre de vacataires dans les services à compétence nationale (+ 7%), les services déconcentrés (+32%) et les établissements publics administratifs (+20%).

Evolution du nombre de vacataires en personnes physiques (PP) :



(Source : observatoire de la précarité)

Répartition des vacataires par type de service en 2006 (PP)



(Source : Observatoire de la précarité)

- Il est intéressant de comparer le nombre de vacataires (PP) recrutés dans l'année avec le nombre d'ETPT.

Cette comparaison entre 2005 et 2006 confirme la diminution des vacations en ETPT consommés en administration centrale et l'augmentation des ETPT consommés dans les services déconcentrés.

En revanche, on constate une baisse de 9% du nombre d'ETPT consommés dans les établissements publics entre 2005 et 2006, alors que, sur cette même période, le nombre de vacataires recrutés dans ces structures a augmenté de 18%. Cette baisse globale ne concerne pas tous les établissements, puisque chez la plupart, la consommation d'ETPT reste stable.

Evolution du nombre de vacataires en personnes physiques (PP) et en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

		2003	2004	2005	2006
A C	PP	483	569	407	349
	ETPT			149	135
D R A C	PP	370	326	377	459
	ETPT			66	80
E P	PP	4 562	4 550	4 634	5 485
	ETPT			1 597	1 451
S C N	PP	737	740	582	789
	ETPT			113	137
S D A P	PP	86	56	85	144
	ETPT			16	26
Totaux	PP	6 238	6 241	6 085	7 226
Totaux	ETPT			1 941	1 829

(Source : observatoire de la précarité)

Ainsi, la diminution du nombre d'ETPT consommés est de -168 ETPT au Louvre, - 62 à la BNF, -9 au musée d'Orsay.

La consommation d'ETPT de vacations augmente en revanche à l'INHA (+34 ETPT), au centre Pompidou (+28 ETPT), au CMN (+ 15 ETPT) et dans les écoles d'architecture (+12 ETPT).

La différence entre le nombre de vacataires et le nombre d'ETPT est donc due à la fois au nombre important de contrats courts (en conformité avec la législation) et à des changements de types de contrats dans les EPA.

Certains établissements ont ainsi décidé de stabiliser leurs vacataires en changeant leur type de contrat. Le Louvre a vu le nombre de ses vacations baisser mais le nombre de ses contrats stables (article 4) croître : le nombre de contrats article 4 au Louvre est passé de 329 à 400 entre 2005 et 2006. De la même manière, le nombre de contrats article 3 ou 4 a augmenté de 41 à la BNF entre 2005 et 2006.

II. LE PLAN DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE : UN ENGAGEMENT FORT QUI A CONCERNE L'ESSENTIEL DES MOYENS BUDGETAIRES DEDIES AUX RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE.

A. Un engagement social fort qui a atteint son objectif.

Dans un souci de résorption de l'emploi dit « précaire » au ministère de la culture et de la communication, l'administration s'est engagée, en 1999, dans une démarche de régularisation d'une partie des agents non titulaires employés dans les différents services. Cette démarche propre au MCC a été complétée par la mise en œuvre de la loi du 3 janvier 2001, dite « Sapin ».

Le dispositif Sapin de résorption de l'emploi précaire a consisté à titulariser, par voie de concours réservés, les agents non titulaires (vacataires ou contractuels) qui remplissaient deux conditions :

- avoir été présent au moins deux mois entre le 10 juillet 1999 et le 9 juillet 2000 en tant qu'agent non titulaire de droit public de l'Etat,
- justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à trois ans d'équivalent temps plein sur les huit dernières années.

La loi du 3 janvier 2001, dit « Sapin », en vigueur pendant une durée de 5 ans, a donné la possibilité à ces agents, selon certaines conditions, de passer des concours réservés. Les derniers concours organisés dans ce cadre ont été ouverts à la fin du dispositif, début 2006.

Au total, 688 postes ont été ouverts et mis au concours sur la totalité de la période concernée par la loi (2002-2006).

L'organisation des concours en 2005 et 2006 a donné lieu à 264 titularisations en 2005, puis 83 en 2006, portant le nombre total des titularisations « Sapin » à 648 à la fin 2006 :

- 198 dans la filière administrative
- 86 dans la filière scientifique
- 232 dans la filière accueil, surveillance et magasinage (ATSM)
- 44 dans la filière technique et enseignement
- 88 dans le secteur des bibliothèques.

B. Une mobilisation de l'essentiel des disponibilités budgétaires pour la résorption de l'emploi précaire.

Le dispositif Sapin de résorption de l'emploi précaire a consisté à réserver, dans certains corps, des emplois budgétaires pour la titularisation des agents remplissant les conditions d'accès au concours. Pour mieux correspondre aux besoins des services et aux domaines métiers dans lesquels les éligibles étaient les plus nombreux (fonctions de surveillance et d'accueil notamment), le ministère a été amené, en cours d'exercice, à modifier la répartition initiale des supports budgétaires réservés.

Les redéploiements entre filières ont ainsi permis l'accomplissement total des engagements dans les délais prévus et des résultats supérieurs à ceux qui étaient escomptés pour certains corps lors de la mise en place du dispositif. Ainsi, les corps d'assistant-ingénieur, de technicien de recherche et de technicien des services culturels avaient déjà accueilli, fin 2004, plus de titularisations au titre du dispositif Sapin que le nombre prévu initialement. L'inverse est vrai pour d'autres corps, comme, par exemple, les corps de catégorie C dans la filière administrative.

Les promotions

Jusqu'en 2005, l'avancement de grade d'un agent n'était possible que dans le respect des pyramidages statutaire et budgétaire (c'est-à-dire la répartition par grade des effectifs définis en loi de finances). Le nombre de promotions était subordonné aux flux des départs et des recrutements par concours externe.

En janvier 2006, la mise en œuvre de la Lolf a fait disparaître la notion de pyramidage budgétaire. Le décret du 1^{er} septembre 2005 a modifié le système en vigueur en instaurant, parallèlement à la mise en place de la Lolf, un ratio « promus/promouvables » pour tous les grades dans tous les corps afin de déterminer le nombre de postes ouverts à l'avancement.

L'arrêté interministériel du 31 janvier 2006 a fixé les taux maximum applicables au ministère de la culture et de la communication pour 2006 et 2007.

Ces taux maximum autorisés ont été appliqués en 2006, même si la faiblesse des effectifs de certains corps laisse parfois apparaître un taux inférieur en raison des arrondis de chiffres.

Par ailleurs, les agents qui changent de corps peuvent soit changer de corps à l'intérieur d'une même catégorie (par exemple passer d'agent à adjoint), d'une même filière (de catégorie C à B, de B à A ou de C à A) ou intégrer un corps d'une autre filière que celle de leur corps d'origine. L'analyse de ces différents changements illustre le caractère varié des évolutions de carrière possibles, différentes selon les filières.

I. LES PROMOTIONS : L'application du décret du 1^{er} septembre 2005 sur la détermination du nombre de promotions a parfois entraîné une diminution des taux de promotions en 2006.

Jusqu'en 2005 inclus, le nombre de promotions dépendait des départs en retraite et des recrutements, variables selon les années.

Lorsque ces fluctuations se sont traduites, en 2005, par un nombre de promotions important, l'entrée en vigueur du décret du 1^{er} septembre 2005 sur le rapport « promus/promouvables », a parfois coïncidé avec une diminution du nombre de promotions. C'est le cas, par exemple, pour la filière technique en catégorie B, ou pour le corps des conservateurs dans la filière scientifique. Pour ces derniers, les taux de promotions de 22% pour l'accès au grade de conservateur en chef en 2005 (38 promus) et de 59% pour l'accès en première classe (60 promus), ont entraîné une diminution du nombre de promovables en 2006, et, par voie de conséquence, une diminution du nombre de promotions.

Globalement, le nombre total de promotions de grades et de corps, toutes filières et toutes catégories confondues, s'est élevé à 461 en 2005, 475 en 2006, établissant les taux moyens à 3,7% en 2005 et 3,9 % en 2006.

A l'intérieur de ce taux global, on observe une augmentation plus importante des promotions de corps.

L'augmentation est surtout visible dans la filière administrative.

Les reclassements ne sont pas comptabilisés dans les promotions. En 2005, les corps d'agent technique, d'agent des services techniques, d'agent technique d'accueil, de surveillance et de magasinage, de conducteur automobile et de magasinier spécialisé ont bénéficié d'un

reclassement de leurs agents d'échelle 2 en échelle 3. Même s'ils s'accompagnent d'un changement de rémunération, ces changements ne sont pas comptabilisés dans les promotions.

Le tableau ci-dessous reprend les données des bureaux de gestion.

	Effectifs réels ETP (1)		Pas de changements		Changement de grade		Changement de corps	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Filière administrative	3 423	3 301	96,44%	95,09%	3,27%	4,36%	0,29%	0,55%
Filière scientifique	3 206	3 205	95,23%	96,54%	4,34%	2,56%	0,44%	0,90%
Filière ASM (2)	2 920	2 878	97,74%	96,57%	2,26%	2,39%	0,00%	1,03%
Filière ouvrière et technique (3)	1 742	1 714	92,50%	93,60%	4,47%	4,14%	3,09%	2,27%
Enseignants	936	940	99,89%	100,00%	0,11%			
Evolution globale	12 227	12 038	96,23%	96,05%	3,19%	3,01%	0,58%	0,94%

Source : Bureaux de gestion

(1) sans les contractuels

(2) catégorie C uniquement

(3) avec les catégories B et C de la filière surveillance, inclus dans les corps de TSCBF et d'ISCP

II. LES CHANGEMENTS DE FILIERE.

Les promotions se font majoritairement dans la même filière, mais elles peuvent aussi s'accompagner d'un changement de filière.

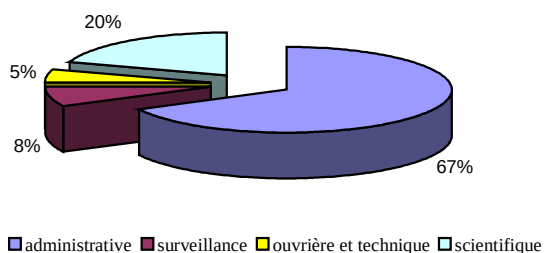
Par ailleurs, les changements de filière ne résultent pas systématiquement d'une promotion.

La comparaison des situations réelles des agents entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une année permet de mieux mesurer l'ampleur des modifications intervenues dans l'année dans une filière.

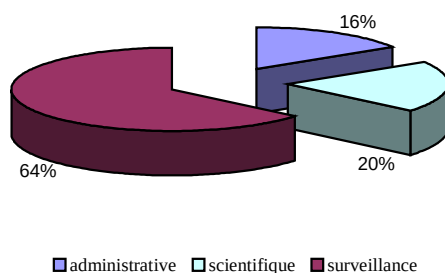
La filière surveillance est la plus volatile, avec un attrait particulier pour la filière administrative et pour la filière scientifique représentée, dans ce dernier cas, par les assistants de bibliothèques. (Il faut noter que la filière technique, débouché naturel de la filière accueil, surveillance et magasinage, n'est pas représentée dans les changements de corps de la filière ASM en 2006, du fait de l'absence de promotion dans le grade de technicien des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels ».).

La filière scientifique est la moins volatile en raison de la grande spécificité de ses métiers : 6% seulement des agents qui changent de corps changent de filière par la même occasion.

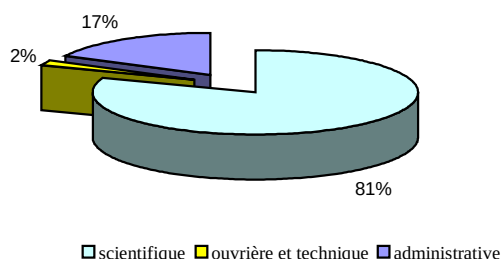
Filière d'origine : administrative



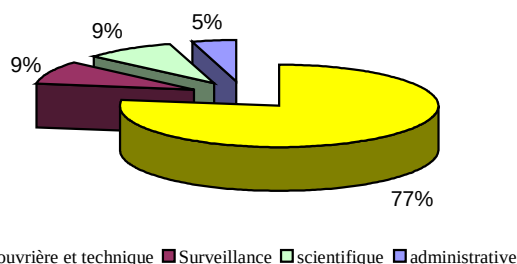
Filière d'origine : surveillance



Filière d'origine : scientifique



Filière d'origine : ouvrière et technique



(Source : Infocentre des carrières).

Les changements de corps en prenant en compte la filière et la catégorie d'origine

Toutes filières confondues						
Catégorie et filière de départ	Catégorie C		Catégorie B		Catégorie A	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Filière ASM						
Catégorie C	51%	76%	43%	24%	6%	
Filière administrative						
Catégorie B			67%		33%	100%
Catégorie C	50%	67%	48%	20%	2%	13%
Filière scientifique						
Catégorie B			30%	75%	70%	25%
Filière ouvrière et technique						
Catégorie B			29%		71%	100%
Catégorie C	33%	50%	33%	43%	33%	7%

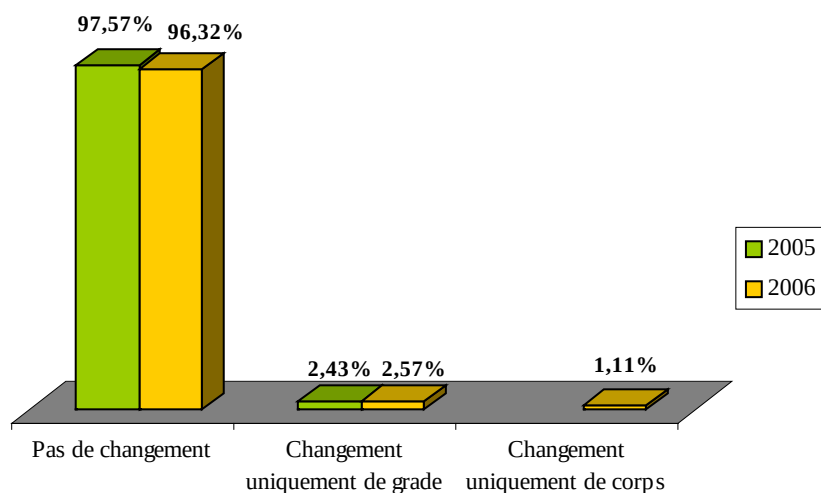
Source : Infocentre carrières et rémunérations, en % des agents promus présents du 1er janvier N au 1er janvier N+1

En 2006, dans les filières administrative et technique, tous les changements ont eu lieu vers la catégorie A. Ces observations, très ponctuelles, ne permettent cependant pas de tirer des conclusions définitives de l'observation des variations des taux d'une année sur l'autre, en raison de l'étroitesse des effectifs de certains corps.

III. LES CHANGEMENTS POUR CHAQUE FILIERE EN 2006.

A. LA FILIERE ASM

Les données ci-dessous ne traitent pas des mesures de reclassement des agents de la filière accueil, surveillance et magasinage, qui ne sont pas considérés comme des promotions.



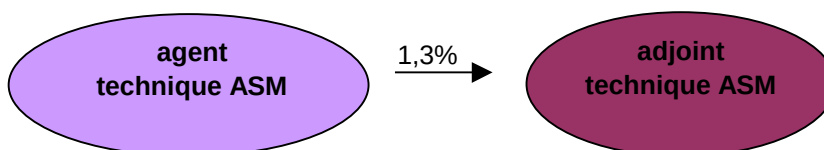
(Source : données des bureaux de gestion).

	Corps d'arrivée						
	FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE SCIENTIFIQUE		FILIERE ASM	
Corps de départ	Adjoint administratifs (C)	Agents des services techniques (C)	Secrétaires administratifs (B)	Assistants de bibliothèque (B)	Bibliothécaires adjoints spécialisés (B)	Adjoint techniques ASM (C)	Magasiniers en chef (C)
AGENTS TECHNIQUES ASM (C)		1				15	
ADJOINTS TECHNIQUES ASM (C)	1						
MAGASINIERS SPECIALISES (C)	1		1	1			1
MAGASINIERS EN CHEF (C)				3	1		
TOTAL	2	1	1	4	1	15	1

En personnes physiques

(Source : infocentre des carrières)

Au sein même de la filière, en 2006 (seuls les agents de catégorie C sont inclus dans la filière ASM) : 1,3% des agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage sont devenus adjoints techniques.



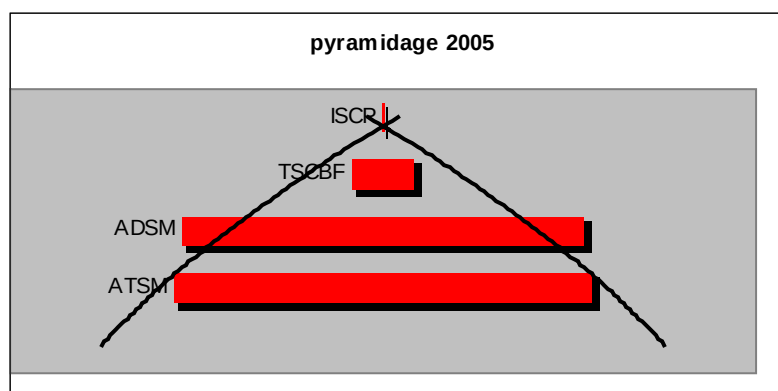
(Source : infocentre des carrières)

Le repyramidage de la filière « accueil, surveillance et magasinage ».

En 2006, la filière accueil, surveillance, magasinage se compose de fonctionnaires titulaires des quatre corps suivants : ingénieurs des services culturels et du patrimoine (spécialité service culturel ; cat. A), techniciens des services culturels et des Bâtiments de France (spécialité surveillance et accueil ; cat. B) adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (cat. C) et agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (cat. C).

Ces agents sont chargés, chacun à leur niveau hiérarchique, de l'accueil et de la sécurité des établissements culturels (musées, monuments ...) et veillent à la protection des personnes, des biens meubles et immeubles.

Au 1^{er} janvier 2006, le pyramidage est le suivant :



La proportion forte d'agents de catégorie C amplifie l'effet de déséquilibre entre catégories hiérarchiques, pointant très clairement le déficit en catégorie A et B et donc l'insuffisance du taux d'encadrement.

Ce constat, d'ordre quantitatif, est corrélé au développement de la fréquentation des sites, à l'augmentation des surfaces ouvertes au public et à une évolution des politiques d'accueil orientées vers la familiarisation du public avec les œuvres et monuments.

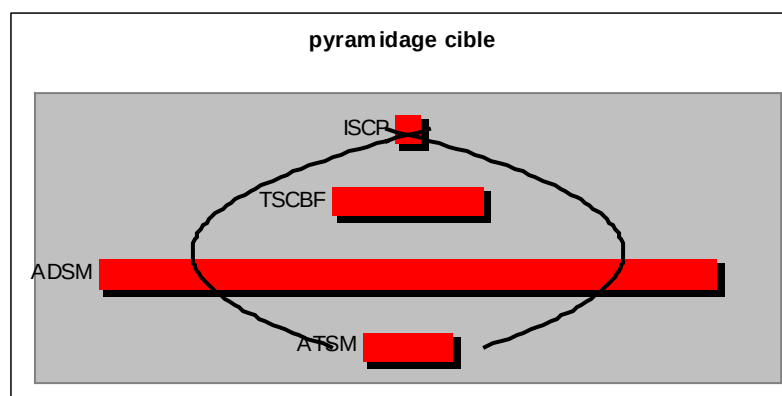
Ce processus suppose un effort d'adaptation du personnel, notamment de catégorie C, dans un contexte de complexité accrue.

Il conduit alors à un second constat, d'ordre structurel cette fois-ci, qui traduit l'inadéquation entre le statut des agents et les fonctions réellement exercées. De nombreux agents de catégories hiérarchiques inférieures étant amenés à exercer des missions normalement dévolues aux corps supérieurs.

Corps	Cible	
	en %	en %
Ingénieurs des services culturels	0,2%	3%
Techniciens des services culturels	7,1%	17%
Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	45,4%	70%
Agents d'accueil, de surveillance et de magasinage	47,3%	10%
Total	100,0%	100%

dont Louvre

Le pyramidage final de la filière sera donc le suivant.



Pour la réalisation de ces objectifs, des mesures réglementaires dérogatoires ont été obtenues afin de pallier l'étroitesse des marges de manœuvre en matière de promotion de corps. La règle de droit commun subordonne, en effet, les volumes de promotion aux flux de recrutements par concours externe ; de manière mécanique, la réduction des recrutements externes due aux contraintes budgétaires des dernières années est donc venue restreindre très fortement la latitude de l'administration.

Les décrets du 30 août 2006 et du 3 mai 2007¹ ont introduit ainsi, à titre dérogatoire et temporaire pour la durée du plan, des voies parallèles de promotion interne déconnectées de cette logique et réservées aux agents de la filière.

1. Le décret du 30 août 2006, publié au Journal Officiel du 31 août 2006, prévoit des recrutements exceptionnels dans les corps des techniciens des services culturels et des bâtiments de France et des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Ces recrutements dérogatoires sont réservés, pour une durée de cinq ans, soit de 2006 à 2010, aux agents de la filière accueil, surveillance et magasinage selon les modalités suivantes.

Promotion dans le corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage

Pour moitié, par concours exceptionnels ouverts aux agents techniques justifiant de 4 années de services publics ;

¹ Décret n° 2006-1096 du 30 août 2006 organisant des recrutements exceptionnels dans les corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France et des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage ;
Décret n° 2007-702 du 3 mai 2007 relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine.

Pour moitié, par inscription sur liste d'aptitude ouverte aux agents techniques justifiant de 10 années de services publics.

Promotion dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France

Pour un tiers des postes, par concours exceptionnels ouverts aux agents et adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant de 4 années de services publics ;

Pour un tiers des postes, par examens professionnels ouverts aux agents et aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant d'au moins 8 ans de services publics ;

Pour un tiers des postes, par inscription sur liste d'aptitude ouverte aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant de 15 années de services publics.

2. Le décret du 3 mai 2007, publié au Journal Officiel du 5 mai 2007, revalorise le volume de recrutement par concours internes et tour extérieur dans le corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine pour une période de quatre ans, de 2007 à 2010.

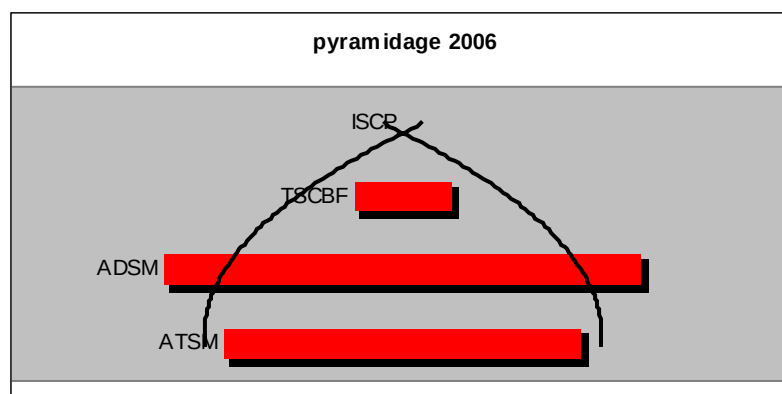
Promotion dans le corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine

Pour 60 % des postes offerts au concours, par concours internes réservés aux techniciens des services culturels et des Bâtiments de France.

Pour un volume de postes correspondant à 40 % du nombre total de recrutements par concours et détachement, par inscription sur liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire (tour extérieur).

La première vague de ce plan a été menée en 2006. Ses résultats attestent de manière déjà apparente de l'effort de revalorisation entrepris, en priorité, en faveur des corps intermédiaires, adjoints techniques et techniciens (graph. 3).

Graph. 3 Pyramidage de la filière au terme de la première vague de recrutement

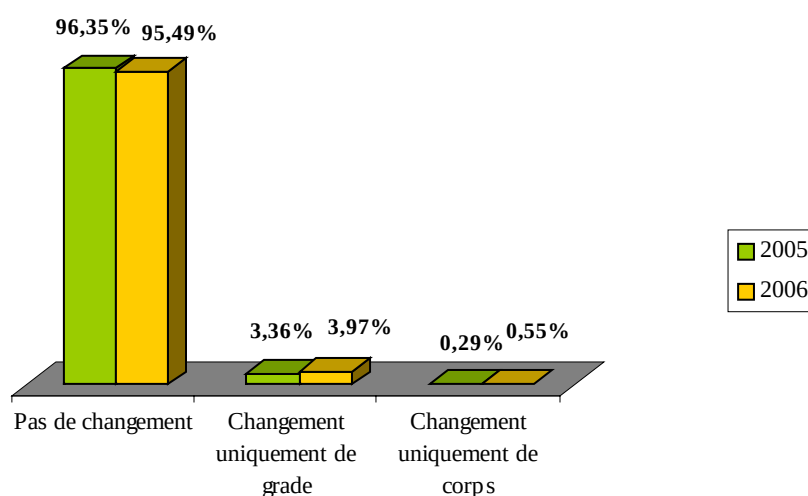


Ce plan a vocation à se poursuivre sur un rythme régulier jusqu'en 2010. Il concernera la catégorie A dès l'année 2007.

B. LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Les corps de la filière administrative ont enregistré une augmentation de leurs taux de promotion en 2006 par rapport à 2005, le taux global calculé sur l'ensemble des agents de la filière (catégorie A, B, C) passant de 3,65 % à 4,52 % . Ce résultat correspond à l'application du taux maximal promus/promouvables fixé dans la filière pour le ministère de la culture et de la communication en 2006.

	2005	2006
Pas de changement	96,35%	95,49%
Changement uniquement de grade	3,36%	3,97%
Changement uniquement de corps	0,29%	0,55%



(Source : bureau de gestion)

LES CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE EN 2006

	FILIERE ADMINISTRATIVE						FILIERE ASM		FILIERE OUV ET TECHNIQUE	FILIERE SCIENTIFIQUE					
	Adjoint admin. (C)	Secrétaire admin. (B)	Attaché (A)	Agent contract. (A)	Emploi fonctionnels (A)	Inspecteur conseiller création (A)	Agent techn. ASM (C)	Adjoint techn. ASM (C)	Technicien d'art (B)	Architecte urban. (A)	Chargé d'études docu. (A)	Conservateur biblio.	Conservateur général du patr. (A)	Ingénieur d'études (A)	Maître assistant école d'architect. (A)
<i>Corps d'arrivée</i>															
<i>Corps de départ</i>															
AGENTS ADMINISTRATIFS (C)	4														
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (C)		3								1					
AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES (C)					1		2	1							
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS (B)			1			1									
ATTACHE (A)					1										
ADMINISTRATEURS CIVILS (A)					4										
AGENTS CONTRACTUELS (A)	2	2	2		1	5			2		1	1		2	1
EMPLOIS FONCTIONNELS (A)				1						1			1		
TOTAL	6	5	3	1	7	6	2	1	2	2	1	1	1	2	1

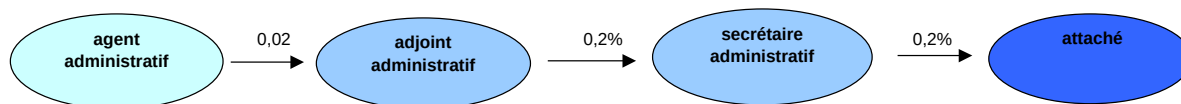
En personnes physiques

(Source : infocentre des carrières)

Cette filière inclut les personnels contractuels qui représentent l'essentiel des départs pour la filière scientifique.

Au sein même de la filière, en 2006 :

2,1% des agents administratifs sont passés adjoints administratifs,
0,2% des adjoints administratifs sont passés secrétaires administratifs,
0,2% des secrétaires administratifs sont passés attachés.

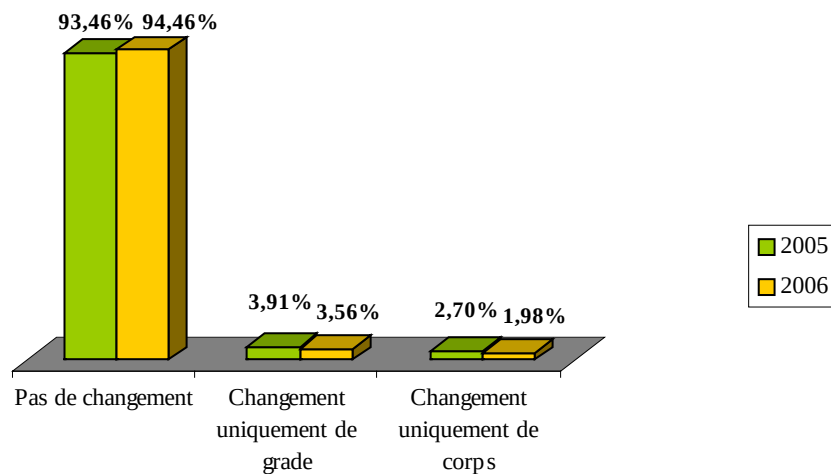


(Source : infocentre des carrières)

C. LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

Les effectifs réduits des corps de cette filière induisent des modifications en pourcentage, peu significatifs.

	2005	2006
Pas de changement	93,46%	94,46%
Changement uniquement de grade	3,91%	3,56%
Changement uniquement de corps	2,70%	1,98%



(Source : bureau de gestion)

CHANGEMENTS DE CORPS DES PRINCIPAUX CORPS DE LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE EN 2006

Corps de départ	Corps d'arrivée FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE				FILIERE ASM	FILIERE SCIENTIFIQUE	FILIERE ADMINISTRATIVE
	Maîtres-ouvriers (C)	Techniciens d'art (B)	Chefs des travaux d'art (A)	Ingénieurs des services culturels (A)	Adjointes techniques ASM (C)	Architecte urbaniste (A)	Emplois fonctionnels (A)
OUVRIERS PROFESSIONNELS (C)	5						
MAÎTRES-OUVRIERS (C)		6			2		1
TECHNICIENS D'ART (B)			1				
TECHNICIENS DES SC ET BF (B)				5		2	
TOTAL	5	6	1	5	2	2	1

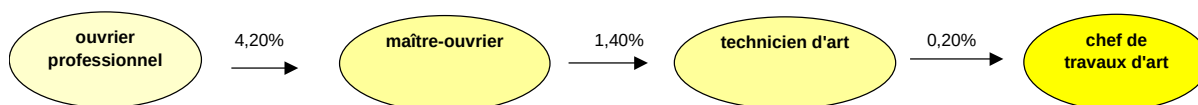
En personnes physiques

(Source : infocentre des carrières)

Le niveau de qualification des agents explique que les recherches de promotion dans une autre filière restent mesurées.

Au sein même de la filière, en 2006 :

4,2% des ouvriers professionnels sont passés maîtres-ouvriers,
1,4% des maîtres-ouvriers sont passés techniciens d'art,
0,2% des techniciens d'art sont passés chefs de travaux d'art.

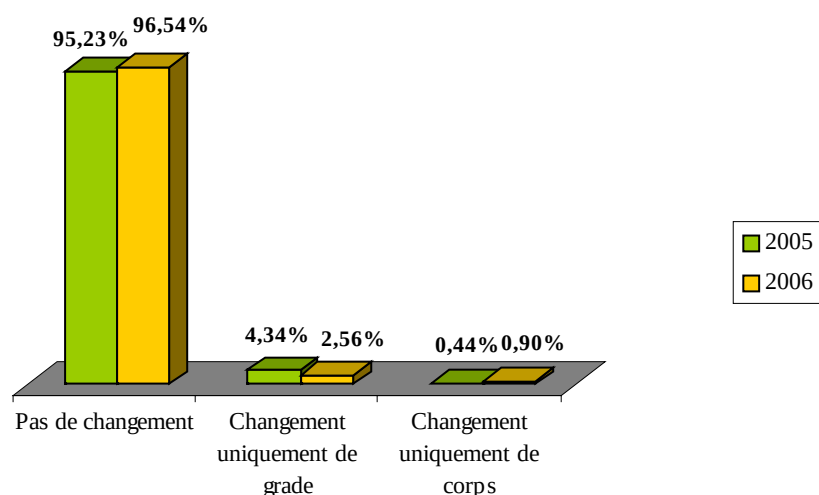


(Source : infocentre des carrières)

D. LA FILIERE SCIENTIFIQUE

La filière scientifique affiche une diminution des changements de grades due principalement aux variations enregistrées sur le corps des conservateurs. Un nombre important de promotions les années précédentes a réduit le nombre d'agents promouvables, lequel est passé de 175 à 137 pour les promotions au grade de conservateurs en chef, et de 102 à 59 pour les conservateurs de première classe.

	2005	2006
Pas de changement	95,23%	96,54%
Changement uniquement de grade	4,34%	2,56%
Changement uniquement de corps	0,44%	0,90%



(Source : bureaux de gestion)

CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE SCIENTIFIQUE EN 2006

	Corps d'arrivée								FILIERE OUV ET TECHNI	FILIERE ADMINISTRATIVE		
	FILIERE SCIENTIFIQUE									Techniciens des SC et BF (B)	Emplois fonctionnels (A)	Inspecteurs conseillers création (A)
	Bibliothécaire adj; spécialisé (B)	Bibliothécaire (A)	Conservateur des bibliothèques (A)	Conservateur général des bibliothèques (A)	Conservateurs du patrim. (A)	Conservateur général du patrim. (A)	Maître assistant école d'archi (A)	Prof. école d'archi (A)				
Corps de départ												
ASSISTANTS DE BIBLIOTHEQUE (B)	5											
BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES (B)		2										
TECHNICIEN DE RECHERCHE (B)									1			
ASSISTANTS INGENIEURS (A)		1										
INGENIEURS D'ETUDES (A)					2							
BIBLIOTHECAIRES (A)			3									
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES (A)				7								
CONSERVATEURS GENERAUX DES BIBLIOTHEQUES (A)										1		
ARCHITECTES URBANISTES (A)												1
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE (A)			1	1		8					1	
MAITRES ASSISTANTS EN ECOLE D'ARCHI (A)								4				
PROFESSEURS DES ECOLES D'ARCHI (A)							2					
PROFESSEURS DES ECOLES D'ART (A)							1					
TOTAL	5	3	4	8	2	8	3	4	1	1	1	1

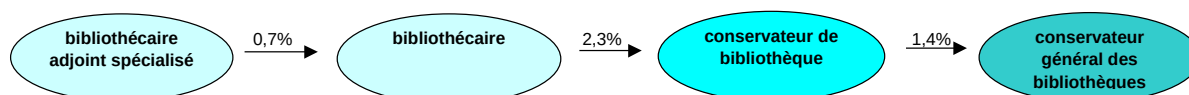
En personnes physiques

(Source : infocentre des carrières)

Les agents de la filière scientifique sont les plus stables. Le passage dans la filière administrative se fait essentiellement au niveau de la catégorie A.

Au sein même de la filière, en 2006 :

0,7% des bibliothécaires-adjoints spécialisés sont devenus bibliothécaires,
2,3% des bibliothécaires sont passés conservateurs de bibliothèques,
1,4% des conservateurs de bibliothèques sont passés conservateur général de bibliothèques.



(Source : infocentre des carrières)

LES PROMOTIONS -METHODOLOGIE -

Synthèse

Les données de cette étude proviennent des bureaux de gestion et de l'infocentre carrières et rémunérations du ministère de la culture et de la communication. Dans ce dernier cas, il peut y avoir un décalage entre les dates de prise en compte des actes de gestion et les dates de saisie dans le logiciel de paye.

Les fusions de corps ne sont pas comptabilisées comme des promotions alors même qu'elles engendrent des augmentations de rémunérations.

La démographie

Les tensions sur le marché du travail rendent nécessaire une gestion prévisionnelle fine des emplois. En s'appuyant sur les pyramides des âges, une analyse démographique permet d'analyser la structure par sexe et âge des emplois et d'estimer les flux futurs. Cet exercice est entre autres utile pour évaluer les départs à la retraite et prévoir les types et les volumes de recrutements nécessaires.

La pyramide des âges du ministère de la culture montre le vieillissement de ses agents sous l'effet d'un ralentissement des recrutements après des vagues de recrutements importants.

L'âge moyen des agents du ministère de la culture et de la communication s'élève à 46,3 ans en 2005, 46,6 ans en 2006. Cette moyenne est l'une des plus élevées de toutes les moyennes d'âges des administrations de l'Etat.

AGE MOYEN 2005	46,3
AGE MOYEN 2006	46,6

(Source : Service des pensions à Nantes)

La moyenne d'âge des agents du ministère rémunérés sur le budget de l'Etat (titulaires et contractuels), a diminué de 0,2 ans, entre 2004 et 2005, mais a augmenté de 0,3 ans entre 2005 et 2006. Le recrutement d'agents de moins de trente ans et le départ à la retraite des agents de plus de 60 ans expliquent la baisse de l'âge moyen du ministère entre 2003 et 2005.

Ces fluctuations, qui portent sur des volumes trop réduits pour ne pas être particulièrement sensibles à toute variation, ne remettent pas en cause le constat de vieillissement général des agents du ministère. 42% des agents du ministère ont plus de 49 ans en 2006 et le non renouvellement des effectifs confirmera la tendance au vieillissement.

I. LA REPARTITION DES AGENTS DU MINISTERE PAR TRANCHE D'AGE EXPLIQUE LE NIVEAU ELEVE DE L'AGE MOYEN GLOBAL.

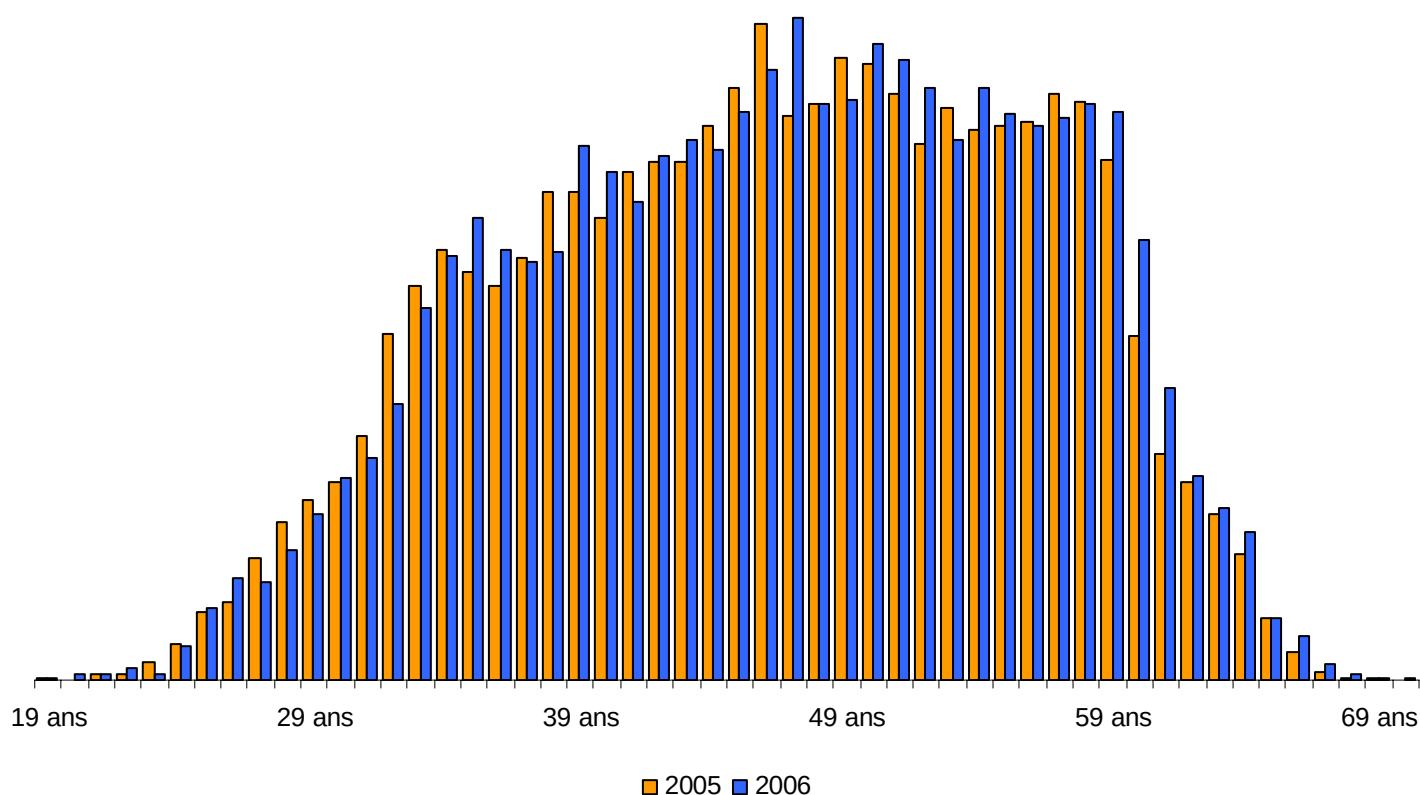
Entre 2004 et 2006, les variations de pourcentage des tranches d'âge extrêmes sur des effectifs réduits ne masquent pas le vieillissement général..

En 2006, la proportion d'agents de plus de 60 ans est le double de la proportion d'agents de moins de 30 ans, et 42 % des agents ont plus de 49 ans. Le ministère, très concerné par les effets du baby boom, verra ses départs à la retraite s'accroître dans les années à venir.

- 4% des agents du ministère ont moins de trente ans (3,5 % en 2004).
- 22 % des agents ont entre 30 et 39 ans (21,8% en 2004)
- 66% des agents ont entre 40 et 59 ans (65,5% en 2004).
- 8% ont plus de 60 ans (9,1% en 2004).

La pyramide des âges montre le déséquilibre avec les recrutements.

Comparaison des pyramides des âges 2005-2006



(Source : infocentre des carrières)

II. LA REPARTITION PAR SEXE MONTRE DES DISPARITES IMPORTANTES.

A. Une féminisation certaine du ministère.

Le ministère de la culture et de la communication compte plus d'agents féminins que d'agents masculins : 53% en 2006, ce qui est proche du taux de féminisation moyen de l'ensemble de la fonction publique de l'Etat (emplois civils).

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
2005	48%	52%
2006	47%	53%

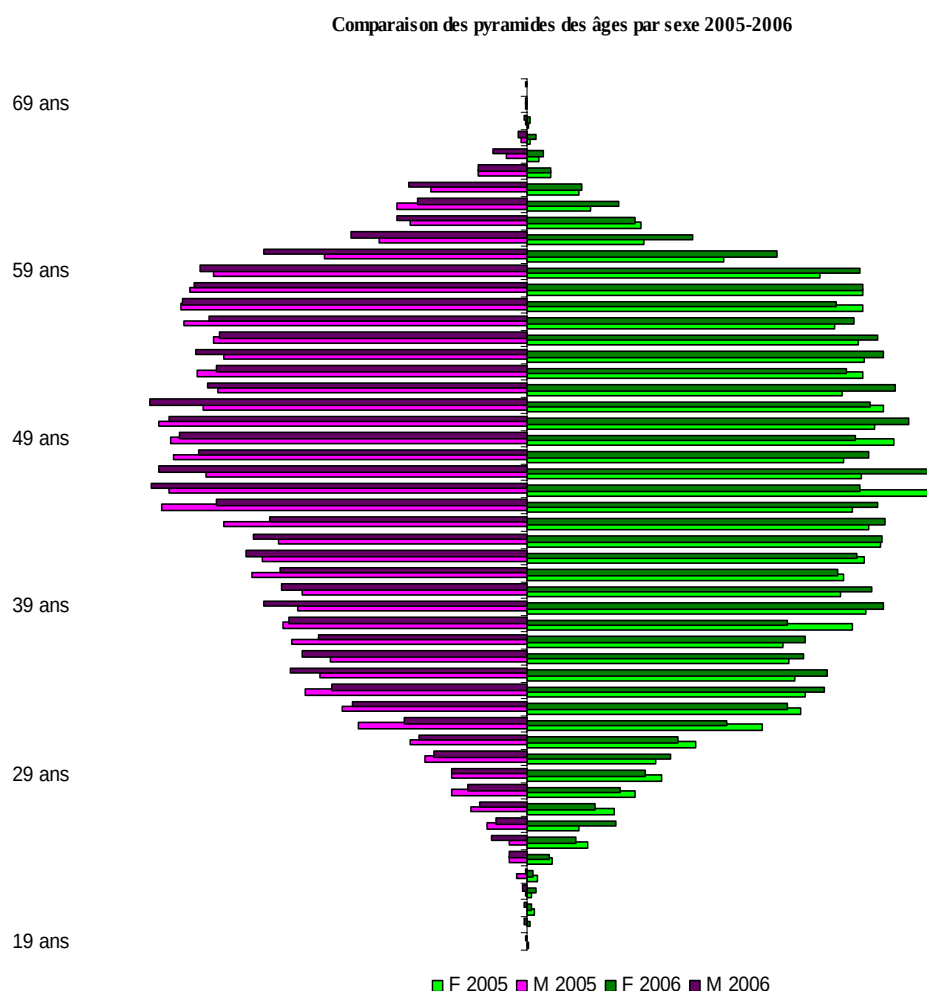
Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes.

	% hommes sur total	% femmes sur total	% par tranche d'âge	% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	1%	2%	4%	3%	4%
de 30 à 39 ans	9%	13%	22%	20%	24%
de 40 à 49 ans	15%	17%	32%	32%	33%
de 50 à 59 ans	17%	17%	34%	35%	32%
60 ans et plus	4%	4%	8%	9%	7%
	47%	53%	100%	100%	100%

(Source : infocentre des carrières)

La proportion des femmes est plus importante jusqu'à 49 ans. Dans les tranches d'âge supérieures, les proportions s'équilibrent (au-dessus de 60 ans, les proportions exactes sont 4,47% pour les hommes et 3,60% pour les femmes).

Sur les effectifs spécifiques hommes/femmes, la proportion d'agents de plus de 49 ans est supérieure chez les hommes (44%) par rapport à la proportion de femmes dans la même tranche d'âge (39%).



(Source : infocentre des carrières)

B. La féminisation globale du ministère cache des disparités entre catégories et filières.

Le taux de féminisation varie selon les filières et selon les catégories statutaires.

Malgré une parité apparente, la majorité des emplois peu qualifiés du ministère de la culture et de la communication est occupée par des femmes.

Plus on progresse dans la hiérarchie des corps, plus la proportion d'hommes occupant des emplois administratifs ou scientifiques augmente. La répartition est plus stable dans les corps techniques où les emplois sont globalement occupés par les hommes quelle que soit la catégorie.

Les femmes sont majoritaires dans les catégories B et C.

Globalement, il n'existe pas de gros écarts entre hommes et femmes ; cependant, cette répartition varie en fonction de la catégorie, c'est-à-dire des qualifications. C'est également le cas dans d'autres ministères.

Répartition par sexe et par catégorie en 2006

	<i>Part de la catégorie dans l'effectif total</i>	Hommes	Femmes
Catégorie A	42%	52%	48%
Catégorie B	17%	39%	61%
Catégorie C	41%	46%	54%
<i>Total</i>	<i>100%</i>		

NB Sont inclus dans la catégorie A tous les agents contractuels (art 4 de la loi du 11 janvier 1984) et les emplois fonctionnels
(Source : infocentre des carrières)

En catégorie A :

La parité est respectée dans la filière administrative.

En revanche, les métiers techniques et d'enseignement sont occupés à plus des trois quarts par des hommes.

En catégorie B :

Les femmes représentent plus des trois quarts des effectifs des filières administrative et scientifique.

Les métiers techniques sont occupés par des hommes à près de 60%.

En catégorie C :

Les femmes représentent 80% de la filière administrative

Les hommes représentent 80% de la filière technique.

L'analyse par filière montre des disparités qui sont fonction des métiers exercés.

La filière ouvrière et enseignement est très majoritairement masculine. La filière administrative voit sa population, très féminine dans la catégorie C, devenir majoritairement masculine dans les grades plus élevés. Dans l'encadrement supérieur, la proportion de femmes était de 20 % en 2006 (65 femmes sur un total de 317 agents).

Répartition par sexe et par filière (les proportions n'ont pas varié entre 2005 et 2006)

	<i>Part de la filière dans l'effectif total</i>	Hommes	Femmes
Filière administrative	33%	32%	68%
Filière technique et enseignement	12%	67%	33%
Filière accueil, surveillance et magasinage	22%	56%	44%
Filière scientifique	33%	49%	51%
<i>Total</i>	<i>100%</i>		

(Source : infocentre des carrières)

La féminisation de la filière administrative cache des disparités.

Globalement, la filière administrative a un taux de féminisation de 74%.

L'analyse de la répartition par sexe, catégorie et métier montre que plus on progresse dans la hiérarchie, plus le nombre d'hommes augmente.

Ainsi, si les femmes sont majoritaires dans le corps des attachés (58%), elles sont minoritaires chez les administrateurs civils (33%), ainsi qu'au niveau des personnels de direction (33%) ou des corps d'inspection (41%).

La filière scientifique (corps de recherche, de conservation, de documentation) est majoritairement féminine (61%).

Cependant, les femmes sont plus présentes en catégorie B (67%) qu'en catégorie A (59%).

De plus, comme dans la filière administrative, on constate des disparités importantes selon les corps : ingénieur de recherche (42%), conservateur général du patrimoine (40%) architecte (31%).

La filière technique et d'enseignement est majoritairement masculine.

Hors enseignement, les femmes représentent 31% des effectifs de la filière, et 23% de la catégorie A dans la filière.

Les corps d'enseignement sont principalement occupés par des hommes, avec une proportion de femmes de 21% seulement.

La répartition de la filière accueil, surveillance et magasinage (catégorie C uniquement, les catégories A et B étant regroupés dans la filière technique et enseignement).

Les femmes y sont majoritaires avec 53% des effectifs.

REPARTITION PAR FILIERE, CATEGORIE ET SEXE

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	Hommes	Femmes
PERSONNELS DE CATEGORIE A	51%	49%
INSPECTIONS	59%	41%
PERSONNELS DE DIRECTION	67%	33%
AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A	45%	55%
Administrateur civil	67%	33%
Attaché administratif	42%	58%
Chef de mission	67%	33%
Conseiller technique de service social	0%	100%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	100%	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	22%	78%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	20%	80%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES	26%	74%
FILIERE ADMINISTRATIVE		

(2 agents)

(1 agent)

II - FILIERE SCIENTIFIQUE

PERSONNELS DE CATEGORIE A	41%	59%
<i>CONSERVATION</i>	47%	53%
Conservateurs généraux du patrimoine	60%	40%
Conservateurs du patrimoine	45%	55%
<i>ARCHITECTES</i>	69%	31%
<i>DOCUMENTATION</i>	24%	76%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	31%	69%
<i>RECHERCHE</i>	48%	52%
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	33%	67%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	33%	67%
<i>DOCUMENTATION</i>	29%	71%
<i>RECHERCHE</i>	58%	42%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	26%	74%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	39%	61%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

PERSONNELS DE CATEGORIE A	79%	21%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	79%	21%

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

PERSONNELS DE CATEGORIE A	77%	23%
<i>PATRIMOINE</i>	81%	19%
<i>METIERS D'ART</i>	70%	31%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	92%	8%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	57%	43%
<i>PATRIMOINE</i>	70%	30%
<i>METIERS D'ART</i>	50%	50%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	92%	8%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	81%	19%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	80%	20%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	78%	22%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C</i>	97%	3%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	69%	31%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

PERSONNELS DE CATEGORIE A	71%	29%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	71%	29%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	58%	42%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	58%	42%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	56%	44%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	58%	42%
<i>MAGASINAGE</i>	51%	49%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	56%	44%

(Source : bureaux de gestion)

III. L'ETUDE PAR FILIERE SOULIGNE UN FUTUR DESEQUILIBRE PROBABLE DANS LA REPARTITION PAR DOMAINE-METIER DU MINISTERE.

A. L'âge moyen varie selon la catégorie ou la filière.

L'analyse par filière et catégorie montre de fortes disparités. On note que :

- la filière accueil, surveillance et magasinage, qui a connu des recrutements spécifiques ces dernières années, est la plus jeune du ministère.
- la filière scientifique, qui comprend les personnels de recherche, de conservation et de documentation, a la moyenne d'âge la plus élevée.

Age moyen par filière

	2 005	2 006
Filière administrative	46,4	46,4
Filière technique et enseignement	45,3	45,8
Filière accueil, surveillance et magasinage	43,5	44,2
Filière scientifique	48,5	48,9

(Source : infocentre des carrières)

Par catégorie, les différences sont également sensibles. En 2006, les moyennes d'âge sont :

- en catégorie A : 48,7 ans
- en catégorie B : 45.8 ans
- en catégorie C : 44.9 ans.

Près du quart des agents du ministère de la culture (24,5 %) ont plus de 55 ans. La proportion diffère selon les catégories ; il est de :

- 34 % pour la catégorie A
- 21 % pour la catégorie B
- 16 % pour la catégorie C.

En catégorie A, 14% des agents ont plus de 60 ans.

L'âge de départ à la retraite au ministère de la culture était de 58,7 ans en 2005, soit l'âge moyen des départs des fonctionnaires de l'ensemble de la fonction publique (moyenne d'âge des nouveaux retraités civils radiés des cadres pour motif d'ancienneté, hors invalidité ou départs anticipés)

Age radiation des cadres	58.72 ans
Durée services effectifs	137.04 trimestres

(source : service des pensions à Nantes).

Le principal effet de la loi de 2003 a été de produire un décalage sur les demandes de départ à la retraite de l'ordre de deux ans, la réforme ayant augmenté le nombre de trimestre nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein (deux trimestres supplémentaires en 2005).

L'effet retard lié à la mise en place de la réforme des retraites a été particulièrement sensible en 2004. Les prévisions de départ à la retraite ne se sont réalisées qu'aux 2/3. Cette amplification de l'effet retard n'a pu être que partiellement prise en compte dans le PLF 2005 en raison de l'insuffisance de données au moment de sa préparation.

Pour le PLF 2006, les départs à la retraite ont donc été recalculés au vu de l'exécuté 2004 pour intégrer ces modifications de comportements.

*Départs en retraite constatés au 31 décembre 2004, 2005 et 2006
Effectifs payés et gérés, en activité au MCC*

	2004		2005		2006	
	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP
TITULAIRES	137	133	187	181	224	217
Catégorie A	51	49	86	84	125	121
Catégorie B	24	23	23	22	22	21
Catégorie C	62	61	77	75	77	75
NON TITULAIRES					20	19
TOTAUX	137	133	187	181	243	236

2004 et 2005 : données hors contractuels

NB Données communiquées en conférence budgétaire

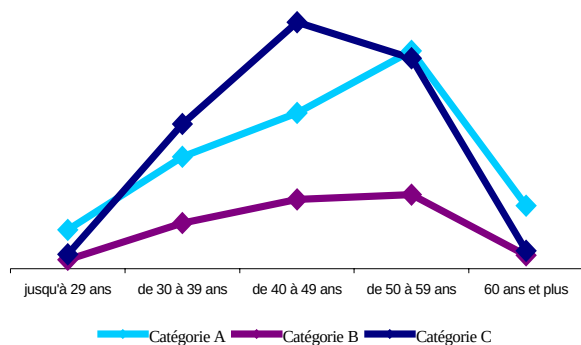
B. Un vieillissement préoccupant de la filière scientifique.

La répartition par filière, par catégorie et par âge des agents du ministère de la culture et de la communication laisse présager des changements dans cette même répartition des effectifs dans les années à venir.

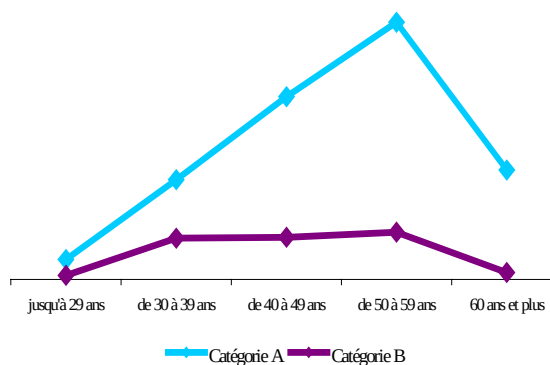
En 2006, dans la filière scientifique et les personnels enseignants, qui constituent le « cœur de l'activité du ministère », 55% des agents de catégorie A et 39% des agents de la catégorie B ont au moins 50 ans.

Les agents des autres filières, plus jeunes, prendront leur retraite après ceux de la filière scientifique. Afin de préserver son cœur d'activité, le ministère doit réfléchir à la nécessaire adaptation de ses moyens humains, par exemple en ciblant différemment ses recrutements ou en faisant évoluer les fonctions des agents de la catégorie C.

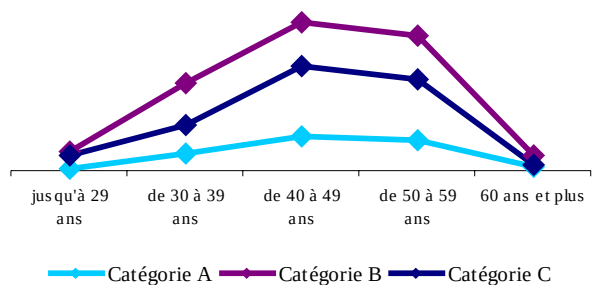
FILIERE ADMINISTRATIVE REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2006



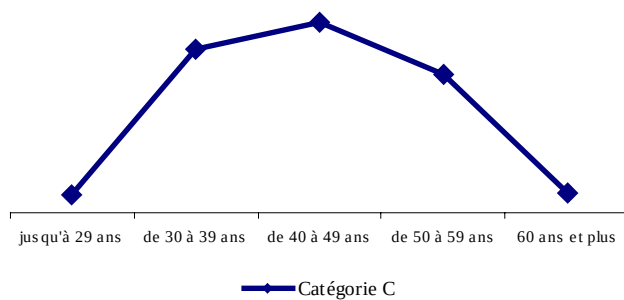
FILIERE SCIENTIFIQUE + ENSEIGNANTS REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2006



**FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE
REPARTITION PAR AGE ET CATEGORIE 2006**



**FILIERE ASM REPARTITION PAR AGE ET
CATEGORIE 2006**



La formation

L'organisation de la formation au ministère de la culture et dans les établissements publics sous tutelle.

La DAG assure le pilotage et la coordination de la politique de formation de l'ensemble du ministère. Elle prépare, en coordination avec l'ensemble des services, les propositions d'orientations stratégiques ministérielles.

Les formations organisées directement par la DAG sont ouvertes pour environ 60 % d'entre elles à l'ensemble des agents du ministère dès lors que les formations relèvent de priorités nationales (mise en oeuvre de la LOLF, contrôle de gestion, formations ressources humaines, management, ...).

Dans le respect du cadre stratégique défini au niveau national, les diverses structures du ministère élaborent et mettent en œuvre leur propre programme de formation adapté à leurs besoins et à ceux de leurs agents.

I – EFFECTIFS ET AGENTS FORMÉS

L'effectif retenu est estimé au 31 décembre 2006 sur la base des déclarations des services consultés. Il convient d'insister sur les limites de la définition de "l'effectif ministériel" ici mentionné : ce nombre résulte tout simplement du cumul des effectifs déclarés par les différents services ayant communiqué leur bilan. Il correspond au périmètre d'intervention des services de formation.

Année	2004	2005	2006
Effectifs ministériels	22 715	23 281	23 239
Agents formés	12 249	12 878	13 406
Variation	(+4%)		

(Source : bureau de la formation de la DAG)

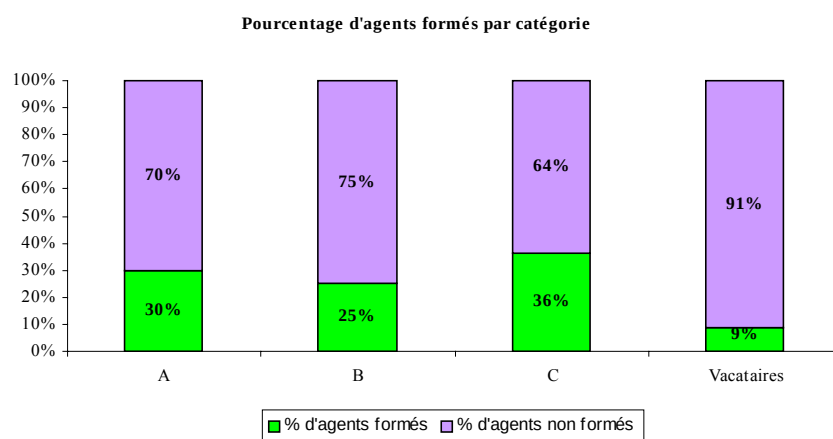
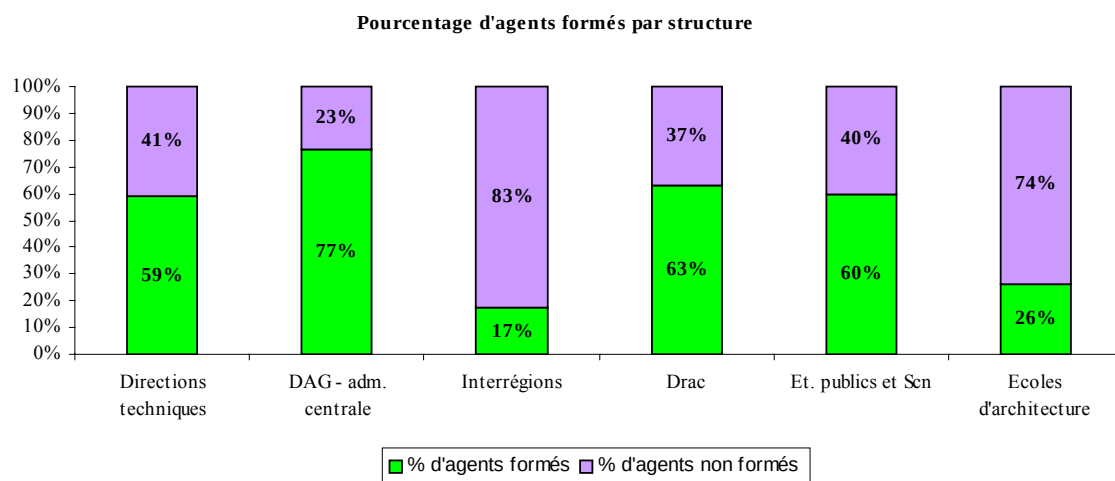
<i>Effectifs ministériels</i>	A	B	C	V
Répartition 2006	8 024 34%	5 073 22%	7 106 31%	3 036 13%
<i>Rappel 2005</i>	34%	22%	31%	14%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

<i>Agents formés</i>	A	B	C	V
Répartition 2006	4 060 30%	3 333 25%	4 793 36%	1 220 9%
<i>Rappel 2005</i>	31%	27%	33%	9%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Le pourcentage d'agents formés par catégorie reste globalement stable d'une année sur l'autre.



II. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES.

Le stagiaire est l'agent qui participe à une formation. Un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires.

Entre 2005 et 2006, le nombre de stagiaires a augmenté de 11%, soit 3 400 stagiaires supplémentaires.

Année	2004	2005	2006
Stagiaires	32 181	31 050	34 452
Variation	11%		

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Stagiaires	A	B	C	V
Répartition 2006	11 081	8 514	12 884	1 973
	32%	25%	37%	6%
Rappel 2005	31%	28%	35%	6%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

La hausse globale est principalement marquée :

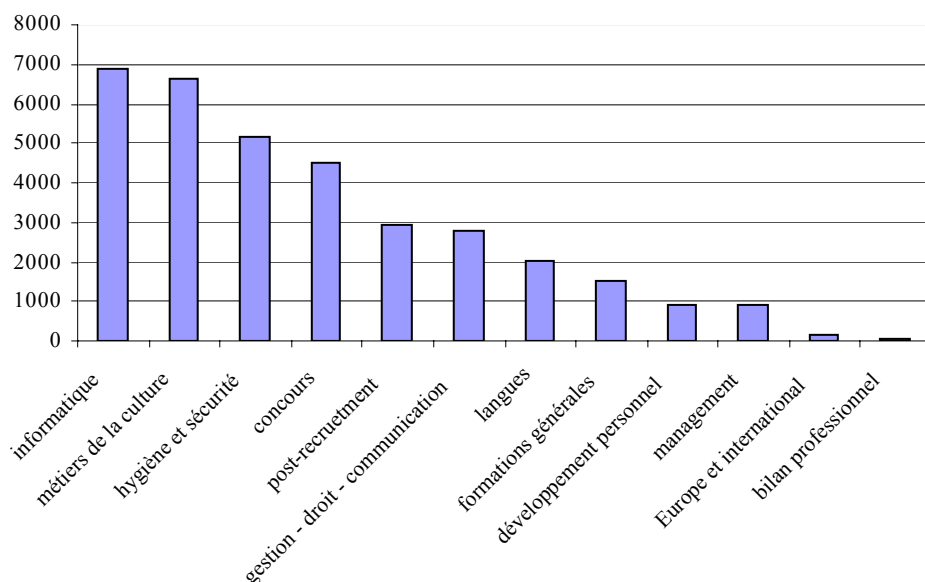
- dans les établissements publics hors écoles d'architecture (+ 2 962 stagiaires, soit une augmentation de 17%) : Louvre (+661 stagiaires, soit une hausse de 27%), Versailles (+ 402 stagiaires, soit une hausse de 35%), la BPI (+ 314 stagiaires, soit une hausse de 27%), Orsay (+ 213 stagiaires, soit une hausse de 27%), et la BNF (+ 1224 stagiaires, soit une hausse de 21 %).
- dans les directions techniques (+ 662 stagiaires, soit une augmentation de 17%),
- au niveau des interrégions (+ 232 stagiaires, soit une augmentation de 22%).

Cette augmentation globale porte principalement sur les domaines suivants :

- la préparation aux concours et examens professionnels : + 2 315 stagiaires, soit + 106 % répartis dans toutes les structures. L'augmentation s'explique essentiellement par la préparation aux examens et concours dans le cadre du repyramidage de la filière accueil, surveillance et magasinage.
- les métiers de la culture : + 1 678 stagiaires, soit + 34 %, dont plus de la moitié imputable à l'action de la BNF dans les métiers des techniques documentaires.
- le domaine de l'hygiène et de la sécurité : + 575 stagiaires, soit + 12,5 %
- le domaine informatique : + 419 stagiaires, soit + 6,5 %, surtout imputable aux formations à la suite Open office dans les DRAC.
- le développement personnel : + 231 stagiaires, soit + 34 %

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Répartition des stagiaires par domaine de formation en 2006



(Source : Bureau de la formation de la DAG)

III. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE FORMATION.

Les jours-stagiaires sont le produit de la durée (en jours) d'une formation donnée par le nombre de stagiaires qui la suivent.

Année	2004	2005	2006
Jours	93 838	102 975	99 052
Variation			-3,8%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

	A	B	C	V
Répartition des jours 2006	33 741 (-17%) 34%	25 302 (+6%) 26%	34 622 (+11%) 35%	5 387 (-27%) 5%
<i>Rappel 2005</i>	40%	23%	30%	7%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

En 2006, le nombre de jours de formation apparaît en diminution globale de près de 4% (-3 923 jours).

Cette variation doit être pondérée en isolant la part de l'activité de l'institut national du patrimoine pour la formation d'application des conservateurs du patrimoine en baisse de 5 835 jours pour ne tenir compte, au sein des promotions de conservateurs, que des agents issus du ministère de la culture. En tenant compte de cet ajustement technique, la variation du nombre de jours de formation est positive : + 2,4 %, avec des différences selon les structures : hausse à la DAG et dans les directions techniques, hausse dans les interrégions, mais diminution dans les écoles d'architecture (-25%) et , dans une moindre mesure (-2 %) dans les autres établissements publics.

La **durée moyenne de formation par stagiaire** pour l'ensemble des structures s'établit, en 2006, à 2,9 jours, soit un retour au niveau de 2004, mais une diminution de l'ordre de 13 % par rapport à 2005.

	2004	2005	2006
Jours par stagiaire	2,9	3,3	2,9

(Source : bureau de la formation de la DAG)

	A	B	C	V
Répartition des jours par stagiaire 2006	3	3	2,7	2,7
<i>Rappel 2005</i>	4,2	2,8	2,9	3,7

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Hors INP, la moyenne s'établit à 2,7 jours, soit – 8% par rapport à 2005. Cette diminution traduit le choix de formations courtes destinées à des publics spécifiques, telles que l'accompagnement du dispositif de repyramidage de la filière accueil, surveillance et magasinage, ou les stages de remise à niveau et de recyclage en matière de sécurité incendie pour préparer les agents à la qualification SSIAP (à la DMF), ou encore les formations visant à accompagner les évolutions de l'environnement administratif et professionnel des agents conçues sur le mode de la sensibilisation ou de l'information sur une journée (à la BNF par exemple dans le domaine des techniques et dans le domaine des outils bureautiques).

IV. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FORMATION

Les dépenses 2006 se sont élevées à 9 624 947 euros.

Année	2004	2005	2006
Dépenses	9 710 297	9 582 911	9 624 947
Variation			+ 0,4 %

(Source : bureau de la formation de la DAG)

	A	B	C	V
Réaprtition des dépenses en 2006	3 429 954 (+6%)	2 415 915 (-6%)	3 308 403 (+1%)	470 674 (-16%)
	36%	25%	34%	5%
Rappel 2005	34%	27%	34%	6%

(Source : bureau de la formation de la DAG)

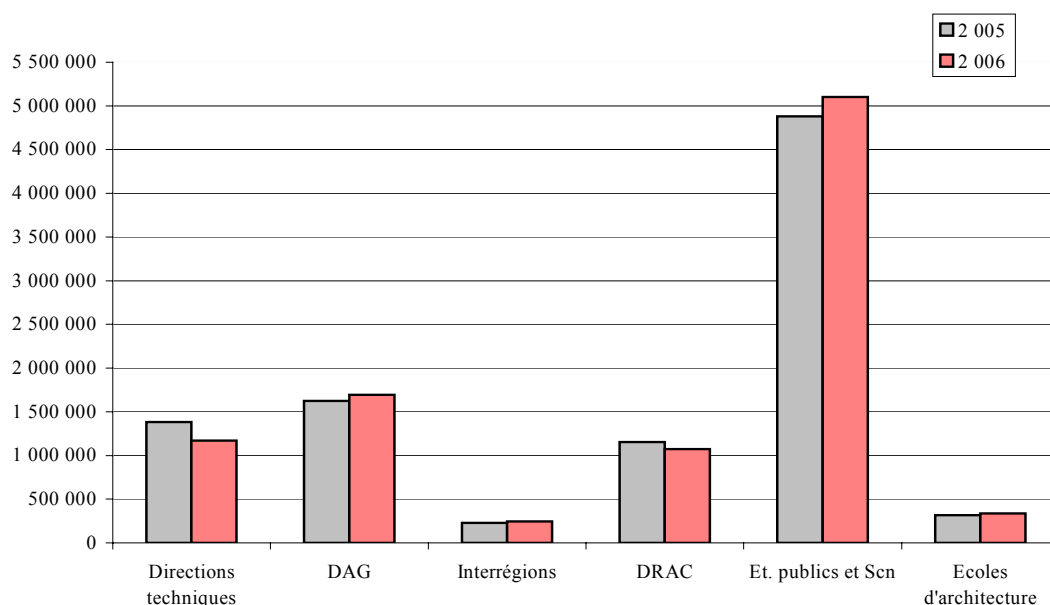
La structuration globale des dépenses de formation au ministère en 2005 et 2006 s'établit comme les années précédentes :

- dépenses pédagogiques : 87 % (dont 3% d'indemnités aux formateurs internes)
- frais de mission : 13 %.

Selon les structures, la répartition entre ces deux grands types de dépenses est sensiblement différente : l'administration centrale ne supporte que très peu de frais de missions (1 %, essentiellement pour les formations post-recrutement), les DRAC supportent une part importante des frais de missions (47 %), les écoles d'architecture se situent dans la moyenne (15 %), les établissements publics enregistrent 8 %.

En valeur absolue, la hausse globale la plus élevée est celle des EP (+ 222 018 soit une hausse de 4,5%), puis celle de la DAG (+ 73 666, soit une hausse de 4,5%), des écoles d'architecture (+18 940 soit une hausse de 6%), et des interrégions (+ 17 144, soit une hausse de 7,5%).

La répartition des dépenses de formation par structure en 2005 et 2006 :



(Source : bureau de la formation de la DAG)

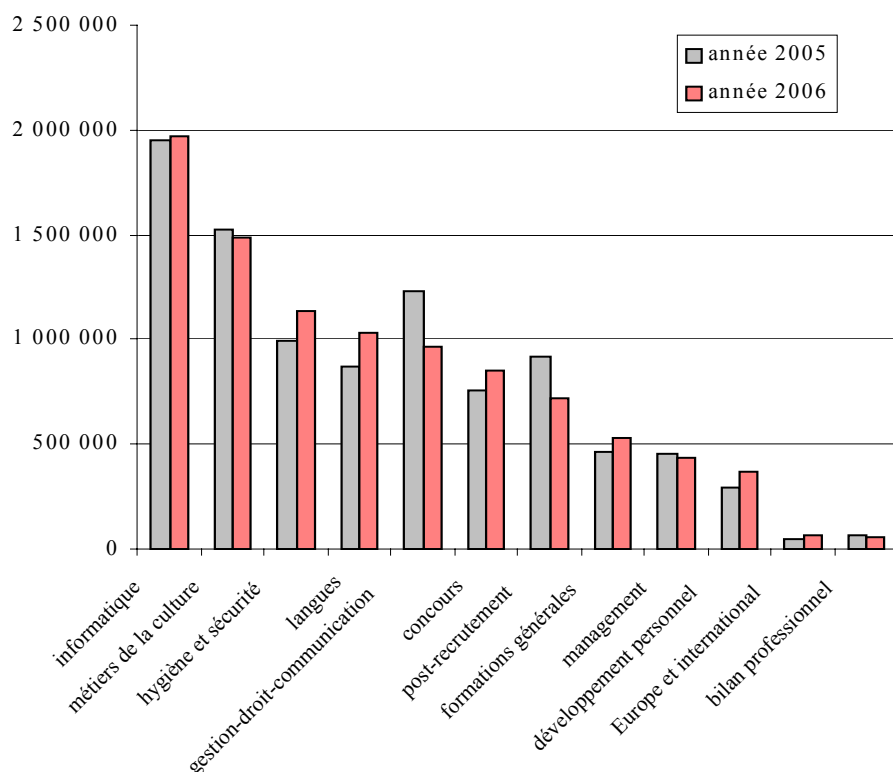
En cumulé des dépenses pour l'ensemble des structures du ministère, une baisse est constatée dans quatre domaines :

- le post-recrutement : -21% . Ceci s'explique par la fin du rattrapage en 2005 de l'organisation des formations de post-recrutement pour les différents corps.
- la gestion, le droit, la communication : -22%
- le bilan professionnel : -18%
- le management : - 4%. La baisse est cependant inégale car elle n'affecte pas les EP, les directions techniques et la DAG.

D'autres domaines voient leurs dépenses augmenter :

- les langues (+18%), l'hygiène et la sécurité (+14%), les concours (+12%)
- le domaine de l'Europe et de l'international : +56% : l'augmentation est marquée dans les interrégions, les EP et les DRAC.
- le développement personnel : +25%. L'augmentation touche toutes les structures.
- l'informatique est restée relativement stable (+1%)

Les dépenses de formation par domaine de formation :

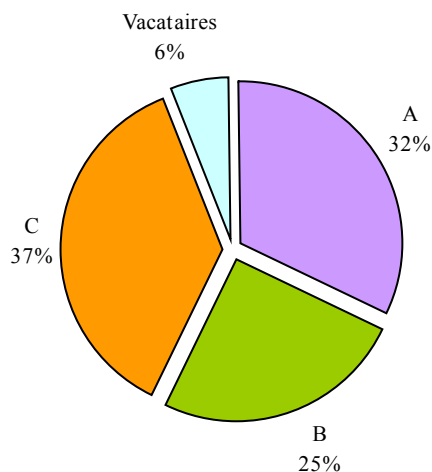


(Source : bureau de la formation de la DAG)

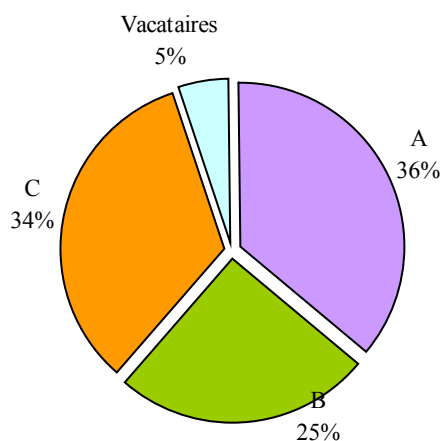
La répartition par catégorie :

La répartition, en pourcentage, du nombre de stagiaires et du montant de la dépense par catégorie est similaire.

Répartition des stagiaires par catégorie



Répartition des dépenses de formation par catégorie



I. ANALYSE DU BILAN EN FONCTION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2006

Elles sont déclinées sur trois grands axes :

- ▶ L'accompagnement du changement
- ▶ Les métiers du ministère.
- ▶ L'accompagnement des agents dans leur carrière.

A. L'accompagnement du changement

Domaines de formation : gestion-droit-communication, management dans le cadre de :

- la **rénovation de la gestion publique** (Accord Lolf, contrôle de gestion, marchés publics)
- la **modernisation de la gestion des ressources humaines** (Rhapsodie, gestion statutaire).
- le **management**
- l'**éco-responsabilité**

Bilan : 11 % des stagiaires ; 8 % des jours de formation ; 15 % des dépenses.

Près de 600 agents (700 agents en 2005), en centrale et dans les services déconcentrés, ont suivi des formations à la LOLF et aux marchés publics.

Pour ce qui concerne les formations relatives à l'outil informatique Rhapsodie, seuls 5 agents « administrateurs de Rh@psodie » ont été formés en administration centrale et 54 agents ont

suivi une formation à « l'Infocentre » en raison du retard pris dans le développement de l'application. (500 stagiaires avaient été programmés en 2006).

En revanche, le plan de formation à la gestion du personnel (règles de base, gestion statutaire, le contentieux du personnel, les agents non titulaires de l'Etat) démarré en 2004 s'est poursuivi jusqu'en 2006 avec l'aide d'un prestataire externe.

Dans le domaine du **management**, le nombre de stagiaires dans les formations au management a diminué de 45 % entre 2005 et 2006, contrairement au bilan 2005 où ce domaine faisait l'objet de la plus forte progression (+ 69 % entre 2004 et 2005). En nombre de jours de formation, la diminution est également très nette en 2006 (-21 %).

Cette baisse est liée essentiellement au pic des demandes de formation à la nouvelle procédure d'évaluation et de notation en 2005 qui ont fortement diminué en 2006.

Enfin, le ministère a introduit dans son programme de 2006 le dispositif interministériel de formation à **l'éco-responsabilité** mis en place par l'Institut de formation de l'environnement (IFORE), organisme dépendant du ministère de l'écologie et du développement durable, et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

B. Les métiers du ministère.

Domaines de formation : informatique, métiers de la culture, hygiène et sécurité, formations générales, post-recrutement, Europe et international, auxquels il convient d'ajouter les formations organisées par les directions techniques (archivage électronique, conservation et sécurité des archives, bâtiments de France, ...).

Bilan : 68 % des stagiaires ; 61 % des jours de formation ; 61 % des dépenses.
--

Dans le domaine des langues étrangères, des efforts particuliers ont été fournis par la DAG et les écoles d'architecture. Le nombre de stagiaires pour la DAG a augmenté de près de 39 % et de plus de 20 % dans les écoles d'architecture.

En nombre de jours, la variation s'établit à plus de 104 % pour les formations langues mises en place à la DAG.

L'augmentation des dépenses consacrées aux stages de langues atteint 112 % à la DAG et 19 % dans les écoles d'architecture.

En 2006, afin de faciliter l'accueil du public, le musée du Quai Branly a rendu prioritaires ses formations en langues étrangères : 97 agents de toutes catégories ont suivi des cours d'anglais ou d'espagnol d'une durée totale de 1 321 heures et 6 agents de catégorie A des cours de japonais ou de chinois.

Par ailleurs, des formations ont été reportées, notamment dans le domaine du patrimoine architectural, dans l'attente d'évolutions juridiques ou organisationnelles non finalisées.

C. L'accompagnement des agents dans leur carrière.

Domaines : concours et examens, congés de formation, réponses aux demandes individuelles de formation.

Bilan : 22 % des stagiaires ; 31 % des jours de formation ; 24 % des dépenses.

Le secteur du développement personnel a enregistré 231 stagiaires supplémentaire en 2006, soit une augmentation de 34 %.

Les congés de formation

Les congés de formation ont diminué depuis 2002 mais leur nombre semble se stabiliser. Moins de 10 % des demandes se voient opposer un refus par l'administration.

Demandes présentées								Demandes retenues							
2003		2004		2005		2006		2003		2004		2005		2006	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
20	48	21	36	10	40	17	32	19	43	20	32	8	36	16	28
68		57		50		49		62		52		44		44	

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Les femmes demandent plus de congés de formation que les hommes. La catégorie C est plus représentée que la catégorie A.

Répartition des congés de formation accordés en 2006 :

Catégorie	Hommes	Femmes
A	4	6
B	6	9
C	6	13
Totaux	16	28

(Source : bureau de la formation de la DAG)

Répartition des congés de formation accordés par filière et catégorie :

Filière	catégorie	H	F
Administrative	A	4	1
	B	3	3
	C	3	4
Technique et enseignement	A	0	1
	B	2	2
	C	1	1
Bibliothèques	A	0	1
	B	0	2
	C	0	3
Scientifique	A	0	3
	B	1	2
Accueil, surveillance et magasinage	C	2	5
Totaux		16	28

44

(Source : bureau de la formation de la DAG)

- METHODOLOGIE -

Modalités

Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données sont étroitement dépendantes des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

Notion d'agents formés

Le *stagiaire* est l'agent qui participe à une formation donnée et ne doit pas être confondu avec la personne formée, *l'agent formé* ; ainsi un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires mais comme un seul agent formé.

En 2001, la DGAFP a introduit la notion d'agents formés visant à comptabiliser le nombre d'agents ayant suivi au moins une formation. Au ministère de la culture, les services ont progressivement adapté leurs outils de gestion, en distinguant entre les stagiaires et les agents formés, afin d'être en mesure de répondre à cette nouvelle demande. La progression de la qualité des informations recueillies permet une première présentation des résultats dans le présent bilan. Elle reste toutefois partielle et n'autorise pas encore la pleine exploitation de nouveaux indicateurs.

Les inter- régions

Elles regroupent cinq responsables de formation qui travaillent au niveau de cinq DRAC-sièges différents, mais qui sont rattachés à la DAG. Ils mettent en place les priorités nationales (comme la LOLF) et leurs propres programmes de formation. Leurs stages sont également ouverts à tous les établissements, écoles... qui dépendent de leur territoire.

L'action sociale

L'action sociale recouvre les prestations individuelles et les actions collectives bénéficiant aux agents, notamment la restauration, les actions en faveur du logement, le soutien à des activités culturelles ou de loisirs, l'organisation de séjours (colonies de vacances, séjours linguistiques ou voyages).

L'administration centrale délègue dans les DRAC et les écoles d'architecture les crédits leur permettant de gérer l'attribution de prestations individuelles ainsi que les conventionnements nécessaires à certaines actions, notamment les conventions de restauration.

En 2006, le ministère de la culture a bénéficié d'une importante augmentation de ses crédits sociaux, qu'il a consacrée prioritairement au logement.

I. LES SERVICES COLLECTIFS REPRESENTENT PLUS DE LA MOITIE DU BUDGET DE L'ACTION SOCIALE.

A. En 2006, malgré une réorganisation de la restauration en administration centrale qui a entraîné une réduction des dépenses correspondantes, la restauration est restée le premier poste de dépense.

De 1 972 660 € en 2005, la dépense est passée à 1 709 300 € en 2006, soit une diminution de 13 % entre ces deux années.

La diminution d'environ 263 000 € est due :

- à l'abandon des convention A.G.R.A.F Montesquieu et Banque, au profit du marché de restauration des Bons-Enfants passé avec Eurest,
- à la résiliation de la convention MRS, restaurant « colonnes de Buren », pour lequel des dépenses avaient encore été enregistrées en 2005,
- à la cessation de prise en charge des factures de la B.N.F. à compter du 4ème trimestre.

Par ailleurs, le bureau des affaires sociales délègue des crédits pour la restauration des agents dans les services déconcentrés (DRAC et SDAP), dans les écoles d'architecture, et subventionne sur les crédits centraux la restauration collective des agents en fonction à Paris et en Ile-de-France. Ces derniers sont des agents affectés en administration centrale, en services déconcentrés, (DRAC et SDAP d'Ile-de-France), dans les monuments relevant du CMN (Arc de Triomphe, Conciergerie, Panthéon, ..), dans les musées nationaux (Cluny, ...) ou encore dans les établissements publics (écoles d'architecture, des beaux arts, musée Guimet, ...).

B. Le logement a bénéficié, en 2006, d'un engagement très important du ministère de la culture qui en a fait une priorité et l'a placé au deuxième rang des dépenses sociales après la restauration. Cependant, la question reste préoccupante au regard du nombre de demandeurs.

En 2006, 131 agents ont pu être logés, soit 54 de plus qu'en 2005, une progression de 70 % par rapport à 2005 où 77 demandes de logement avaient pu être satisfaites.

Ces résultats sont cependant relativisés par la très forte progression du nombre des demandeurs : 450 en 2005, 650 en 2006 (+ 44 %). Le ratio d'agents logés par rapport au nombre de demandeurs ne progresse donc que de 3 %.

Différents moyens sont mis en œuvre pour répondre à la demande : le parc préfectoral, dont bénéficient tous les ministères, et les moyens propres au ministère de la culture et de la communication :

■ *Le parc préfectoral* est insuffisant par rapport au nombre d'administrations qui y ont recours. Les logements sont attribués aux situations les plus lourdes. En 2006, contrairement aux dernières années, le nombre de logements attribués sur ce parc est en augmentation (99 logements, au lieu de 68 en 2005).

■ *Les logements relevant directement du ministère de la culture et de la communication* sont en nette augmentation : réservations de logements conventionnés (effectuées directement par le ministère de la culture et de la communication depuis 2006 après une période où les réservations étaient faites par le ministère de l'équipement pour l'ensemble des ministères), et logements attribués par la CALS (commission d'attribution de logements sociaux). C'est surtout sur les logements conventionnés que la progression est la plus sensible : 30 logements réservés en 2006, contre 9 en 2005 et 4 en 2004.

Cette progression est liée à l'effort très important fait par le ministère en faveur du logement social : la part du budget social consacrée au logement est passée de 305 000 € en 2004 à 1 578 000 € en 2006. Un retard de livraison de projet explique le fléchissement de 2005.

Le tableau suivant fait apparaître le nombre de logements attribués sur les différents parcs :

	Nombre d'agents logés	Progression / 2005
Parc préfectoral	99	+ 31
C.A.L.S.*	2	+ 2
Réservations MCC	30	+ 21

* *Commission d'attribution des logements sociaux du MCC*

L'évolution des crédits consacrés au logement depuis 2004 apparaît dans le tableau suivant :

Année	Montant
2004	305 000 €
2005	235 000 €
2006	1 578 000 €

En matière de logement, il faut noter que le bureau des affaires sociales (BAS) à la DAG, continue à prendre en considération les demandes d'agents du musée du Louvre ou de la BNF. Le BAS, le Louvre et la BNF sont amenés à travailler conjointement, notamment dans les cas urgents pour lesquels une solution rapide doit être trouvée.

C. La médecine statutaire.

L'attribution au fonctionnaire de divers congés pour raison de santé est subordonnée à des avis et des contrôles médicaux recueillis selon des procédures définies par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, au cours desquelles interviennent des comités médicaux et commissions de réforme.

■ Les comités médicaux :

Le comité médical ministériel est placé auprès de l'administration centrale et examine les situations des agents en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs de services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

En 2006, 448 agents ont été suivis par le bureau des affaires sociales, soit une augmentation par rapport au chiffre de 2005 (424). La catégorie C est la plus représentée avec 57% du total, les catégories A et B restant respectivement autour de 8% et 14%, les contractuels se situant à 19%.

■ Les commissions de réforme :

Instituée auprès de l'administration centrale, la commission de réforme ministérielle examine les situations des agents titulaires en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs de services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

La commission de réforme est une instance consultative qui donne notamment un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, la reconnaissance et la détermination du taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité (ATA) et la mise à la retraite pour invalidité.

En 2005 et 2006, la commission de réforme a suivi respectivement 308 et 258 agents. La fluctuation constatée ne correspond pas à une diminution du nombre d'accidents, Tous les accidents ne nécessitent pas un passage en commission de réforme, ce qui explique cette apparente diminution.

D. Le rôle de conseil de la médecine de prévention.

L'objectif du service de médecine de prévention est de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Dans les services centraux du ministère et les établissements publics, les missions du service de médecine de prévention sont assurées par plusieurs médecins assistés d'infirmières ou infirmiers et rattachés au bureau des affaires sociales.

Des conventions passées avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et des organismes de médecine inter-entreprises permettent aux agents affectés en région de bénéficier de ces mêmes prestations.

■ *Le rôle de conseil de la médecine de prévention :*

Le service de médecine de prévention est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- l'hygiène générale des locaux de service,
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à l'aptitude physique humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle,
- l'hygiène dans les restaurants administratifs,
- l'information sanitaire.

■ *La surveillance médicale des agents :*

Le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 impose une visite obligatoire tous les cinq ans aux agents et tous les ans pour les personnes nécessitant une surveillance particulière (personnels handicapés, femmes enceintes, agents dont les conditions de travail présentent des risques particuliers – produits toxiques, informatique, bruit, ..).

Les agents peuvent bénéficier auprès du service de médecine de prévention de visites à la demande (en cas de maladie, malaise, demande de certificat médical pour l'exercice d'un sport, pour un concours, ...).

E. L'importance des associations.

Les associations de personnels ont été subventionnées par le ministère à hauteur de 855 175 € en 2005 et 885 224 € en 2006 (+4%).

Les trois plus importantes sont l'AAS (action sociale culturelle et sportive), l'APBNF (association des personnels de la bibliothèque nationale de France), et Etude et Action, auxquelles il convient d'ajouter les associations dans les DRAC (une par DRAC) qui reçoivent également des subventions du ministère.

Les associations contribuent à mettre en œuvre les actions résultant des orientations définies par le comité national d'action sociale. Elles proposent divers types d'activités culturelles ou sportives, de vacances ou de voyages.

L'organisation de l'AAS, autant que son rôle, sont particuliers. Pour ses adhérents, l'AAS, au même titre que les autres associations, propose des activités culturelles, sportives, de vacances ou des voyages. Pour l'ensemble des agents d'Ile-de-France, elle organise les festivités de Noël du ministère. Pour tous les agents du ministère, elle joue un rôle dans l'octroi d'aides financières individuelles sous forme de prêts à taux zéro.

II. DES AIDES CIBLEES ET INDIVIDUELLES.

Les aides individuelles comprennent des prestations interministérielles et des prestations spécifiques au ministère de la culture et de la communication. Elles sont soumises à un plafond de ressources, sauf en ce qui concerne l'aide en faveur des parents d'enfants handicapés ou infirmes.

A . Les prestations interministérielles.

La Fonction publique, en liaison avec la direction du budget, fixe chaque année les taux des prestations d'action sociale à réglementation commune. Ces prestations sont gérées et financées par les différents ministères, mais leur cadre juridique est défini par le ministère de la Fonction publique.

Elles sont versées aux agents titulaires, stagiaires et contractuels en position d'activité ainsi qu'aux agents sur contrat à durée déterminée à partir du 10^e mois du contrat, dans le respect des dispositions réglementaires.

Quatre aides sont versées à ce titre :

- l'allocation mensuelle pour la garde des enfants de moins de trois ans, remplacée en 2006 par la participation de l'État au financement de chèques emploi service universels (Cesu) qui permettent aux agents ayant des enfants de moins de trois ans de rémunérer une assistante maternelle ou une garde à domicile ou encore de payer les frais de garde en crèche.
- l'allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés ou infirmes.
- l'aide aux frais de séjours des enfants.
- l'aide aux parents en repos (maison de repos ou convalescence).

B. Les prestations spécifiques au ministère de la culture et de la communication.

Ces aides ont été mises en place par le bureau des affaires sociales sur sa dotation budgétaire propre et accordées selon plafond de ressources fixé par le ministère.

Quatre aides sont versées à ce titre :

- l'aide aux chefs de familles monoparentales.
- l'aide aux frais de scolarité (depuis 1999). Les modalités ont été élargies en 2001 aux établissements d'enseignement supérieur et le montant en a été revalorisé. Les prestations individuelles sont désormais attribuées en fonction du quotient familial et non plus par rapport à l'indice de rémunération.
- l'aide aux vacances en famille.
- l'aide au déménagement modulée en trois tranches et revalorisées de 50% pour les agents aux ressources les plus faibles.

Enfin, une aide individuelle directe est proposée aux agents en grande difficulté : le secours.

Une commission paritaire se réunit une fois par mois pour attribuer des aides ponctuelles d'un montant maximum de 1000 € depuis novembre 2005. Tout versement de secours est précédé d'une enquête sociale et peut faire l'objet d'un accompagnement social.

Le nombre de secours accordés en 2005 et 2006 est quasiment stable (188 puis 186), mais en augmentation par rapport au chiffre de 2004 (151). Le montant des crédits consacrés aux secours est passé de 84 800 € en 2004 à 154 640 € en 2006. Cette augmentation résulte de l'augmentation du nombre de secours accordés mais aussi de l'augmentation du montant des aides passé de 650 € à 1 000 € en 2005.

III. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS AU SERVICE DES AGENTS.

A. Le service social

Le service social du ministère de la culture et de la communication se compose de quatre assistantes sociales, d'une secrétaire et d'une conseillère technique de service social. Il est basé à Paris et fait partie du bureau des affaires sociales.

Il exerce une compétence nationale sur l'ensemble des directions et délégations d'administration centrale, les DRAC, les musées et les monuments à l'exception :

- du Louvre, de la BNF et de Versailles qui disposent chacun d'un service social sur site,
- des écoles d'architecture et des SDAP qui sont pris en charge par le service social du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Le suivi des agents en région pose un problème particulier en raison de l'éloignement du service social et de la difficulté d'analyser les situations par l'intermédiaire de simples communications téléphoniques.

Le service social est à la disposition de tout agent en difficulté. Il instruit les demandes de secours financiers, ensuite présentées anonymement à la commission des secours qui se réunit une fois par mois. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des agents du bureau des affaires sociales et en particulier avec le service de médecine de prévention du ministère, mais également avec les bureaux de gestion, les services du personnel et les services extérieurs.

B. La politique d'hygiène et de sécurité.

Le bureau des affaires sociales est chargé de la coordination de la politique menée en matière d'hygiène et de sécurité au sein du ministère. 90 comités d'hygiène et de sécurité étaient constitués dans les services centraux, les services déconcentrés et les établissements publics en 2006.

Les comités d'hygiène et de sécurité sont des instances consultatives placées auprès des comités techniques paritaires. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Les comités analysent les risques professionnels auxquels sont exposés les agents des services entrant dans le champ de leur compétence.

Le bureau des affaires sociales travaille dans ce domaine en concertation avec les inspecteurs hygiène et sécurité qui contrôlent les conditions d'application des règles définies au titre III du livre II du code du travail et par les décrets pris pour son application

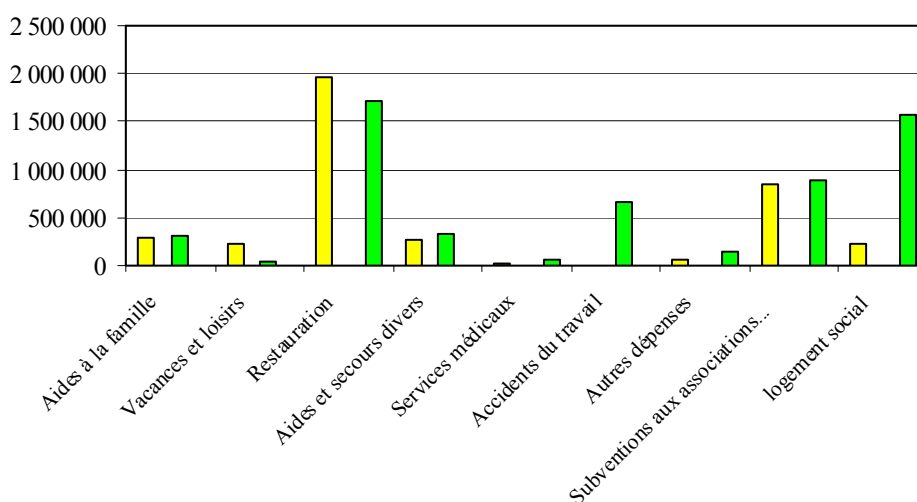
C. L'évolution des crédits d'action sociale et de leurs postes de dépenses.

Entre 2003 et 2006, le budget de l'action sociale inscrit en LFI a augmenté d'environ 26 %, passant de 4 148 947 euros en 2003 à 5 237 000 euros en 2006. Entre 2005 et 2006, l'augmentation est de 6,8 %. Elle a profité essentiellement au logement social

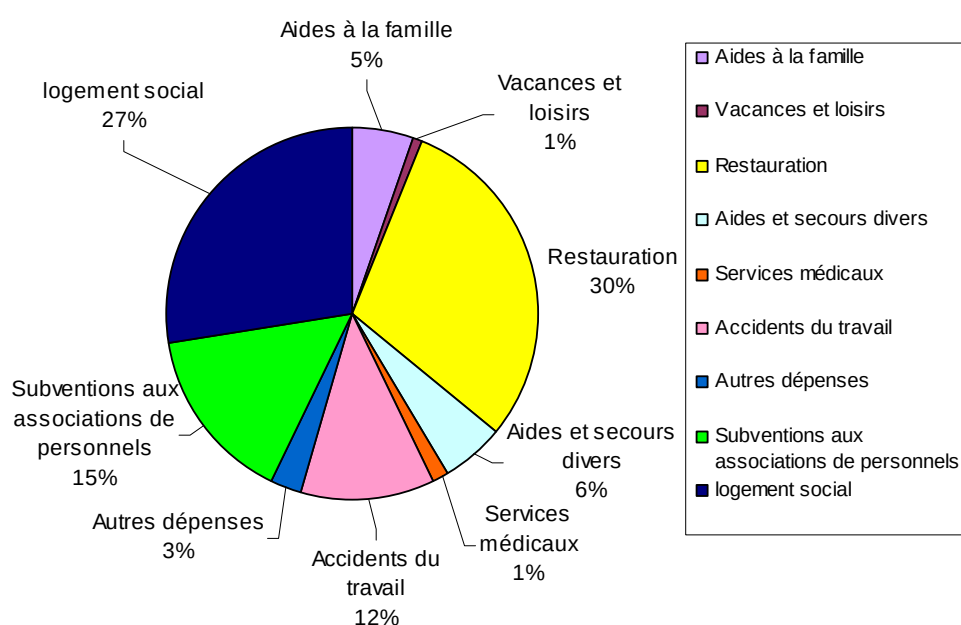
Evolution du budget de l'action social entre 2003 et 2006 :

2003	4 148 947	
2004	4 244 502	2%
2005	4 900 425	15%
2006	5 237 000	7%

Evolution des dépenses sociales en 2005 - 2006



Répartition des dépenses sociales en 2006



(Source : Bureau des affaires sociales)

Depuis 2006, date du passage en mode LOLF le budget des affaires sociales fait apparaître les dépenses liées aux frais et honoraires médicaux relatifs aux accidents du travail, qui étaient jusqu'alors pris en charge par le bureau des traitements. Il est à noter que ces dépenses ne peuvent faire l'objet d'une évaluation précise, car elles sont fonction du nombre d'accidents du travail.

72 % du budget est consacré aux trois postes de dépenses : logement, restauration et associations, le reste étant attribué aux huit prestations individuelles, interministérielles ou ministérielles, aux accidents du travail, rentes et frais afférents aux accidents du travail, et aux frais et honoraires médicaux relatifs à la médecine statutaire et de prévention.

Presque tous les secteurs de l'action sociale ont connu une augmentation et les diminutions enregistrées trouvent des explications ponctuelles, y compris les séjours qui semblent marquer une amorce de reprise avec les séjours colonies.

Une partie des crédits sociaux est déconcentrée dans les DRAC. Une consultation de chaque DRAC permettant d'évaluer les besoins est réalisée chaque année. En 2006, 80% ont été délégués en début d'année et les 20% restant en fin d'année.

Les dépenses sur crédits centraux recouvrent les dépenses des services d'administration centrale et des services rattachés payés en centrale. Elles concernent également les prestations, secours et subventions aux agents de la France entière rémunérés par la D.A.G. et aux associations.

IV .CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION EN FAVEUR DU RECRUTEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES.

L'article L 323-1 du code du travail oblige tout employeur d'au moins 20 salariés à compter au moins 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Ce taux n'étant pas atteint dans la fonction publique de l'Etat, un protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans cette fonction publique a été signé le 8 octobre 2001, avec, pour objectifs, d'améliorer le recrutement et le reclassement, la formation continue, les conditions de travail et les procédures spécifiques (reconnaissance du handicap, fonds interministériel pour l'insertion des handicapés, ...).

Le premier plan quadriennal de développement de l'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés a été mis en place à la fonction publique de l'Etat en 2002.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 renforce les mesures précédentes et en met en place de nouvelles, la plus significative consistant à instaurer une contrainte financière pour les administrations qui ne respecteraient pas leurs obligations envers les travailleurs handicapés. A ce titre, le ministère de la culture et de la communication a versé, en 2006, 386 607 euros au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées .

Les comptes épargne temps

La durée du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat est fixée dans le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la durée du temps de travail effectif est de trente-cinq heures par semaine. Le décompte est réalisé sur la base d'une durée annuelle de service effectif de 1 600 heures maximum (1607 depuis 2005 en raison de l'instauration de la journée de solidarité), sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

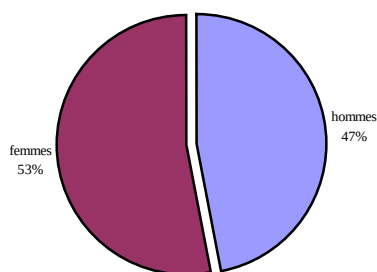
Institué par le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 qui en définit le cadre, le compte épargne temps permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés. Il est ouvert à la demande de l'agent. Il est alimenté par le report de jours de réduction du temps de travail et par le report de congés annuels.

Au ministère de la culture, 1363 comptes épargne-temps ont été ouverts depuis la création du dispositif. Ils totalisent 36 664 journées épargnées au 31 décembre 2006. Entre 2005 et 2006, on constate une diminution du nombre d'ouvertures de comptes (-51) mais un accroissement du nombre de jours épargnés (+ 89).

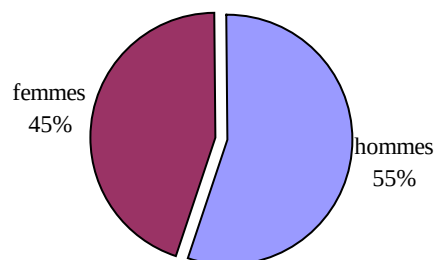
	<u>en 2005</u>	<u>en 2006</u>
Nombre de comptes ouverts	178	127
Nombre de jours épargnés	7 890	8 379

Le nombre de comptes ouverts par les femmes (664) est légèrement supérieur au nombre de comptes ouverts par les hommes (633). En revanche, les hommes épargnent davantage de jours : 16 853 contre 12 729 pour les femmes.

**Nombre de comptes ouverts au
31.12.2006**



**Nombre de jours épargnés au
31.12.2006**



(Source : MPP – enquête DGAFP)

Au 31 décembre 2006, environ 10% des agents avaient ouvert un compte épargne-temps pour un nombre total de jours équivalant à 16,8 % des congés annuels correspondants (hors RTT) sur 5 ans.

15 % des agents de catégorie A ont ouvert un compte épargne-temps. La proportion est de 9 % pour la catégorie B et 5 % pour la catégorie C.

Au sein des comptes épargne-temps, les proportions diffèrent légèrement. Si la part de comptes détenus par les agents de catégorie A reste la plus importante (63% pour l'ensemble de la catégorie A), la catégorie C vient en deuxième position (21%), la catégorie B est la moins représentée avec 16% des comptes ouverts.

Sur le nombre total de jours épargnés, ce classement est globalement respecté, la catégorie B et la catégorie C ayant épargné une part presque identique (14% et 15%).

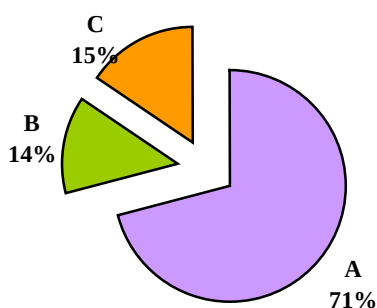
Le nombre de jours moyen par compte est de 27 jours en 2002, mais, si l'on observe les moyennes par catégorie, on constate que la catégorie A+ atteint une moyenne qui représente presque le double de cette moyenne générale (52 jours).

Répartition par catégorie des comptes ouverts et des jours épargnés au 31.12.2006 :

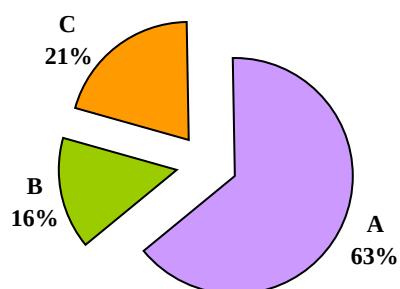
Catégorie	<u>Comptes ouverts</u>		<u>Jours épargnés</u>		<u>Nombre de jours moyen par compte</u>
	Nombre de comptes	% sur le total	Nombre de jours	% sur le total	
A+	123	9%	6 351	17%	52
A	744	54%	19 624	54%	26
B	212	16%	5 009	14%	24
C	284	21%	5 680	15%	20
Totaux	1363	100%	36 664	100%	27

(Source : MPP – enquête DGAFP)

Répartition du nombre de jours épargnés par catégorie



Répartition du nombre de comptes par catégorie

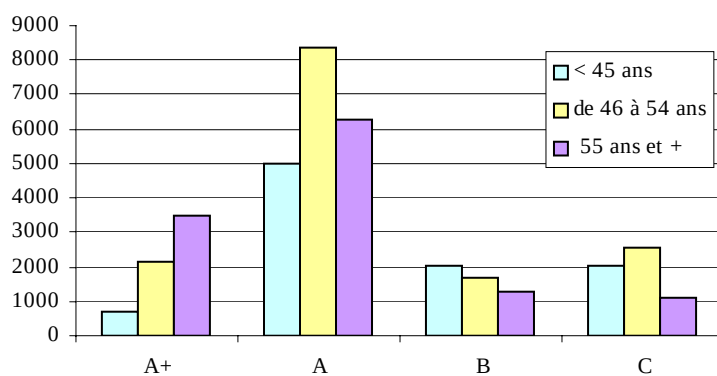


(Source : MPP – enquête DGAFP)

Le pourcentage de comptes ouverts par tranche d'âge se situe autour de :

- 9% pour les agents de moins de 45 ans,
- 11 % pour les agents entre 45 et 54 ans,
- 11 % pour les agents de 55 ans ou plus.

Répartition du nombre de jours épargnés, par catégorie et par tranche d'âge au 31.12.2006



(Source : MPP – enquête DGAFP)

Les concours

Les **concours externes** sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans condition de diplômes ou de formation.

Les **concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les **concours de titularisation** sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire.

La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 dite « loi Sapin » relative à la résorption de l'emploi précaire a prévu pendant cinq ans l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans et des recrutements sans concours pour les corps classés en échelle 2 de rémunération.

En 2006, les derniers concours Sapin ont été organisés, permettant de recruter dans la filière ASM (10 adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage), et dans la filière administrative (10 adjoints administratifs, 7 secrétaires administratifs, 6 attachés).

Les **examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent.

26 concours et 8 examens professionnels ont été organisés en 2005 comme en 2006.

En 2005, 206 postes ont été ouverts aux concours de recrutement. 189 candidats ont été admis sur les listes principales, ce qui signifie que 17 postes offerts aux concours n'ont pu être pourvus par cette voie. Cela a concerné toutes les catégories : A (4 postes), B (5 postes) et C (8 postes).

Enfin, les concours réservés organisés dans le cadre des mesures de repyramidage de la filière « accueil, surveillance et magasinage » ont permis de promouvoir par cette voie au grade d'adjoint technique, 160 candidats admis sur la liste principale, et, au grade de technicien des services culturels et des bâtiments de France, 72 agents admis sur les listes principales.

Le dialogue social

Le dialogue social est une préoccupation forte du ministère de la culture et de la communication : les organisations sociales sont associées aux différents stades d'élaboration et de mise en œuvre des projets, tant au sein d'instances formelles que dans un cadre plus informel et quotidien.

La concertation formelle s'exerce au sein de quatre catégories d'instances dont la composition est paritaire, à l'exception des comités d'hygiène et de sécurité, c'est-à-dire qu'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel y siègent.

1. Les commissions administratives paritaires (CAP)

Créées pour chaque corps de fonctionnaires dans la fonction publique de l'Etat, les commissions administratives paritaires connaissent des questions d'ordre individuel relatives à la gestion des carrières des fonctionnaires (notations, avancements, ...) et à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

2. Les commissions consultatives paritaires (CCP)

Elles sont consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période de stage et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent être consultées, en outre, sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

3. Les comités techniques paritaires (CTP)

Ils connaissent des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ils sont par ailleurs obligatoirement consultés sur les projets relatifs aux statuts particuliers.

L'activité du comité technique paritaire ministériel a été particulièrement chargée en 2005 et 2006, avec un nombre total de 16 réunions sur les deux années. Les ordres du jour ont suivi la préparation des nombreux textes réglementaires qui ont modifié les conditions d'organisation ou de fonctionnement de structures du ministère ou la situation de certaines catégories de personnels : décret relatif aux écoles d'architecture, projet de décret de la cité de la musique par exemple en 2005, mise en œuvre des mesures de décentralisation, contractualisation des vacataires enseignants des écoles d'architecture, création du secrétariat général au MCC, ... en 2006.

4. Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS)

Ils assistent les comités techniques paritaires sur les questions d'hygiène et de sécurité dans les services.

Par ailleurs, en marge de ces structures institutionnelles, des réunions informelles sont organisées avec les organisations syndicales, soit en préalable aux réunions des comités et commissions cités ci-dessus, soit sur des sujets liés aux évolutions de l'environnement professionnel ou aux réformes en cours. A titre d'exemple, en 2005 et 2006, les sujets ont porté sur l'observatoire de la précarité, le statut d'EPIC de Chambord, les astreintes et autorisations d'absence, les mesures Jacob, la souffrance au travail,...

<u>Réunions des comités techniques paritaires</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Comité technique paritaire ministériel	9	7
Comité technique paritaire de l'administration centrale	3	1
Réunions informelles avec les organisations syndicales	32	27

CHAPITRE II

A N N E X E S

Les emplois budgétaires

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005	
						Différence	%
Emplois inscrits sur budget de l'Etat	15 314	14 010	13 819	13 613	13 966	353	3%
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Administratifs	4 723	6 238	6 525	7 052	10 335	3 283	47%
<i>SOUS-TOTAL EMPLOIS ETAT / EPA</i>	<i>20 037</i>	<i>20 248</i>	<i>20 344</i>	<i>20 665</i>	24 301	3 636	18%
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Industriels et Commerciaux	5 046	5 103	4 901	5 160	5 752	592	11%
Emplois inscrits sur budget des Associations	-	-	-	-	656	-	-
TOTAL GENERAL	25 083	25 351	25 245	25 826	30 709	4 884	19%

Jusqu'à l'année 2005 incluse, ces chiffres comprennent les contractuels mais pas les vacataires, rémunérés sur crédits.

A partir de 2006, avec la mise en place de la LOLF, le plafond d'emplois est décompté en ETPT et inclut les agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 ("vacataires").

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR FILIERE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires de l'Etat par filière, ainsi que le poids relatif de chaque filière.

Les emplois comprennent les contractuels mais pas les vacataires. Les contractuels sont répartis en 2003 et 2004 dans les filières administratives et scientifiques, selon les fonctions qu'ils occupent.

Les chiffres 2003 et 2004 ne comprennent plus les effectifs du Louvre.

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par filière

	LFI 2000 ETP	LFI 2001 ETP	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005	
								Différence	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 226	4 346	4 420	4 412	4 376	4 143	4 130	-13	-0,3%
FILIERE SCIENTIFIQUE	3 331	3 450	3 516	3 442	3 425	3 498	3 419	-79	-2,3%
ENSEIGNEMENT	1 338	1 294	1 294	1 229	1 200	1 206	1 188	-18	-1,5%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	2 130	2 027	2 116	1 842	1 849	1 896	1 798	-98	-5,2%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3 751	3 851	3 968	3 085	2 969	2 870	2 884	14	0,5%
TOTAL	14 776	14 968	15 314	14 010	13 819	13 613	13 419	-194	-1,4%

Evolution du poids relatif de chaque filière

	LFI 2000 ETP	LFI 2001 ETP	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005
FILIERE ADMINISTRATIVE	29%	29%	29%	31%	32%	30%	31%	0,3%
FILIERE SCIENTIFIQUE	23%	23%	23%	25%	25%	26%	25%	-0,2%
ENSEIGNEMENT	9%	9%	8%	9%	9%	9%	9%	0,0%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	14%	14%	14%	13%	13%	14%	13%	-0,5%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	25%	26%	26%	22%	21%	21%	21%	0,4%

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie, ainsi que le poids relatif de chaque catégorie. Ils comprennent les contractuels, mais pas les vacataires.

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie

	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005	
					Différence	%
EMPLOIS DE CATEGORIE A	5 315	5 300	5 417	5 466	49	1%
EMPLOIS DE CATEGORIE B	2 570	2 585	2 515	2 532	17	1%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	6 125	5 934	5 681	5 421	-260	-5%
TOTAL	14 010	13 819	13 613	13 419	-194	-1%

Evolution du poids relatif de chaque catégorie

	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005
EMPLOIS DE CATEGORIE A	37,9%	38,4%	39,8%	40,7%	0,9%
EMPLOIS DE CATEGORIE B	18,3%	18,7%	18,5%	18,9%	0,4%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	43,7%	42,9%	41,7%	40,4%	-1,3%

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR FILIERE ET CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires par filière et catégorie. Ils comprennent les contractuels (qui sont répartis en 2003 et 2004 dans la filière correspondant au poste où ils travaillent), mais pas les vacataires.

	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois de catégorie A	1 214	1 241	1 282	1 395	113	9%
Emplois de catégorie B	837	843	758	771	13	2%
Emplois de catégorie C	2 361	2 292	2 103	1 964	-139	-7%
FILIERE SCIENTIFIQUE						
Emplois de catégorie A	2 656	2 639	2 703	2 659	-44	-2%
Emplois de catégorie B	786	786	795	760	-35	-4%
ENSEIGNEMENT						
Emplois de catégorie A	1 229	1 200	1 206	1 188	-18	-1%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE						
Emplois de catégorie A	216	220	226	224	-2	-1%
Emplois de catégorie B	947	956	962	1 001	39	4%
Emplois de catégorie C	679	673	708	573	-135	-19%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE						
Emplois de catégorie C	3 085	2 969	2 870	2 884	14	0%
TOTAL	14 010	13 819	13 613	13 419	-194	-1%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	579 16%	598 17%	625 18%	633 19%	8	1%
<i>INSPECTIONS</i>	<i>119</i>	<i>141</i>	<i>168</i>	<i>169</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>
Chef du service de l'inspection	1	1	1	1	0	0%
Inspecteurs généraux	18	20	20	20	0	0%
<i>Sous-total inspecteurs généraux</i>	<i>19</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Inspecteurs de la création d'administration centrale</i>	<i>100</i>	<i>120</i>	<i>147</i>	<i>148</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	<i>54</i>	<i>55</i>	<i>55</i>	<i>53</i>	<i>-2</i>	<i>-4%</i>
Directeurs	6	7	7	7	0	0%
Chefs de service	4	4	4	3	-1	-25%
Délégué général à la langue française	1	1	1	1	0	0%
Délégués	2	2	2	2	0	0%
Directeurs adjoints et sous-directeurs	15	15	15	14	-1	-7%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	26	26	26	26	0	0%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A</i>	<i>406</i>	<i>402</i>	<i>402</i>	<i>411</i>	<i>9</i>	<i>2%</i>
Directeurs de projet	4	3	3	2	-1	-33%
Administrateurs civils	34	34	34	42	8	24%
Attachés administratifs	352	346	341	352	11	3%
Chefs de mission	11	14	19	12	-7	-37%
Conseillers techniques de service social	2	2	2	2	0	0%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	1	1	1	1	0	0%
Professeur agrégé	1	1	1	0	-1	-100%
Professeur des universités	1	1	1	0	-1	-100%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	678 19%	702 20%	758 22%	771 23%	13	2%
<i>SERVICES SOCIAUX</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>14</i>	<i>18</i>	<i>4</i>	<i>29%</i>
Assistants de service social	3	2	2	4	2	100%
Infirmiers	12	12	12	14	2	17%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B</i>	<i>663</i>	<i>688</i>	<i>744</i>	<i>753</i>	<i>9</i>	<i>1%</i>
Secrétaires administratifs	654	675	726	737	11	2%
Chefs de service intérieur	9	13	18	16	-2	-11%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	2 267 64%	2 212 63%	2 103 60%	1 964 58%	-139	-7%
Adjointes administratifs	1 738	1 751	1 738	1 661	-77	-4%
Agents administratifs	324	268	177	182	5	3%
Inspecteurs du service intérieur	6	12	17	0	-17	-100%
Agents des services techniques	199	181	171	121	-50	-29%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	3 524	3 512	3 486	3 368	-118	-3%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

II- FILIERE SCIENTIFIQUE

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	2 654 77%	2 638 77%	2 630 77%	2 588 78%	-42	-2%
<i>CONSERVATION</i>	<i>764</i>	<i>761</i>	<i>760</i>	<i>752</i>	<i>-8</i>	<i>-1%</i>
Conservateurs généraux du patrimoine	108	107	108	108	0	0%
Conservateurs du patrimoine	656	654	652	642	-10	-2%
Conservateurs régionaux des monuments historiques	0	0	0	2	2	-
<i>ARCHITECTES</i>	<i>235</i>	<i>235</i>	<i>236</i>	<i>246</i>	<i>10</i>	<i>4%</i>
Architectes urbanistes de l'Etat	235	235	236	236	0	0%
Architectes des bâtiments de France	0	0	0	10	10	-
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>365</i>	<i>362</i>	<i>356</i>	<i>354</i>	<i>-2</i>	<i>-1%</i>
Chargés d'études documentaires	365	362	356	354	-2	-1%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>801</i>	<i>795</i>	<i>794</i>	<i>749</i>	<i>-45</i>	<i>-6%</i>
Conservateurs généraux des bibliothèques	97	96	96	95	-1	-1%
Conservateurs des bibliothèques	570	566	565	524	-41	-7%
Bibliothécaires	134	133	133	130	-3	-2%
<i>RECHERCHE</i>	<i>480</i>	<i>476</i>	<i>476</i>	<i>480</i>	<i>4</i>	<i>1%</i>
Ingénieurs de recherche	104	104	103	101	-2	-2%
Ingénieurs d'études	286	282	283	277	-6	-2%
Assistants ingénieurs	87	87	87	87	0	0%
Ingénieurs 1A 2A 3A	0	0	0	7	7	-
Techniciens 1B 2B 3B	0	0	0	5	5	-
Attachés de l'INSEE	3	3	3	3	0	0%
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	<i>9</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>-1</i>	<i>-13%</i>
Directeur délégué de la bibliothèque nationale de France	0	1	1	1	0	0%
Directeurs de la bibliothèque nationale de France	3	2	2	1	-1	-50%
Directeurs de la bibliothèque publique d'information	1	1	0	0	0	-
Directeur de l'Ecole du Louvre	1	1	1	1	0	0%
Directeur du musée d'Orsay	1	1	1	1	0	0%
Directeur général de l'établissement public de Versailles	1	1	1	1	0	0%
Président de l'établissement public de Versailles	1	1	1	1	0	0%
Administrateur général de l'EP de Versailles	1	1	1	1	0	0%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	786 23%	787 23%	775 23%	741 22%	-34	-4%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>247</i>	<i>245</i>	<i>238</i>	<i>228</i>	<i>-10</i>	<i>-4%</i>
Secrétaires de documentation	247	245	238	228	-10	-4%
<i>RECHERCHE</i>	<i>159</i>	<i>159</i>	<i>157</i>	<i>154</i>	<i>-3</i>	<i>-2%</i>
Techniciens de recherche	159	159	157	154	-3	-2%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>380</i>	<i>383</i>	<i>380</i>	<i>359</i>	<i>-21</i>	<i>-6%</i>
Bibliothécaires adjoints spécialisés	293	292	289	275	-14	-5%
Assistants de bibliothèque	87	91	91	84	-7	-8%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	3 440	3 425	3 405	3 329	-76	-2%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

III- PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	1 125 100%	1 112 100%	1 091 100%	1 074 100%	-17	-2%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSBA</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur de l'ENSBA	1	1	1	1	0	0%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSAD</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur de l'ENSAD	1	1	1	1	0	0%
<i>ENSEIGNANTS DES ECOLES NATIONALES D'ART</i>	<i>165</i>	<i>165</i>	<i>164</i>	<i>147</i>	<i>-17</i>	<i>-10%</i>
Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	165	165	164	147	-17	-10%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSAD</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur du CNSAD	1	1	1	1	0	0%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSM PARIS</i>	<i>20</i>	<i>17</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>-5</i>	<i>-31%</i>
Directeur du CNSM	1	1	1	1	0	0%
Professeurs	19	16	15	10	-5	-33%
<i>ENSEIGNANTS MUSEES</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
Professeur des universités	1	1	0	0	0	-
<i>ECOLE D'ARCHITECTURE</i>	<i>936</i>	<i>926</i>	<i>908</i>	<i>913</i>	<i>5</i>	<i>1%</i>
Maîtres assistants	766	757	753	820	67	9%
Professeurs	170	169	155	93	-62	-40%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	1 125	1 112	1 091	1 074	-17	-2%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	216 11%	220 11%	226 12%	224 12%	-2	-1%
<i>SERVICES CULTURELS</i>	<i>106</i>	<i>111</i>	<i>122</i>	<i>126</i>	<i>4</i>	<i>3%</i>
Ingénieurs des services culturels	106	111	122	126	4	3%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>89</i>	<i>88</i>	<i>87</i>	<i>85</i>	<i>-2</i>	<i>-2%</i>
Chefs de travaux d'art	89	88	87	85	-2	-2%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>-3</i>	<i>-19%</i>
Ingénieurs des ponts et chaussées	3	3	3	1	-2	-67%
<i>Sous-total ingénieurs des ponts et chaussées</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>-2</i>	<i>-67%</i>
Ingénieurs en chef du génie rural	1	1	1	0	-1	-100%
Ingénieurs divisionnaires des TPE	2	2	2	2	0	0%
Ingénieurs des TPE	14	14	10	10	0	0%
<i>Sous-total ingénieurs des TPE</i>	<i>17</i>	<i>17</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>-1</i>	<i>-8%</i>
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-100%</i>
Directeur de Sèvres	1	1	1	0	-1	-100%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	947 50%	956 50%	962 51%	1 001 56%	39	4%
<i>SERVICES CULTURELS</i>	<i>392</i>	<i>405</i>	<i>415</i>	<i>453</i>	<i>38</i>	<i>9%</i>
Techniciens des services culturels et des bâtiments de France	392	405	415	453	38	9%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>526</i>	<i>522</i>	<i>518</i>	<i>515</i>	<i>-3</i>	<i>-1%</i>
Techniciens d'art	526	522	518	515	-3	-1%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	<i>33</i>	<i>4</i>	<i>14%</i>
Personnels techniques des TPE	29	29	29	33	4	14%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	747 39%	740 39%	708 37%	573 32%	-135	-19%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	<i>635</i>	<i>629</i>	<i>604</i>	<i>538</i>	<i>-66</i>	<i>-11%</i>
Maîtres ouvriers	510	506	493	446	-47	-10%
Ouvriers professionnels	123	121	109	90	-19	-17%
Ouvriers des parcs et ateliers	2	2	2	2	0	0%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>69</i>	<i>68</i>	<i>65</i>	<i>1</i>	<i>-64</i>	<i>-98%</i>
Agents d'exploitation des TPE	1	1	1	1	0	0%
Dessinateurs	68	67	64	0	-64	-
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C</i>	<i>43</i>	<i>43</i>	<i>39</i>	<i>34</i>	<i>-5</i>	<i>-13%</i>
Chefs de garage	4	4	4	3	-1	-25%
Conducteurs automobiles	39	39	35	31	-4	-11%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 910	1 916	1 896	1 798	-98	-5%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET DE CONTRACTUELS

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	3 085	2 969	2 870	2 884	14	0%
	100%	100%	100%	100%		
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	<i>2 434</i>	<i>2 329</i>	<i>2 240</i>	<i>2 283</i>	<i>43</i>	<i>2%</i>
Adjointes techniques	1 317	1 360	1 392	1 577	185	13%
Agents techniques	1 117	969	848	706	-142	-17%
<i>MAGASINAGE</i>	<i>651</i>	<i>640</i>	<i>630</i>	<i>601</i>	<i>-29</i>	<i>-5%</i>
Magasiniers en chef	254	254	254	209	-45	-18%
Magasiniers spécialisés	397	386	376	392	16	4%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3 085	2 969	2 870	2 884	14	0%

	LFI 2003	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	2006 / 2005	
					Evolution	%
Enseignants des écoles nationales d'art et conservatoires	80	80	27	19	-8	-30%
Directeurs des écoles d'architecture	22	22	22	21	-1	-5%
Professeurs de catégorie des écoles d'architecture	51	51	51	51	0	0%
Chefs de travaux pratiques des écoles d'architecture	17	15	15	23	8	53%
<i>Sous-total enseignants des écoles d'architecture</i>	<i>90</i>	<i>88</i>	<i>88</i>	<i>95</i>	<i>7</i>	<i>8%</i>
Architectes urbanistes	0	0	0	1	1	-
Contrats administratifs	661	622	657	762	105	16%
Contrats du règlement intérieur national	65	65	65	61	-4	-6%
Contrats de niveau A1, A2, A3	8	8	8	9	1	13%
Personnels à statut spécifique	22	22	20	19	-1	-5%
SOUS-TOTAL PERSONNELS CONTRACTUELS	926	885	865	966	101	12%

TOTAL GENERAL	14 010	13 819	13 613	13 419	-194	-1%
TITULAIRES	13 084	12 934	12 748	12 453	-295	-2%
	<i>93%</i>	<i>94%</i>	<i>94%</i>	<i>93%</i>		
CONTRACTUELS	926	885	865	966	101	12%
	<i>7%</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>7%</i>		

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006/2005	
						Différence	%
Bibliothèque publique d'information	234	234	235	258	281	23	9%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	18	18	19	18	62	44	245%
<i>Emplois Etat affectés</i>	216	216	216	240	219	-21	-9%
Bibliothèque nationale de France	2 476	2 476	2 239	2 152	2 405	252	12%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	523	523	523	526	794	268	51%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 953	1 953	1 716	1 627	1 611	-16	-1%
Centre national du livre	44	49	48	60	61	1	1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	31	30	41	48	7	16%
<i>Emplois Etat affectés</i>	18	18	18	19	13	-6	-32%
Centre des monuments nationaux	1 088	1 127	1 141	1 172	1 431	259	22%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	559	598	612	633	965	332	52%
<i>Emplois Etat affectés</i>	529	529	529	539	466	-73	-14%
Musée et domaine de Versailles	645	656	660	639	647	8	1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	69	80	84	89	89	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	576	576	576	550	558	8	1%
Musée du Louvre	1 559	1 492	1 612	1 681	1 978	297	18%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	232	1 485	1 604	1 681	1 978	297	18%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 327	7	8	0	0	0	-
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	925	930	931	960	1 043	83	9%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	925	930	931	960	1 043	83	9%
Musées Rodin, Henner et Moreau	93	91	91	104	119	15	14%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	48	47	46	86	102	16	18%
<i>Emplois Etat affectés</i>	45	44	45	18	17	-1	-7%
Musée d'Orsay	0	0	502	570	589	19	3%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	77	87	160	73	83%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	425	483	429	-54	-11%
Musée Guimet	0	0	141	142	181	39	27%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	0	0	24	20	61	41	200%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	0	117	122	120	-2	-2%
Académie de France à Rome	26	27	27	28	47	19	68%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	27	27	28	47	19	68%
Centre national des arts plastiques	856	40	40	41	37	-5	-11%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	0	0	5	5	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	856	40	40	41	32	-9	-22%
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	195	196	196	192	228	36	19%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	49	64	64	66	121	55	83%
<i>Emplois Etat affectés</i>	146	132	132	126	107	-19	-15%
Ecole nationale sup. des arts décoratifs	191	191	192	210	238	28	14%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	95	122	124	128	175	47	37%
<i>Emplois Etat affectés</i>	96	69	68	82	63	-19	-23%
Conservatoire natl sup. d'art dramatique	48	48	53	55	54	-1	-2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	26	29	32	30	32	2	6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	22	19	21	25	22	-3	-12%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	308	307	307	316	461	145	46%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	154	175	178	194	348	154	79%
<i>Emplois Etat affectés</i>	154	132	129	122	113	-9	-7%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	144	147	147	152	212	60	40%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	124	125	125	152	212	60	40%
<i>Emplois Etat affectés</i>	20	22	22	0	0	0	-

EVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006/2005	
						Différence	%
Ecoles d'architecture	1 684	1 713	1 717	1 770	2 695	925	52%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	73	77	79	1 095	1 016	1286%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 640	1 640	1 640	1 691	1 600	-91	-5%
Ecoles d'art	0	247	287	302	337	36	12%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	40	27	86	59	219%
<i>Emplois Etat affectés</i>	0	247	247	275	251	-24	-9%
Ecole du Louvre	78	78	77	85	89	4	5%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	23	23	22	23	37	14	62%
<i>Emplois Etat affectés</i>	55	55	55	62	52	-10	-16%
Institut national du patrimoine	61	64	64	67	65	-2	-3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	44	47	50	52	53	1	2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	17	17	14	15	12	-3	-20%
Centre national de la cinématographie	444	444	444	458	466	8	2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	233	319	319	458	466	8	2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	211	125	125	0	0	0	-
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	83	88	88	91	86	-5	-5%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	83	88	88	91	86	-5	-5%
Etablissement public du musée du Quai Branly	33	64	58	166	234	68	41%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	33	64	58	166	234	68	41%
Institut national d'histoire de l'art	37	79	81	33	33	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	34	72	74	26	23	-3	-12%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	3	7	7	7	10	3	43%
Institut national de recherches archéologiques préventives	1 385	1 363	1 363	1 410	1 803	393	28%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	1 385	1 363	1 363	1 410	1 803	393	28%
Palais de la découverte	0	0	0	0	224	224	-
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	0	0	224	224	-
TOTAL	12 639	12 152	12 743	13 115	16 043	2 928	22,3%
<i>Emplois inscrits aux budgets des EPA</i>	<i>4 723</i>	<i>6 238</i>	<i>6 525</i>	<i>7 052</i>	<i>10 335</i>	<i>3 283</i>	<i>46,5%</i>
	37%	51%	51%	54%	64%	-	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	<i>7 916</i>	<i>5 914</i>	<i>6 218</i>	<i>6 062</i>	<i>5 708</i>	<i>-354</i>	<i>-5,8%</i>
	63%	49%	49%	46%	36%	-	-

Changement de périmètre en 2006 : sont pris en compte dans le plafond d'emplois les agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984

EVOLUTION DES EMPLOIS INSCRITS AU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET DES ASSOCIATIONS

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	2006 / 2005	
						Différence	%
Réunion des musées nationaux	1 207	1 226	1 018	1 018	1 057	39	4%
Cité de l'Architecture et du Patrimoine	-	-	-	94	119	25	27%
Domaine national de Chambord	-	-	-	-	138	-	-
Comédie française	387	387	387	398	402	4	1%
Théâtre national de Chaillot	137	137	137	137	139	2	2%
Théâtre national de l'Odéon	124	124	124	124	125	1	1%
Théâtre national de la Colline	98	98	98	98	98	0	0%
Théâtre national de Strasbourg	96	99	99	99	99	0	0%
Opéra national de Paris & École de danse de Nanterre	1 527	1 536	1 536	1 584	1 813	229	14%
Opéra comique	-	-	-	89	90	1	1%
Cité de la musique	192	192	193	199	276	77	39%
Centre national de la danse	58	62	65	69	95	26	37%
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	-	17	19	19	24	5	24%
École nationale supérieure de création industrielle	53	53	53	55	59	4	7%
École nationale sup. des métiers de l'image et du son	52	54	54	55	59	4	8%
Cité des sciences et de l'industrie	917	917	917	917	942	25	3%
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	198	200	200	206	218	12	6%
TOTAL EPIC	5 046	5 103	4 901	5 160	5 752	592	11%

	LFI 2006 ETPT
Union centrale des arts décoratifs	304
Cinémathèque française	116
Ensemble intercontemporain	50
Orchestre de Paris	150
Centre national des arts du cirque	37
TOTAL ASSOCIATIONS	656

PLF 2006
VENTILATION DES EMPLOIS SUR LE BUDGET DE L'ETAT (programmes Lolf)

	Catégories d'emplois				
	Nombre d'ETPT	Catégorie 1 : administrative	Catégorie 2 : ouvrière et technique	Catégorie 3 : surveillance	Catégorie 4 : scientifique
<i>Mission Culture</i>	13 351	4 856	2 729	2 873	2 893
Programme n°1 : Patrimoines	3 968	833	506	1 559	1 071
Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique	369	219	31	39	79
Action 02 : Architecture	9	6	2	0	2
Action 03 : Patrimoine des musées de France	1 378	330	212	737	99
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	503	132	64	150	158
Action 05 : Patrimoine écrit et documentaire	1 684	122	197	632	733
Action 06 : Patrimoine cinématographique	0	0	0	0	0
Action 07 : Patrimoine linguistique	22	22	0	0	0
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	2	2	0	0	0
Programme n°2 : Création	978	357	407	50	164
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	128	126	0	0	2
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	627	183	405	22	17
Action 03 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du livre et de la lecture	224	49	2	28	145
Action 04 : Economie des professions et des industries culturelles		0	0	0	0
Programme n°3 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 404	3 667	1 815	1 264	1 658
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	2 143	669	1 105	152	217
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique	44	43	0	0	1
Action 03 : Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé	14	0	0	11	3
Action 04 : Actions spécifiques en faveur des publics	6	6	0	0	0
Action 05 : Actions spécifiques en faveur de l'aménagement du territoire	0	0	0	0	0
Action 06 : Action culturelle internationale	16	15	0	0	1
Action 07 : Fonctions soutien communes aux trois programmes	6 182	2 934	711	1 101	1 436
<i>Mission Recherche</i>	616	30	0	0	586
Programme n° 12 : Recherche culturelle et culture scientifique	616	30	0	0	586
Action 01 : Recherche en faveur des patrimoines	90	0	0	0	90
Action 02 : Recherches en faveur de la création	4	0	0	0	4
Action 04 : Recherches transversales et pilotage du programme	521	30	0	0	492
Total	13 966	4 886	2 729	2 873	3 479

ETABLISSEMENTS PUBLICS DEROGATOIRES

Etablissements publics du MCC autorisés à recruter des CDI	Portée de la dérogation	Fondement de la dérogation	Statut des personnels	Existence d'un régime indemnitaire spécifique aux CDI
1. Sur le fondement d'une dérogation législative				
INRAP	tout emploi de catégorie A, B, C	article L523-1 du code du patrimoine	décret 2002-450 du 2 avril 2002 pris en Conseil d'Etat	oui, décret et arrêté du 16 mars 2004
CNC	tout emploi de catégorie A, B, C	article 46 de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007	décret no 2007-1325 du 7 septembre 2007 fixant les règles applicables aux agents contractuels du Centre national de la cinématographie	oui, décret no 2007-1355 du 13 septembre 2007 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public du Centre national de la cinématographie
2. Sur le fondement du décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984				
CNAC-GP	tout emploi de catégorie A, B, C	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA approuvée par décision conjointe des ministres du budget, de la fonction publique, de la culture le 11 février 1991	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par décision du président de l'établissement
CMN	tout emploi mais emplois de surveillance pourvus par des fonctionnaires	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA du 10 janvier 1997	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par délibération du CA de l'établissement
EMOC	tout emploi	décret n°98-528 du 22 juin 1998	non	non
Musée Rodin	emploi du service commercial de catégorie A, B, C	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA du 22 février 1994	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par délibération du CA de l'établissement
Bibliothèque nationale de France	emplois des catégories A, B et C des services commerciaux et d'édition, des services de la communication et des services d'organisation des expositions, à l'exception des chefs de service.	décret n°94-919 du 24 octobre 1994	délibération du CA	non

ETABLISSEMENTS PUBLICS DEROGATOIRES

Etablissements publics du MCC autorisés à recruter des CDI	Portée de la dérogation	Fondement de la dérogation	Statut des personnels	Existence d'un régime indemnitaire spécifique aux CDI
Établissement public du musée du quai Branly	* emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du patrimoine et des collections, du développement culturel et des publics ; * emplois de catégorie A dans le domaine de l'enseignement et de la recherche ; * emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du mécénat et de la communication ; * emplois de catégorie A, B et C liés à la gestion du bâtiment, des systèmes d'information, de la sécurité et de la sûreté ; * emplois de catégorie A de juristes experts dans le domaine des achats publics et du droit de la propriété littéraire et artistique.	décret no 2006-1083 du 29 août 2006	non	non
Cité nationale de l'histoire de l'immigration	* Les emplois de catégorie A et B requérant des connaissances spécialisées dans le domaine des populations et de l'histoire de l'immigration en matière de : - programmation culturelle et production; - animation du réseau et des partenariats; - développement des publics. * Les emplois de catégorie A et B liés à la médiation.	texte à publier	non	non
Etablissement public du musée du Louvre	emplois des services de l'auditorium, de l'informatique, des expositions temporaires et de la communication, à l'exception des chefs de service (1).	décret n°95-991 du 25 août 1995	non	non
Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	emplois du service des réservations et des visites-conférences, du service de la communication, du service de l'informatique, du service de l'organisation des expositions et des manifestations(1).	décret n°93-848 du 9 juin 1993	non	non

1) Le Louvre et Versailles sont également inscrits sur le décret-liste, pour quelques emplois. Ils ne font pas usage de cette dérogation (qui avait pour but de permettre la reprise d'anciens CDI de la RMN à l'occasion de leur transformation en EP).

Les effectifs réels

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	Au 31 décembre 2005					Au 31 décembre 2006					2006 / 2005	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	304	48%	325	52%	629	309	49%	321	51%	630	1	0%
<i>INSPECTIONS</i>	<i>62</i>	<i>38%</i>	<i>103</i>	<i>62%</i>	<i>164</i>	<i>66</i>	<i>41%</i>	<i>97</i>	<i>59%</i>	<i>164</i>	<i>-1</i>	<i>0%</i>
Chef du service de l'inspection	0	0%	1	100%	1	0	0%	1	100%	1	0	0%
Inspecteurs généraux de l'administration	6	30%	14	70%	20	7	35%	12	65%	19	-1	-5%
Inspecteurs de la création et des ens. artistiques	56	39%	88	61%	143	60	42%	84	58%	144	0	0%
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	<i>17</i>	<i>32%</i>	<i>36</i>	<i>68%</i>	<i>53</i>	<i>19</i>	<i>33%</i>	<i>39</i>	<i>67%</i>	<i>58</i>	<i>5</i>	<i>9%</i>
Emplois de direction administration centrale	13	54%	11	46%	24	15	54%	13	46%	28	4	17%
Directeurs de projet	0	0%	2	100%	2	0	0%	3	100%	3	1	50%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	4	15%	23	85%	27	4	15%	23	85%	27	0	0%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A</i>	<i>225</i>	<i>55%</i>	<i>187</i>	<i>45%</i>	<i>412</i>	<i>224</i>	<i>55%</i>	<i>185</i>	<i>45%</i>	<i>409</i>	<i>-3</i>	<i>-1%</i>
Administrateurs civils	16	38%	27	63%	43	14	33%	27	67%	41	-2	-5%
Attachés administratifs	201	57%	151	43%	353	204	58%	149	42%	353	0	0%
Chefs de mission	5	38%	8	62%	13	4	33%	8	67%	12	-1	-8%
Conseillers techniques de service social	3	100%	0	0%	3	2	100%	0	0%	2	-1	-29%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	0	0%	1	100%	1	0	0%	1	100%	1	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	556	78%	155	22%	710	545	78%	154	22%	699	-11	-2%
<i>SERVICES SOCIAUX</i>	<i>15</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>15</i>	<i>15</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>15</i>	<i>0</i>	<i>1%</i>
Assistantes de service social	2	100%	0	0%	2	3	100%	0	0%	3	1	50%
Infirmiers	13	100%	0	0%	13	12	100%	0	0%	12	-1	-6%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B</i>	<i>540</i>	<i>78%</i>	<i>155</i>	<i>22%</i>	<i>695</i>	<i>530</i>	<i>77%</i>	<i>154</i>	<i>23%</i>	<i>684</i>	<i>-11</i>	<i>-2%</i>
Chef de service de catégorie B	7	50%	7	50%	14	7	47%	8	53%	15	1	7%
Secrétaires administratifs du MCC	533	78%	148	22%	681	523	78%	146	22%	669	-12	-2%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	1 688	81%	395	19%	2 083	1 586	80%	386	20%	1 972	-111	-5%
Adjoints administratifs du MCC	1 440	83%	293	17%	1 732	1 390	83%	286	17%	1 676	-57	-3%
Agents administratifs du MCC	191	85%	33	15%	224	154	85%	26	15%	181	-43	-19%
Inspecteurs du service intérieur	17	100%	0	0%	17	0	0%	0	0%	0	-17	-100%
Agents des services techniques du MCC	41	37%	69	63%	110	42	37%	73	63%	115	6	5%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	2 548	74%	875	26%	3 423	2 441	74%	861	26%	3 301	-121	-4%

II - FILIERE SCIENTIFIQUE

	Au 31 décembre 2005					Au 31 décembre 2006					2006 / 2005	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	1 450	58%	1 032	42%	2 482	1 459	59%	1 014	41%	2 473	-9	0%
<i>CONSERVATION</i>	<i>365</i>	<i>51%</i>	<i>354</i>	<i>49%</i>	<i>719</i>	<i>376</i>	<i>53%</i>	<i>339</i>	<i>47%</i>	<i>715</i>	<i>-4</i>	<i>-1%</i>
Conservateurs généraux du patrimoine	40	39%	64	61%	104	38	40%	57	60%	95	-9	-9%
Conservateurs du patrimoine	325	53%	288	47%	613	338	55%	282	45%	620	7	1%
Conservateurs régionaux des monuments historiques	0	0%	2	100%	2	0	0%	0	0%	0	-2	-100%
<i>ARCHITECTES</i>	<i>65</i>	<i>30%</i>	<i>153</i>	<i>70%</i>	<i>218</i>	<i>70</i>	<i>31%</i>	<i>156</i>	<i>69%</i>	<i>226</i>	<i>8</i>	<i>4%</i>
Architectes et urbanistes de l'Etat	62	30%	146	70%	208	70	31%	156	69%	226	18	9%
Architectes des bâtiments de France	3	26%	7	74%	10	0	0%	0	0%	0	-10	-100%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>254</i>	<i>75%</i>	<i>83</i>	<i>25%</i>	<i>337</i>	<i>275</i>	<i>76%</i>	<i>85</i>	<i>24%</i>	<i>360</i>	<i>23</i>	<i>7%</i>
Chargés d'études documentaires	254	75%	83	25%	337	275	76%	85	24%	360	23	7%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>535</i>	<i>70%</i>	<i>233</i>	<i>30%</i>	<i>768</i>	<i>506</i>	<i>69%</i>	<i>223</i>	<i>31%</i>	<i>729</i>	<i>-39</i>	<i>-5%</i>
Conservateurs généraux des bibliothèques	54	57%	41	43%	95	53	58%	38	42%	91	-4	-4%
Conservateurs des bibliothèques	369	69%	170	32%	539	352	68%	163	32%	514	-25	-5%
Bibliothécaires	112	84%	22	17%	134	101	82%	22	18%	123	-10	-8%
<i>RECHERCHE</i>	<i>229</i>	<i>52%</i>	<i>209</i>	<i>48%</i>	<i>438</i>	<i>230</i>	<i>52%</i>	<i>210</i>	<i>48%</i>	<i>440</i>	<i>2</i>	<i>1%</i>
Ingénieurs de recherche	32	41%	48	60%	80	34	42%	46	58%	80	0	0%
Ingénieurs d'études	153	57%	117	43%	270	158	58%	115	42%	273	3	1%
Assistants ingénieurs	42	50%	42	50%	85	39	46%	46	54%	84	0	0%
Attachés de l'INSEE	1	33%	2	67%	3	0	0%	3	100%	3	0	0%
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	<i>2</i>	<i>67%</i>	<i>1</i>	<i>33%</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>67%</i>	<i>1</i>	<i>33%</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Personnels de direction des établissements patrimoniaux et des établissements d'enseignement	2	67%	1	33%	3	2	67%	1	33%	3	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	486	67%	238	33%	724	490	67%	241	33%	731	8	1%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>153</i>	<i>71%</i>	<i>62</i>	<i>29%</i>	<i>215</i>	<i>165</i>	<i>71%</i>	<i>67</i>	<i>29%</i>	<i>233</i>	<i>18</i>	<i>8%</i>
Secrétaires de documentation	153	71%	62	29%	215	165	71%	67	29%	233	18	8%
<i>RECHERCHE</i>	<i>62</i>	<i>42%</i>	<i>84</i>	<i>58%</i>	<i>147</i>	<i>60</i>	<i>42%</i>	<i>81</i>	<i>58%</i>	<i>141</i>	<i>-6</i>	<i>-4%</i>
Techniciens de recherche	62	42%	84	58%	147	60	42%	81	58%	141	-6	-4%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>271</i>	<i>75%</i>	<i>92</i>	<i>25%</i>	<i>363</i>	<i>265</i>	<i>74%</i>	<i>92</i>	<i>26%</i>	<i>358</i>	<i>-5</i>	<i>-1%</i>
Bibliothécaires adjoints spécialisés	221	80%	56	20%	277	211	78%	59	22%	270	-7	-2%
Assistants des bibliothèques	50	58%	36	42%	85	54	62%	33	38%	87	2	2%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	1 936	60%	1 270	40%	3 206	1 949	61%	1 256	39%	3 205	-1	0%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

PERSONNELS DE CATEGORIE A	184	20%	752	80%	936	198	21%	742	79%	940	5	0%
Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	37	25%	110	75%	146	38	25%	110	75%	147	1	1%
Enseignants du conservatoire national sup. de musique et de danse de Paris	3	25%	8	75%	10	3	43%	4	57%	7	-3	-30%
Maîtres assistants des écoles d'architecture	132	19%	553	81%	686	143	21%	546	79%	689	4	1%
Professeurs des écoles d'architecture	12	13%	81	87%	94	14	15%	82	85%	97	3	3%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	184	20%	752	80%	936	198	21%	742	79%	940	5	0%

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	Au 31 décembre 2005					Au 31 décembre 2006					2006 / 2005	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	50	26%	144	74%	195	46	23%	152	77%	198	3	1%
<i>PATRIMOINE</i>	22	22%	76	78%	98	20	19%	84	81%	104	6	6%
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (spécialité patrimoine)	22	22%	76	78%	98	20	19%	84	81%	104	6	6%
<i>METIERS D'ART</i>	28	33%	57	67%	85	25	31%	56	70%	81	-3	-4%
Chefs de travaux d'art	28	33%	57	67%	85	25	31%	56	70%	81	-3	-4%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	1	8%	12	92%	13	1	8%	12	92%	13	0	0%
Ingénieurs généraux des ponts et chaussées	0	0%	1	100%	1	0	0%	1	100%	1	0	0%
Ingénieurs divisionnaires des TPE	0	0%	2	100%	2	0	0%	2	100%	2	-1	-25%
Ingénieurs des TPE	1	11%	9	89%	10	1	10%	9	90%	10	1	5%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	297	44%	386	56%	683	300	43%	395	57%	695	12	2%
<i>PATRIMOINE</i>	52	31%	116	69%	168	49	30%	113	70%	162	-6	-3%
Techniciens des services culturels et des bâtiments de France (spécialités bâtiments de France et maintenance des bâtiments)	52	31%	116	69%	168	49	30%	113	70%	162	-6	-3%
<i>METIERS D'ART</i>	243	50%	239	50%	482	249	50%	250	50%	498	17	3%
Techniciens d'art	243	50%	239	50%	482	249	50%	250	50%	498	17	3%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	3	8%	31	92%	34	3	8%	32	92%	35	1	2%
Assistants techniques des TPE	0	0%	1	100%	1	0	0%	1	100%	1	0	0%
Techniciens supérieurs	3	8%	30	92%	33	3	8%	31	92%	34	1	2%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	123	19%	519	81%	642	115	19%	492	81%	607	-35	-5%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	111	20%	450	80%	561	105	20%	430	80%	536	-26	-5%
Maîtres ouvriers	103	24%	330	76%	433	98	24%	317	76%	415	-18	-4%
Ouvriers professionnels	8	6%	119	94%	127	6	5%	112	95%	119	-8	-6%
Ouvriers des parcs et ateliers	1	50%	1	50%	2	1	50%	1	50%	2	0	0%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	10	23%	35	77%	45	9	22%	30	78%	39	-6	-14%
Dessinateurs	10	23%	35	77%	45	9	22%	30	78%	39	-6	-14%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C</i>	1	3%	35	97%	36	1	3%	32	97%	33	-3	-8%
Chef de garage	0	0%	3	100%	3	0	0%	2	100%	2	-1	-33%
Conducteurs automobiles	1	3%	32	97%	33	1	3%	30	97%	31	-2	-6%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	470	31%	1 049	69%	1 520	461	31%	1 039	69%	1 499	-20	-1%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	Au 31 décembre 2005					Au 31 décembre 2006					2006 / 2005	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	2	29%	5	71%	7	2	29%	5	71%	7	0	7%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	2	29%	5	71%	7	2	29%	5	71%	7	0	7%
Ingénieurs des services culturels	2	29%	5	71%	7	2	29%	5	71%	7	0	7%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	86	40%	129	60%	215	87	42%	120	58%	208	-7	-3%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	86	40%	129	60%	215	87	42%	120	58%	208	-7	-3%
Techniciens des services culturels	86	40%	129	60%	215	87	42%	120	58%	208	-7	-3%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	1 274	44%	1 646	56%	2 920	1 264	44%	1 614	56%	2 878	-43	-1%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	973	42%	1 349	58%	2 321	974	42%	1 318	58%	2 293	-29	-1%
Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	485	41%	686	59%	1 172	492	42%	667	58%	1 159	-13	-1%
Agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	488	42%	662	58%	1 150	482	43%	652	57%	1 134	-16	-1%
<i>MAGASINAGE</i>	302	50%	297	50%	599	289	49%	296	51%	585	-14	-2%
Magasinières en chef	104	51%	101	49%	206	104	52%	97	48%	201	-5	-2%
Magasinières spécialisées	197	50%	196	50%	393	185	48%	199	52%	384	-9	-2%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	1 362	43%	1 780	57%	3 142	1 353	44%	1 740	56%	3 092	-50	-2%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES	6 500	53%	5 726	47%	12 226	6 401	53%	5 637	47%	12 038	-188	-2%

PERSONNELS CONTRACTUELS PAR FONCTIONNALITE (en équivalents temps plein)

VI- CONTRACTUELS

	Au 31 décembre 2005					Au 31 décembre 2006					2006 / 2005	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL		
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%		Evoluti on	%
PERSONNEL ADMINISTRATIF	371	50%	377	50%	748	396	53%	346	47%	742	-6	-1%
Contrats administratifs	371	50%	377	50%	748	396	53%	346	47%	742	-6	-1%
PERSONNEL ENSEIGNANT	40	17%	195	83%	235	42	19%	184	81%	226	-10	-4%
Enseignants des écoles nationales d'art	3	25%	10	75%	13	4	25%	12	75%	16	3	19%
Directeurs des écoles d'architecture	0	0%	19	100%	19	0	0%	13	100%	13	-6	-30%
Maîtres assistants des écoles d'architecture	29	19%	123	81%	152	31	21%	119	79%	150	-2	-1%
Professeurs des écoles d'architecture	4	13%	25	87%	29	4	15%	24	85%	28	-1	-2%
Chefs de travaux pratiques des écoles d'architecture	3	15%	20	85%	23	3	15%	16	85%	19	-4	-17%
PERSONNELS TECHNIQUES	63	61%	41	39%	104	49	59%	34	41%	83	-21	-20%
Architectes et urbanistes de l'Etat	2	50%	2	50%	4	0	0%	0	0%	0	-4	-100%
Contrats du règlement intérieur national	50	69%	22	31%	72	39	69%	18	31%	57	-15	-21%
Contrats de niveau A1, A2, A3	4	52%	4	48%	8	3	44%	4	56%	7	-1	-12%
Personnels à statut spécifique	7	35%	13	65%	20	6	35%	12	65%	19	-1	-5%
PERSONNELS DE RECHERCHE	12	50%	12	50%	24	12	52%	11	48%	24	0	0%
Ingénieurs 1A, 2A, 3A	2	29%	5	71%	7	2	29%	5	71%	7	0	0%
Techniciens 1B, 2B, 3B	4	79%	1	21%	5	4	80%	1	20%	5	0	0%
Contrats du règlement intérieur national	2	67%	1	33%	3	2	67%	1	33%	3	0	0%
Contrats de niveau A1, A2, A3	4	44%	5	56%	9	5	50%	5	50%	9	0	0%
TOTAL GENERAL PERSONNELS CONTRACTUELS	486	50%	626	56%	1 111	500	47%	575	53%	1 075	-36	-3%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	6 985	52%	6 352	48%	13 337	6 901	53%	6 212	47%	13 113	-224	-2%

1- LES ADMINISTRATIONS CENTRALES

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	809,4	799,8
	56%	54%
Personnels de catégorie A	267,1	265,5
Personnels de catégorie B	150,8	142,4
Personnels de catégorie C	391,5	391,9
FILIERE SCIENTIFIQUE	242,4	247,4
	17%	17%
Personnels de catégorie A	215,1	217,0
Personnels de catégorie B	27,3	30,4
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	53,6	57,7
	4%	4%
Personnels de catégorie A	5,0	9,5
Personnels de catégorie B	10,6	13,5
Personnels de catégorie C	38,0	34,7
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	28,0	29,5
	2%	2%
Personnels de catégorie C	28,0	29,5
CONTRACTUELS	309,4	337,4
	21%	23%
Toutes catégories	309,4	337,4
TOTAL	1 442,8	1 471,8

EVOLUTION PAR DIRECTION DE CENTRALE 2005-2006

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP	2006 / 2005	
Cabinet*	94,1 7%	90,4 6%	-4	-4%
Direction de l'administration générale**	495,3 34%	501,6 34%	6	1%
Direction des archives de France	61,3 4%	70,3 5%	9	15%
Direction de l'architecture et du patrimoine***	253,3 18%	264,1 18%	11	4%
Direction du livre et de la lecture	61,4 4%	55,7 4%	-6	-9%
Direction des musées de France	142,0 10%	143,2 10%	1	1%
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	145,3 10%	139,0 9%	-6	-4%
Délégation aux arts plastiques	81,9 6%	93,5 6%	12	14%
Délégation au Développement et aux affaires internationales	85,4 6%	89,9 6%	5	5%
Délégation générale à la langue française	22,8 2%	24,0 2%	1	5%
TOTAL	1 442,8	1 471,8	29	2%

* Sont inclus la DIC et le CF

** Est inclus l'IGA

*** Est inclus la MICQP

2- DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	992,6	1 046,5
	50%	56%
Personnels de catégorie A	175,1	210,0
Personnels de catégorie B	219,4	225,5
Personnels de catégorie C	598,1	611,0
FILIERE SCIENTIFIQUE	720,2	545,8
	36%	29%
Personnels de catégorie A	575,6	451,0
Personnels de catégorie B	144,6	94,9
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	124,4	136,1
	6%	7%
Personnels de catégorie A	54,8	61,8
Personnels de catégorie B	62,6	67,0
Personnels de catégorie C	7,0	7,4
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	19,0	16,8
	1%	1%
Personnels de catégorie C	19,0	16,8
CONTRACTUELS	135,4	123,1
	7%	7%
Toutes catégories	135,4	123,1
TOTAL	1 991,6	1 868,5

PAR DIRECTION REGIONALE 2006

Effectifs au 01.10.2006 ETP

Alsace	67,6
Aquitaine	96,7
Auvergne	63,8
Bourgogne	71,2
Bretagne	80,8
Centre	84,2
Champagne Ardenne	60,5
Corse	10,9
Franche Comté	59,9
Ile de France	164,7
Languedoc Roussillon	102,5
Limousin	58,1
Lorraine	63,8
Midi Pyrénées	103,4
Nord Pas de Calais	86,1
Basse normandie	61,7
Haute normandie	64,8
Pays de Loire	99,3
Picardie	59,9
Poitou Charentes	77,3
Provence Alpes Côte d'Azur	117,4
Rhône Alpes	121,7
Guadeloupe	25,1
Martinique	26,2
Guyane	17,4
Réunion	23,5
Total	1 868,5

3- LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	430,6	402,4
	55%	50%
Personnels de catégorie A	21,5	2,1
Personnels de catégorie B	66,1	65,0
Personnels de catégorie C	343,0	335,4
FILIERE SCIENTIFIQUE	178,8	195,6
	23%	24%
Personnels de catégorie A	175,8	193,5
Personnels de catégorie B	3,0	2,1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	161,1	190,5
	21%	23%
Personnels de catégorie A	33,5	43,1
Personnels de catégorie B	125,6	144,2
Personnels de catégorie C	2,0	3,2
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	2	0
	0%	0%
Personnels de catégorie C	2,0	0
CONTRACTUELS	3,6	24,0
	0%	3%
Toutes catégories	3,6	24,0
TOTAL	776,1	812,5

PAR SERVICE DEPARTEMENTAL 2006

N° Dpt	Départements	2006 ETP
1	AIN	4,9
2	AISNE	8,8
3	ALLIER	7,8
4	ALPES HTE PROVENCE	6,9
5	HTES ALPES	5,9
6	ALPES MARITIMES	10,8
7	ARDÈCHE	4,9
8	ARDENNES	6,9
9	ARIÈGE	5,9
10	AUBE	7,8
11	AUDE	8,8
12	AVEYRON	7,8
13	BOUCHES DU RHÔNE	13,7
14	CALVADOS	8,8
15	CANTAL	6,9
16	CHARENTE	5,9
17	CHARENTE MARITIME	9,8
18	CHER	5,9
19	CORRÈZE	6,9
20	HAUTE CORSE	3,9
20	CORSE DU SUD	4,9
21	CÔTE D'OR	7,8
22	CÔTE D'ARMOR	8,8
23	CREUSE	5,9
24	DORDOGNE	11,7
25	DOUBS	6,9
26	DRÔME	5,9
27	EURE	5,9
28	EURE ET LOIR	5,9
29	FINISTÈRE	11,7
30	GARD	7,8
31	HAUTE GARONNE	13,7
32	GERS	5,9
33	GIRONDE	13,7
34	HÉRAULT	10,7
35	ILLE ET VILAINE	9,8
36	INDRE	6,9
37	INDRE ET LOIRE	8,8
38	ISÈRE	6,9
39	JURA	5,9
40	LANDES	6,9
41	LOIR ET CHER	7,8
42	LOIRE	6,9
43	HAUTE LOIRE	6,9
44	LOIRE ATLANTIQUE	9,8
45	LOIRET	7,8
46	LOT	9,8
47	LOT ET GARONNE	6,9
48	LOZÈRE	5,9
49	MAINE ET LOIRE	9,8

N° Dpt	Départements	2006 ETP
50	MANCHE	6,9
51	MARNE	7,8
52	HAUTE MARNE	6,9
53	MAYENNE	6,9
54	MEURTHE ET MOSELLE	9,8
55	MEUSE	7,8
56	MORBIHAN	8,8
57	MOSELLE	8,8
58	NIÈVRE	6,9
59	NORD	9,8
60	OISE	9,8
61	ORNE	4,9
62	PAS DE CALAIS	9,8
63	PUY DE DÔME	7,8
64	PYRENEES ATLANTIQUES	7,8
65	HAUTES PYRÉNÉES	5,9
66	PYRÉNÉES ORIENTALES	5,9
67	BAS RHIN	9,8
68	HAUT RHIN	8,8
69	RHÔNE	12,7
70	HAUTE SAONE	6,9
71	SAÔNE ET LOIRE	7,7
72	SARTHE	7,7
73	SAVOIE	7,7
74	HAUTE SAVOIE	7,7
75	PARIS	35,2
76	SEINE MARITIME	10,8
77	SEINE ET MARNE	12,7
78	YVELINES	18,6
79	DEUX SÈVRES	5,9
80	SOMME	6,9
81	TARN	7,8
82	TARN ET GARONNE	6,9
83	VAR	8,8
84	VAUCLUSE	6,9
85	VENDÉE	6,9
86	Vienne	7,8
87	HAUTE VIENNE	7,8
88	VOSGES	6,9
89	YONNE	5,9
90	TERRITOIRE DE BELFORT	3,9
91	ESSONNE	8,8
92	HAUTS DE SEINE	7,8
93	SEINE ST DENIS	5,8
94	VAL DE MARNE	5,8
95	VAL D'OISE	7,8
97	GUADELOUPE	4,9
97	MARTINIQUE	4,9
97	GUYANE	2,9
97	RÉUNION	9,8

TOTAL**393,0****TOTAL****419,5****TOTAL GENERAL****812,5**

4- LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	949,4	766,2
	16%	13%
Personnels de catégorie A	178,0	66,9
Personnels de catégorie B	209,0	203,9
Personnels de catégorie C	562,4	495,40
FILIERE SCIENTIFIQUE	1 263,7	1 143,4
	21%	19%
Personnels de catégorie A	872,9	730,3
Personnels de catégorie B	390,8	413,1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 585,1	1 657,8
	27%	28%
Personnels de catégorie A	1 000,7	1 030,4
Personnels de catégorie B	302,6	333,2
Personnels de catégorie C	281,8	294,2
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	1 967,1	1 953,3
	33%	33%
Personnels de catégorie C	1 967,1	1 953,3
CONTRACTUELS	168,2	484,8
	3%	8%
Toutes catégories	168,2	484,8
TOTAL	5 933,5	6 005,4

REPARTITION PAR ETABLISSEMENT

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
Bibliothèque publique d'information	220,5	226,0
Bibliothèque nationale de France	1 647,5	1 731,5
Centre national du livre	24,7	16,6
Centre des monuments nationaux	479,5	470,8
Musée et domaine de Versailles	520,8	569,1
Musée d'Orsay	461,9	433,6
Musée Guimet	122,5	120,0
Musées Rodin, Henner, Moreau	47,5	21,0
Ecole nationale supérieure des beaux arts	121,3	118,2
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	73,4	78,3
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	21,6	20,6
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	113,8	115,0
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	25,5	
Ecoles d'architecture	1 565,0	1 707,1
Ecole du Louvre	56,7	50,5
Institut national du patrimoine	44,0	12,6
Centre national de la cinématographie	101,5	
Institut national d'histoire de l'art	22,4	18,5
CNAP	23,6	37,1
Ecoles nationales d'art	239,8	258,8
TOTAL	5 933,5	6 005,4

*NB Les effectifs du musée Rodin, du Centre national de la cinématographie
et du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon ont été transférés en 2006
sur le budget de leur établissement*

5- SERVICES A COMPETENCE NATIONALE ET ASSIMILES

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	272,2 10%	260,4 9%
Personnels de catégorie A	38,1	40,2
Personnels de catégorie B	36,6	31,2
Personnels de catégorie C	197,5	189,00
FILIERE SCIENTIFIQUE	840,4 30%	869,7 30%
Personnels de catégorie A	697,4	721,6
Personnels de catégorie B	143,0	148,1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	740,0 26%	762,2 27%
Personnels de catégorie A	63,2	69,1
Personnels de catégorie B	409,1	422,2
Personnels de catégorie C	267,7	270,9
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	854,3 30%	867,7 30%
Personnels de catégorie C	854,3	867,7
CONTRACTUELS	94,2 3%	114,9 4%
Toutes catégories	94,2	114,9
TOTAL	2 801,1	2 874,9

EVOLUTION DES SCN PAR SECTEUR 2005-2006

	Effectifs au 30.06.2005 ETP	Effectifs au 01.10.2006 ETP	2006 / 2005	
Patrimoine, monuments et domaines	950,7 34%	939,1 33%	-11,6 -1%	-1%
<i>Service national des travaux</i>	54,7	51,6	-3,1	-6%
<i>Mobilier national et Manufacture de Sèvres</i>	504,2	518,4	14,2	3%
<i>Autres services à compétence nationale</i>	391,8	369,2	-22,6	-6%
Archives	694,7 25%	738,0 26%	43,3 1%	6%
<i>Services à compétence nationale - archives nationales</i>	434,0	461,6	27,6	6%
<i>Services décentralisés - archives départementales</i>	260,7	276,4	15,7	6%
Musées	994,8 36%	1 045,5 36%	50,7 1%	5%
<i>Services à compétence nationale</i>	994,8	1045,5	50,7	5%
Livres et lecture	160,9 6%	152,4 5%	-8,5 0%	-5%
<i>Services décentralisés - bibliothèques territoriales et joie par les livres</i>	160,9	152,4	-8,5	-5%
TOTAL	2 801,1	2 874,9	73,8	3%

Les emplois sur crédits

AGENTS NON TITULAIRES REMUNERES SUR CREDITS EN 2005 - 2006

La typologie ci-dessous correspond aux définitions suivantes :

- * OCCASIONNELS (OCC) : vacataires recrutés sur un besoin occasionnel (remplacement de congé de maternité, ...) pour dix mois maximum ;
- * PERMANENTS (PER) : vacataires recrutés sur un besoin permanent, travaillant plus de 70% de la durée légale du travail, soit plus de 106,17 heures par mois ;
- * PERMANENTS A TEMPS INCOMPLET (PTI) : vacataires recrutés sur un besoin permanent, travaillant moins de 106,17 heures par mois ;
- * SAISONNIERS (SAI) : vacataires recrutés sur un besoin saisonnier pour 6 mois maximum.

Evolution du nombre d'agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984, par type de structure et nature de contrat (PP)

type de structure	2005				Totaux 2005	2006				Totaux 2006	Evolution 05-06
	OCC	PER	PTI	SAI		OCC	PER	PTI	SAI		
AC	229	126	27	25	407	162	158	25	4	349	-58
DRAC	270	15	30	62	377	342	10	37	70	459	82
EP	1519	279	1316	1520	4634	2313	254	1181	1737	5485	851
SCN	65	37	92	388	582	275	21	124	369	789	207
SDAP	81			4	85	134	1	3	6	144	59
Totaux	2164	457	1465	1999	6085	3226	444	1370	2186	7226	1141

Répartition des agents recrutés sur l'article 6 en 2005 et 2006 par établissement et nature de contrat (PP)

	2005				Totaux 2005	2006				Totaux 2006
	OCC	PER	PTI	SAI		OCC	PER	PTI	SAI	
BNF	153	58	298	139	648	213	58	210	115	596
BPI			339		339	1	1	285		287
CMN	109	43	80	682	914	501	75	81	543	1200
CNACGP	126	1	1		128	303		2		305
CNC	58	7			65	58	6			64
CNL	13	2	1	9	25	17	1	3	7	28
CNSAD	3	1	3		7	1		3		4
CNSMDP	12			9	21	20	1	4	5	30
CNSML					0					0
ECOLE DU LOUVRE	20	1	7	41	69	32	1	12	30	75
ECOLE D'ARCHITECTUR	132	12	40	33	217	191	14	45	68	318
ECOLE D'ART	53	24	27	4	108	104	16	25	11	156
EPMQB	30		28	9	67	28	1	31	8	68
GUIMET	50	3	34	73	160	75		30	66	171
HENNER	1				1	2			2	4
INHA	14	8			22	100	11			111
INP	12		8	2	22	14		6		20
LOUVRE	381	72	336	121	910	73	48	282	566	969
MOREAU			5		5	1	1	7	7	16
ORSAY	107	24	35	74	240	122	7	56	76	261
RODIN	71		5	12	88	108		4	14	126
VERSAILLES	144	14	65	310	533	317	7	84	201	609

Bilan du dispositif SAPIN

Emplois	BG	Emplois 2001	Emplois 2002	Emplois 2003	Emplois 2004 (sur emplois vacants)	Total supports budgétaires sapins (2001-2004)	TOTAL nominations au 31.12.2006	Nominations 2002	Nominations 2003	Nominations 2004	Nominations 2005	Nominations 2006
Adjoint administratifs SD	A3	70	48	0	0	118	93		13	21	49	10
Attaché SD	A3	12	5	0	10	27	38		11	12	10	5
Secrétaire SD	A3	55	15	0	0	70	67		11	26	23	7
Sous total par filière	A3	137	68	0	10	215	198	0	35	59	82	22
Assistants-ingénieurs	A4	0	0	0	0	0	4				3	1
Chargés d'études documentaires	A4	2	0	30	0	32	40		5	5	14	16
Ingénieurs d'études	A4	0	10	5	0	15	21		3	2	7	9
Secrétaires de documentation	A4	19	5	0	0	24	19		3	3	3	10
Techniciens de recherche	A4	0	0	0	0	0	2		1	1		
Sous total par filière	A4	21	15	35	0	71	86	0	12	11	27	36
ATSM	A5	90	50	71	20	231	232	110			109	13
Sous total par filière	A5	90	50	71	20	231	232	110	0	0	109	13
Chef de Travaux d'art	A6	0	2	4	0	6	4			3	1	
Maîtres ouvriers	A6	0	45	-30	20	35	10		8		2	
Techniciens d'art	A6	0	10	6	15	31	19				7	12
Techniciens des services culturels	A6	0	10	0	0	10	11		2	9		
Sous total par filière	A6	0	67	-20	35	82	44	0	10	12	10	12
Assistants des bibliothèques	DLL			22		22	13		3	4	6	
Bibliothécaires	DLL			10		10	10		3	2	5	
Bibliothécaires adjoints spécialisés	DLL				5	5	0					
Magasiniers spécialisés	DLL			32	20	52	65		26	14	25	
Sous total par filière	DLL	0	0	64	25	89	88	0	32	20	36	0
TOTAL		248	200	150	90	688	648	110	89	102	264	83

Les flux

LES FLUX

1- LES ENTREES NETTES

	RECRUTEMENT															Total des entrées nettes		
	Par voie de concours			Par voie de détachement			Sur contrat			Sur emploi réservé								
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2004 SAPIN	2005	2005 SAPIN	2006	2006 SAPIN	2004	2005	2006
FILIERE ADMINISTRATIVE	47 12%	56 33%	33 20%	60 54%	16 50%	40 42%	35 85%	59 91%	59 36%	1 17%	61 49%	4 11%	32 19%	1 1%	25 34%	204 30%	167 35%	158 27%
Personnels de catégorie A	12	27	21	8	12	17	32	27	59	-	12	-	7	-	5	64	73	102
Personnels de catégorie B	9	15	4	16	2	13	2	14	-	-	25	1	12	-	10	52	44	27
Personnels de catégorie C	26	14	8	36	2	10	1	18	-	1	24	3	13	1	10	88	50	29
FILIERE SCIENTIFIQUE	133 34%	34 20%	62 39%	38 34%	10 31%	27 28%	2 5%	1 2%	11 7%	1 17%	32 26%	0 0%	28 16%	0 0%	26 36%	206 31%	73 15%	126 22%
Personnels de catégorie A	108	34	61	24	9	22	2	1	11	-	20	-	28	-	15	154	72	109
Personnels de catégorie B	25	-	1	14	1	5	-	-	-	1	12	-	-	-	11	52	1	17
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	24 6%	82 48%	54 34%	8 7%	5 16%	22 23%	3 7%	4 6%	94 57%	4 67%	12 10%	- 0%	6 3%	1 1%	11 15%	51 8%	97 20%	182 31%
Personnels de catégorie A	-	73	46	1	1	10	-	1	79	1	3					5	75	135
Personnels de catégorie B	10	6	7	5	4	9	3	3	15	1	9		6	1	11	28	19	43
Personnels de catégorie C	14	3	1	2		3	-			2	-					18	3	4
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	186 48%	0 0%	12 7%	6 5%	1 3%	6 6%	1 2%	1 2%	1 1%	- 0%	20 16%	31 89%	106 62%	86 98%	11 15%	213 32%	139 29%	116 20%
Personnels de catégorie C	186	-	12	6	1	6	1	1	1	-	20	31	106	86	11	213	139	116
TOTAL	390 100%	172 100%	161 100%	112 100%	32 100%	95 100%	41 100%	65 100%	165 100%	6 100%	125 100%	35 100%	172 100%	88 100%	73 100%	674 100%	476 100%	582 100%

2- LES REINTEGRATIONS

	REINTEGRATION APRES												Total des réintégrations		
	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité, détachement ou service national			Congé formation			Congé parental					
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
FILIERE ADMINISTRATIVE	13 48%	2 6%	4 14%	27	11	25 30%	3 16%	1 6%	3 17%	6 19%	6 23%	6 21%	49 28%	20 16%	38 24%
Personnels de catégorie A	5	1	-	13	8	6	1	1	-	1	-	-	20	10	6
Personnels de catégorie B	1	-	1	3	1	6	1	-	-	1	2	2	6	3	9
Personnels de catégorie C	7	1	3	11	2	13	1	-	3	4	4	4	23	7	23
FILIERE SCIENTIFIQUE	1 4%	13 42%	7 24%	37	22	23 28%	10 53%	5 31%	7 39%	9 28%	4 15%	2 7%	57 32%	44 35%	39 25%
Personnels de catégorie A	1	12	3	33	20	20	8	4	7	7	3	2	49	39	32
Personnels de catégorie B	-	1	4	4	2	3	2	1	-	2	1	-	8	5	7
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 4%	2 6%	2 7%	9	7	11 13%	- 0%	5 31%	3 17%	3 9%	2 8%	8 29%	13 7%	16 13%	24 15%
Personnels de catégorie A	-	1	-	1	3	9	-	2	2	-		1	1	6	12
Personnels de catégorie B	1		2	6	1	2	-	3	1	2	1	7	9	5	12
Personels de catégorie C	-	1		2	3		-			1	1		3	5	-
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	12 44%	14 45%	16 55%	27	14	24 29%	6 32%	5 31%	5 28%	14 44%	14 54%	12 43%	59 33%	47 37%	57 36%
Personnels de catégorie C	12	14	16	27	14	24	6	5	5	14	14	12	59	47	57
TOTAL	27 100%	31 100%	29 100%	100	54	83 100%	19 100%	16 100%	18 100%	32 100%	26 100%	28 100%	178 100%	127 100%	158 100%

(2) hors recrutements internes

LES FLUX

3- LES SORTIES DEFINITIVES DES EFFECTIFS

	Retraite ou congé de fin d'activité			Décès			Licenciement			Démission			Radiation des cadres ou fin de contrat			Total des sorties définitives		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
FILIERE ADMINISTRATIVE	40	8	24	4	1	4	1	0	0	1	0	-	44	6	25	90	15	53
	25%	6%	11%	13%	6%	19%	11%	0%	0%	20%	0%	0%	90%	8%	20%	36%	6%	14%
Personnels de catégorie A	5	1	6	1	-	2	-	-	-	-	-	-	15	3	9	21	4	17
Personnels de catégorie B	7	5	3	-	1	-	-	-	-	-	-	-	11	3	4	18	9	7
Personnels de catégorie C	28	2	15	3	-	2	1	-	-	1	-	-	18	-	12	51	2	29
FILIERE SCIENTIFIQUE	58	40	65	16	1	4	0	0	0	1	1	0	1	34	28	76	76	97
	36%	31%	30%	53%	6%	19%	0%	0%	0%	20%	17%	0%	2%	44%	23%	30%	33%	26%
Personnels de catégorie A	47	37	63	14	1	3	-	-	-	1	1	-	-	27	28	62	66	94
Personnels de catégorie B	11	3	2	2	-	1	-	-	-	-	-	-	1	7	-	14	10	3
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	23	49	75	3	6	4	1	0	3	0	1	3	0	37	67	27	92	152
	14%	37%	35%	10%	38%	19%	11%	0%	60%	0%	17%	60%	0%	48%	54%	11%	40%	41%
Personnels de catégorie A	2	37	52	-	6	1	-	-	-	-	1	1	-	37	67	2	81	121
Personnels de catégorie B	11	4	13	3	-	1	1	-	3	-	-	2	-	-	-	15	4	19
Personnels de catégorie C	10	8	10	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	8	12
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	38	34	53	7	8	9	7	3	2	3	4	2	4	0	3	59	49	69
	24%	26%	24%	23%	50%	43%	78%	100%	40%	60%	67%	40%	8%	0%	2%	23%	21%	19%
Personnels de catégorie C	38	34	53	7	8	9	7	3	2	3	4	2	4	-	3	59	49	69
TOTAL	159	131	217	30	16	21	9	3	5	5	6	5	49	77	123	252	232	371
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

4- LES CONGES OU SORTIES PROVISOIRES DES EFFECTIFS

	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité ou congé sans traitement			Détachement hors du ministère			Congé formation			Congé parental			Total des sorties provisoires		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
FILIERE ADMINISTRATIVE	11	9	16	16	19	23	19	18	47	1	1	8	10	3	5	57	50	99
	33%	13%	25%	22%	26%	26%	17%	22%	63%	6%	7%	38%	32%	8%	18%	21%	18%	36%
Personnels de catégorie A	2	1	3	8	2	4	5	10	20	-	1	1	1	1	-	16	15	28
Personnels de catégorie B	3	1	-	3	1	2	5	1	13	1	-	2	1	1	2	13	4	19
Personnels de catégorie C	6	7	13	5	16	17	9	7	14	-	-	5	8	1	3	28	31	52
FILIERE SCIENTIFIQUE	3	18	20	6	6	7	61	50	16	5	7	5	2	3	2	77	84	50
	9%	25%	32%	8%	8%	8%	54%	60%	21%	28%	47%	24%	6%	8%	7%	29%	30%	18%
Personnels de catégorie A	2	11	14	3	5	6	55	49	14	4	6	3	1	3	1	65	74	38
Personnels de catégorie B	1	7	6	3	1	1	6	1	2	1	1	2	1	-	1	12	10	12
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	5	6	5	11	17	15	8	5	8	2	6	8	6	6	10	32	40	46
	15%	8%	8%	15%	24%	17%	7%	6%	11%	11%	40%	38%	19%	17%	36%	12%	14%	17%
Personnels de catégorie A	-	1	1	2	5	3	3	3	3	-	3	1	1	1	2	6	13	10
Personnels de catégorie B	3	3	-	4	6	6	1	1	3	2	1	6	5	5	7	15	16	22
Personnels de catégorie C	2	2	4	5	6	6	4	1	2	-	2	1	-	-	1	11	11	14
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	14	39	22	40	30	43	25	10	4	10	1	0	13	24	11	102	104	80
	42%	54%	35%	55%	42%	49%	22%	12%	5%	56%	7%	0%	42%	67%	39%	38%	37%	29%
Personnels de catégorie A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de catégorie B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnels de catégorie C	14	39	22	40	30	43	25	10	4	10	1	-	13	24	11	102	104	80
TOTAL	33	72	63	73	72	88	113	83	75	18	15	21	31	36	28	268	278	275
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

LES FLUX

5- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR FILIERE

	ENTREES / SORTIES NETTES									ENTREES / SORTIES PROVISOIRES								
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations			Sorties provisoires			Solde		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Filière administrative	204	167	158	90	15	53	114	152	105	49	20	38	57	50	99	-8	-30	-61
Filière scientifique	206	73	126	76	76	97	130	-3	29	57	44	39	77	84	50	-20	-40	-11
Filière ouvrière et technique	51	97	182	27	92	152	24	5	30	13	16	24	32	40	46	-19	-24	-22
Filière accueil, surveillance et	213	139	116	59	49	69	154	90	47	59	47	57	102	104	80	-43	-57	-23
TOTAL	674	476	582	252	232	371	422	244	211	178	127	158	268	278	275	-90	-151	-117

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR CATEGORIE

	ENTREES / SORTIES NETTES									ENTREES / SORTIES PROVISOIRES								
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations			Sorties provisoires			Solde		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Personnels de catégorie A	223 33%	220 46%	346 59%	85 34%	151 65%	232 63%	138	69	114	70 39%	55 43%	50 32%	87 32%	102 37%	76 28%	-17	-47	-26
Personnels de catégorie B	132 20%	64 13%	87 15%	47 19%	23 10%	29 8%	85	41	58	23 13%	13 10%	28 18%	40 15%	30 11%	53 19%	-17	-17	-25
Personnels de catégorie C	319 47%	192 40%	149 26%	120 48%	59 25%	110 30%	199	133	39	85 48%	59 46%	80 51%	141 53%	146 53%	146 53%	-56	-87	-66
TOTAL	674 100%	476 100%	582 100%	252 100%	233 100%	371 100%	422	243	211	178 100%	127 100%	158 100%	268 100%	278 100%	275 100%	-90	-151	-117

7- TOTAL DES MOUVEMENTS ENREGISTRES EN 2006 PAR FILIERE ET CATEGORIE

	Total des flux		
	nombre		
	entrées	sorties	Total
Filière administrative	196 26%	152 24%	348 25%
Filière scientifique	165 22%	147 23%	312 23%
Filière ouvrière et technique	206 28%	198 31%	404 29%
Filière accueil, surveillance et	173 23%	149 23%	322 23%
TOTAL	740	646	1 386

	Total des flux		
	nombre		
	entrées	sorties	Total
Personnels de catégorie A	396 54%	308 48%	704 51%
Personnels de catégorie B	115 16%	82 13%	197 14%
Personnels de catégorie C	229 31%	256 40%	485 35%
TOTAL	740	646	1 386

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES

NOMBRE TOTAL DE FLUX FONCTIONNELS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
personnels de catégorie A	104 38%	122 28%	110 24%	126 32%	155 39%	100 39%	105 30%
personnels de catégorie B	48 17%	80 18%	74 16%	85 22%	88 22%	54 21%	79 23%
personnels de catégorie C	125 45%	240 54%	273 60%	178 46%	156 39%	105 41%	163 47%
TOTAL	277 100%	442 100%	457 100%	389 100%	399 100%	259 100%	347 100%

SOLDE NET DES MUTATIONS PAR STRUCTURE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total sur la période 2000-2006
Administration centrale	0	-4	0	-16	-5	-18	-2	-45
Directions régionales des affaires culturelles & BMC	-14	10	-7	-9	-9	-5	-7	-41
services départementaux d'architecture et du patrimoine	5	-4	-3	4	2	4	2	10
Services à compétence nationale et assimilés	3	4	10	13	10	22	29	91
Etablissements publics	6	-6	0	18	3	-7	-26	-12

SOLDE NET DES MUTATIONS PAR SITUATION GEOGRAPHIQUE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total sur la période 2000-2006
Paris	-8	-21	-40	-37	-18	-44	-24	-192
Ile de France	-2	-12	-11	9	-2	29	25	36
Hors Ile de France	10	33	51	28	20	13	-1	154

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

1- FILIERE ADMINISTRATIVE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE															
Administration centrale	10	18	65	31	17	41	43	21	22	13	16	26	21	29	62
Directions régionales des affaires culturelles	12	4	34	17	5	11	16	5	14	5	5	9	8	8	21
Services départementaux d'architecture et du patrim	-	2	20	-	1	3	-	1	9	-	2	3	-	4	14
Services à compétence nationale et assimilés	1	1	11	2	5	10	2	3	7	1	1	7	1	2	5
Etablissements publics	5	7	23	7	3	15	4	10	22	1	3	15	3	18	23
STRUCTURES D'ACCUEIL															
Administration centrale	15	15	61	30	15	30	39	16	19	10	8	21	21	29	47
Directions régionales des affaires culturelles	6	5	31	10	6	14	14	7	14	3	7	13	5	12	25
Services départementaux d'architecture et du patrim	-	4	17	-	1	9	-	1	14	-	1	7	-	5	17
Services à compétence nationale et assimilés	4	1	15	4	4	11	7	1	8	2	1	4	4	3	10
Etablissements publics	3	7	29	13	5	16	5	15	19	5	10	15	3	12	26
SOLDE NET / STRUCTURE															
Administration centrale	5	-2	-3	-4	-1	-14	-2	-11	-4	-12	-5	-3	-3	-16	-5
Directions régionales des affaires culturelles	-6	-8	-1	-3	-7	-3	-1	3	-2	0	2	-	-2	0	-
Services départementaux d'architecture et du pat.	-	-1	2	-3	-	6	-	6	-	5	-	5	-	3	4
Services à compétence nationale et assimilés	3	7	0	4	2	2	-1	1	5	4	-2	1	1	-2	9
Etablissements publics	-2	4	0	6	6	9	2	1	1	3	5	-3	4	11	0

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART															
Paris	20	25	91	41	27	60	47	31	49	15	19	43	22	47	85
Ile de France	-	-	16	1	2	7	2	-	5	1	1	3	1	3	5
Hors Ile de France	8	7	47	15	2	13	16	6	23	4	7	14	10	11	35
LIEUX D'ARRIVEE															
Paris	19	20	93	44	22	46	53	24	36	14	15	30	27	38	71
Ile de France	-	3	5	2	3	12	3	2	8	0	1	27	0	4	12
Hors Ile de France	9	9	56	11	6	22	9	11	33	6	11	3	6	19	42
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE															
Paris	-1	-4	-5	2	3	-16	-5	-14	6	-14	-7	-13	-1	-18	-13
Ile de France	-	-8	3	-11	1	7	1	5	1	6	2	3	-1	23	24
Hors Ile de France	1	12	2	9	-4	9	-7	10	2	8	5	10	2	-5	11

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

2- FILIERE SCIENTIFIQUE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE															
Administration centrale	6	7	-	11	2	-	16	2	-	18	2	-	15	0	-
Directions régionales des affaires culturelles	29	2	-	33	9	-	29	4	-	12	2	-	15	1	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	13	-	-	-	1	-	8	1	-	11	0	-	4	0	-
Services à compétence nationale et assimilés	13	1	-	6	2	-	5	4	-	16	1	-	14	4	-
Etablissements publics	12	2	-	2	1	-	10	6	-	18	0	-	20	3	-
STRUCTURES D'ACCUEIL															
Administration centrale	18	4	-	12	2	-	25	2	-	19	1	-	23	4	-
Directions régionales des affaires culturelles	28	6	-	28	9	-	20	4	-	10	0	-	9	0	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	10	-	-	-	-	-	8	0	-	9	3	-	1	0	-
Services à compétence nationale et assimilés	14	-	-	4	-	-	3	3	-	26	1	-	27	3	-
Etablissements publics	14	2	-	8	4	-	13	8	-	11	0	-	8	1	-
SOLDE NET / STRUCTURE															
Administration centrale	9			1			9			0			12		
Directions régionales des affaires culturelles	12	-3	-	1	0	-	9	-	-	1	-1	-	8	4	-
Services départementaux d'architecture et du pat.	-1	3	4	-5	-5	0	-9	-9	-	-2	-2	-	-6	-1	-
Services à compétence nationale et assimilés	-3	-3	-	0	-1	-	-	-1	-	2	3	-	-3	-	-
Etablissements publics	1	0	-	-2	-4	-	-2	-3	-	10	10	-	13	12	-
	2	2	0	6	9	3	3	5	2	-7	-	-	-12	-14	-

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART															
Paris	29	8	-	19	3	-	25	7	-	32	5	-	18	0	-
Ile de France	5	1	-	3	2	-	7	2	-	17	2	-	7	1	-
Hors Ile de France	50	12	-	30	10	-	34	8	-	25	1	-	17	7	-
LIEUX D'ARRIVEE															
Paris	31	3	-	22	3	-	34	11	-	22	1	-	20	8	-
Ile de France	9	-	-	4	1	-	2	0	-	19	2	-	16	0	-
Hors Ile de France	44	9	-	26	11	-	30	6	-	33	3	-	6	0	-
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE															
Paris	-3			3			13			-14			10		
Ile de France	2	-5	-	3	-	-	9	4	-	-10	-4	-	2	8	-
Hors Ile de France	4	3	-1	1	0	-1	-5	-2	-	2	0	-	9	-1	-
	-6	-9	-	-4	-3	1	-4	-6	-	8	10	2	-11	-7	-

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

4- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE															
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	-	36	-	-	22	-	-	25	-	-	7	-	-	8
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	-	8	-	-	34	-	-	12	-	-	14	-	-	13
Etablissements publics - musées	-	-	32	-	-	19	-	-	17	-	-	19	-	-	11
Etablissements publics - autres	-	-	29	-	-	16	-	-	17	-	-	2	-	-	3
STRUCTURES D'ACCUEIL															
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	-	36	-	-	36	-	-	29	-	-	20	-	-	18
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	-	10	-	-	18	-	-	14	-	-	12	-	-	10
Etablissements publics - musées	-	-	24	-	-	17	-	-	10	-	-	6	-	-	7
Etablissements publics - autres	-	-	35	-	-	20	-	-	18	-	-	4	-	-	-
SOLDE NET / STRUCTURE															
Services à compétence nationale et assimilés - musées	-	0	-	-	14	14	-	4	4	-	13	13	-	10	10
Services à compétence nationale et assimilés - autres	-	2	2	-	-16	-16	-	2	2	-	-2	-2	-	-3	-3
Etablissements publics - musées	-	-8	-8	-	-2	-2	-	-7	-7	-	-13	-13	-	-4	-4
Etablissements publics - autres	-	6	6	-	4	4	-	1	1	-	2	2	-	-3	-3

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART															
Paris	-	-	74	-	-	63	-	-	37	-	-	30	-	-	35
Ile de France	-	-	28	-	-	20	-	-	19	-	-	8	-	-	4
Hors Ile de France	-	-	3	-	-	11	-	-	15	-	-	7	-	-	3
LIEUX D'ARRIVEE															
Paris	-	-	51	-	-	50	-	-	24	-	-	23	-	-	19
Ile de France	-	-	19	-	-	17	-	-	18	-	-	7	-	-	17
Hors Ile de France	-	-	35	-	-	27	-	-	29	-	-	15	-	-	6
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE															
Paris	-	-23	-23	-	-13	-13	-	-13	-13	-	-7	-7	-	-16	-16
Ile de France	-	-9	-9	-	-3	-3	-	-1	-1	-	-1	-1	-	13	13
Hors Ile de France	-	32	32	-	16	16	-	14	14	-	8	8	-	3	3

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES
- détail par filière -

3- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

FLUX FONCTIONNELS

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
STRUCTURES D'ORIGINE															
Administration centrale	1	5	1	-	2	1	-	-	2		3	1	-	-	-
Directions régionales des affaires culturelles	3	3	-	2	5	3	4	6	-		1	-	-	1	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	-	4	-	3	8	-	4	12	-		8	-	3	2	-
Services à compétence nationale et assimilés	3	6	4	-	9	-	-	6	6		5	1	-	2	-
Etablissements publics	2	12	10	-	13	3	1	6	3	5	5	1	1	5	3
STRUCTURES D'ACCUEIL															
Administration centrale	3	5	2	-	-	-	-	-	-		1	1	-	1	-
Directions régionales des affaires culturelles	1	1	2	2	5	1	3	5	-		-	-	-	-	-
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	1	4	-	3	7	-	4	10	-		8	-	3	3	-
Services à compétence nationale et assimilés	1	5	5	-	14	12	-	5	9		9	-	-	2	1
Etablissements publics	-	15	6	-	11	4	2	10	2	5	4	2	1	4	2
SOLDE NET / STRUCTURE															
Administration centrale	2	3	1	-	-3	-1	-	-	-2	-	-2	0	-	1	0
Directions régionales des affaires culturelles	-2	-2	2	-	-2	-2	-1	-1	-	0	-1	-	0	-1	-
Services départementaux d'architecture et du pat.	1	1	-	-	-1	-	-	-2	-	-	0	-	-	1	-
Services à compétence nationale et assimilés	-2	-2	1	-	17	12	-	2	3	-	3	-1	-	1	1
Etablissements publics	-2	-3	4	-	-1	1	1	4	-1	0	-1	1	0	-2	-1

FLUX GEOGRAPHIQUES

	2002			2003			2004			2005			2006		
	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
LIEUX DE DEPART															
Paris	-	22	9	-	21	11	2	12	6	1	12	3	-	4	2
Ile de France	-	3	4	-	7	5	1	4	5	-	1	-	-	3	2
Hors Ile de France	-	5	1	5	9	1	6	14	-	4	9	-	4	3	-
LIEUX D'ARRIVEE															
Paris	-	17	4	1	15	5	4	13	3	-	9	2	-	4	2
Ile de France	-	5	5	-	9	8	-	4	5	1	4	1	-	1	1
Hors Ile de France	-	8	5	4	13	4	5	13	3	4	9	-	4	5	1
SOLDE NET / SITUATION GEOGRAPHIQUE															
Paris	-	-10	-5	1	-11	-6	2	1	-3	-1	-5	-1	0	0	0
Ile de France	-	3	1	-	5	2	-1	-	-	1	3	1	0	-3	-1
Hors Ile de France	-	7	4	-1	6	3	-1	1	3	0	0	0	0	3	1

Les concours et examens professionnels

Bilan 2005 : concours et examens professionnels : tableau récapitulatif

en cat A	17 recrutements	dont	15 concours	et	2 examens professionnels
en cat B	12 recrutements		7 concours		5 examens professionnels
en cat C	5 recrutements		4 concours		1 examen professionnels
total	34 recrutements		26 concours		8 examens professionnels

Concours

	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
CATEGORIE A	116	674	688	1363	540	495	1035	291	185	476	46	66	112	22	53	75
CATEGORIE B	48	207	210	417	61	85	146	40	63	103	16	27	43	8	22	30
CATEGORIE C	42	39	50	89	28	40	68	11	37	48	11	23	34	5	0	3
total général	206	920	948	1869	629	620	1249	342	285	627	73	116	189	35	75	108

Examens professionnels

	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
CATEGORIE A	23	50	138	188	9	22	31	0	0	0	6	17	23	0	0	0
CATEGORIE B	23	93	89	274	86	86	252	0	0	0	16	9	25	0	0	0
CATEGORIE C	2	6	0	6	4	0	4	3	0	3	2	0	2	0	0	0
total général	48	149	227	468	99	108	287	3	0	3	24	26	50	0	0	0

	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
TOTAL CAT A	139	724	826	1551	549	517	1066	291	185	476	52	83	135	22	53	75
TOTAL CAT B	71	300	299	691	147	171	398	40	63	103	32	36	68	8	22	30
TOTAL CAT C	44	45	50	95	32	40	72	14	37	51	13	23	36	5	0	3
total général	254	1069	1175	2337	728	728	1536	345	285	630	97	142	239	35	75	108

Bilan 2005 des concours et examens professionnels

Catégorie A

intitulés	postes ouverts	inscrits			présents			admissibles			admis liste principale			liste complémentaire		
		homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

CONCOURS

Attaché administration Services déconcentrés réservé SAPIN

	10	10	29	39	9	24	33	4	18	22	3	7	10	0	0	0
--	----	----	----	----	---	----	----	---	----	----	---	---	----	---	---	---

Attaché administration RMN

	5	0	4	5	0	5	5	0	5	5	0	4	4	0	0	0
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CED interne réservé SAPIN

3 options	10	8	32	40	6	31	37	3	22	25	1	9	10	1	4	5
-----------	----	---	----	----	---	----	----	---	----	----	---	---	----	---	---	---

Ingénieur d'études réservé SAPIN

	5	17	23	40	17	23	40	10	15	25	2	3	5	2	2	4
--	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---

Inspecteur et conseiller de la création ... ICCEAAC Concours exceptionnel

action culturelle	10	14	15	29	14	15	29	10	13	23	5	5	10	1	1	2
arts plastiques	4	3	6	9	3	6	9	2	5	7	2	2	4	0	1	1
cinéma et audiov	2	2	6	8	2	6	8	2	3	5	0	2	2	0	1	1
danse	4	7	1	8	7	1	8	5	0	5	3	1	4	1	0	1
livre	1	1	2	3	1	2	3	1	2	3	0	1	1			0
musique	4	5	3	8	5	3	8	3	3	6	2	1	3			0
théâtre	3	3	1	4	3	1	4	3	1	4	1	3	4			0
totaux	28	35	34	69	35	34	69	26	27	53	13	15	28	2	3	5

Inspecteur et conseiller de la création ... ICCEAAC Concours externe

arts plastiques	3	4	9	13	2	9	11	2	6	8	1	2	3	0	0	0
musique	1	2	1	3	2	1	3	2	0	2	1	0	1	0	0	
théâtre	1	3	6	9	3	4	7	3	1	4	1	0	1	1	1	2
totaux	5	9	16	25	7	14	21	7	7	14	3	2	5	1	1	2

Inspecteur et conseiller de la création ... ICCEAAC Concours interne

arts plastiques	1	6	6	12	5	6	11	4	0	4	1	0	1	1	0	1
cinéma	1	4	2	6	3	2	5	2	1	3	0	1	1	0	0	0
musique	1	4	1	5	3	1	4	2	0	2	1	0	1	0	0	0
totaux	3	14	9	23	11	9	20	8	1	9	2	1	3	1	0	1

Professeur des écoles d'architecture externe

	4	16	2	18	16	2	18	8	1	9	4	0	4	3	0	3
--	---	----	---	----	----	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Professeur des écoles d'architecture interne

	3	3		3	3		3	3	0	3	1		1	0	0	0
--	---	---	--	---	---	--	---	---	---	---	---	--	---	---	---	---

Maîtres assistants des écoles d'architecture externe

	17	372	184	556	372	184	556	134	65	199	10	6	16	5	20	25
--	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	----	---	----	---	----	----

Maîtres assistants des écoles d'architecture interne

	16	42	144	186	42	144	186	82	18	100	2	14	16	2	14	16
--	----	----	-----	-----	----	-----	-----	----	----	-----	---	----	----	---	----	----

Chef de travaux d'art externe

papier	1	10	27	37	5	15	20	1	3	4	0	1	1	0	2	2
--------	---	----	----	----	---	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

		inscrits			présents			admissibles			admis liste principale			liste complémentaire		
intitulés	postes ouverts	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

Chef de travaux d'art interne																
Création contemporaine																
céramique	1	7	6	13	6	3	9	4	1	5	1	0	1	0	1	1
textile	1	2	5	7	2	4	6	1	2	3	0	1	1	1	0	1
Présentation et mise en valeur des collections																
végétaux	1	4	1	5	3	1	4	2	0	2	1	0	1	0	0	0
totaux	3	13	12	25	11	8	19	1	3	4	2	1	3	1	1	2

Ingénieurs des services culturels et du patrimoine option patrimoine externe																
	3	61	136	197	3	1	4	2	0	2	0	3	3	2	5	7

Ingénieurs des services culturels et du patrimoine option patrimoine interne																
	3	64	36	100	3	1	4	2	0	2	3	0	3	2	1	3

TOTAUX CONCOURS																
	116	674	688	1363	540	495	1035	291	185	476	46	66	112	22	53	75

EXAMENS PROFESSIONNELS

Principalat Attaché d'administration Services déconcentrés au titre de 2005																
	5	12	23	35	9	22	31				1	4	5			

Principalat CED au titre de 2005																
	18	38	115	153	36	105	141				5	13	18			

TOTAUX EXAMENS PROFESSIONNELS																
	23	50	138	188	45	127	172				6	17	23			

TOTAUX CAT A																
	139	724	826	1551	585	622	1207	291	185	476	52	83	135	22	53	75

Bilan 2005 des concours et examens professionnels
Catégorie B

		Inscrits			présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
intitulés	postes ouverts	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total
CONCOURS																
Secrétaire administratif Interne Réserve																
	10	5	36	41	5	31	36	3	23	26	1	9	10	2	11	13
Secrétaire administratif RMN																
	8	1	7	8	1	7	8	1	7	8	1	4	5	0	0	0
Secrétaire de documentation Interne Réserve																
	5	2	13	15	2	13	15	2	13	15	0	5	5	2	8	10
Technicien d'art interne réservé																
matériaux et volumes																
volumes	2	6	0	6	6	0	6	5	0	5	5	0	5	0	0	0
papier :																
spécialiste des éditions	4	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2	0	0	0
audiovisuel :																
photographe	1	2	1	3	3	1	4	1	1	2	1	1	2	0	0	0
spécialiste de l'audiovisuel	3	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	0	0	0
spécialiste du multimédia ;	3	3	1	4	3	1	4	3	1	4	1	1	2	0	0	0
végétaux :																
Jardinier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
présentation collections :																
IMOAD	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
totaux	15	14	3	17	15	3	18	12	3	15	10	3	13	0	0	0
Technicien d'art externe																
textile																
artiste licier	3	0	5	5	0	4	4	0	4	4	0	3	3	0	1	1
rentrayeur en tapisserie	2	0	4	4	0	3	3	0	2	2	0	2	2	0	0	0
totaux	5	0	9	9	0	7	7	0	6	6	0	5	5	0	1	1
Technicien d'art interne																
céramique	4	4	8	12	4	8	12	4	5	9	4	0	4	0	2	2
totaux	4	4	8	12	4	8	12	4	5	9	4	0	4	0	2	2
Assitant ingénieur externe																
	1	181	134	315	34	16	50	18	6	24	0	1	1	4	0	4
TOTAUX CONCOURS																
	48	207	210	417	61	85	146	40	63	103	16	27	43	8	22	30

EXAMENS PROFESSIONNELS

Examen Professionnel Secrétaire administratif classe exceptionnelle au titre de 2005																
	4			0			0				2	2	4			
Examen Professionnel Secrétaire de documentation classe exceptionnelle au titre de 2004																
	3	10	30	40	9	37	46				1	2	3			
Examen Professionnel Secrétaire de documentation classe exceptionnelle au titre de 2005																
	3	12	32	44	12	25	37				0	3	3			
Examen professionnel Technicien des services culturels classe exceptionnelle au titre de 2005																
	5			92			80				4	1	5			

		Inscrits			présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
intitulés	postes ouverts	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total
Examen Professionnel Technicien d'art classe exceptionnelle au titre de 2005																
audiovisuel		6	0	6	6	0	6				1	0	1			
bois		13	0	13	12	0	12				1	0	1			
céramique		4	3	7	4	3	7				0	0	0			
minéraux métaux		5	0	5	5	0	5				0	0	0			
papier		8	7	15	7	7	14				2	0	2			
présentation collections		21	2	23	18	2	20				3	1	4			
textile		8	15	23	8	12	20				2	0	2			
végétaux		6	0	6	5	0	5				0	0	0			
totaux	8	71	27	98	65	24	89				9	1	10			

TOTAUX EXAMENS PROFESSIONNELS

23	93	89	274	86	86	252				16	9	25			
----	----	----	-----	----	----	-----	--	--	--	----	---	----	--	--	--

TOTAUX CAT B	71	300	299	691	147	171	398	40	63	103	32	36	68	8	22	30
---------------------	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	----	-----	----	----	----	---	----	----

Bilan 2005 des concours et examens professionnels
Catégorie C

		Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
intitulés	postes ouverts	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

CONCOURS

Adjoint administratif interne réservé																
	25	12	38	50	8	29	37	8	29	37	4	17	21	0	0	0

Adjoint administratif RMN																
	7	0	7	7	0	7	7	0	7	7	0	5	5	0	0	0

Maître ouvrier externe																
aménagement	1	4		4	3		3	3		3	1		1	1		1
électricité	2	12		12	12		12			0	3		3	1		1
IMOAD	1	3	2	5	3	2	5			0	1		1	1		1
Lingère	1		2	2		1	1		1	1		1	1		0	0
totaux	5	19	4	23	18	3	21	3	1	4	5	1	6	3	0	3

Maître ouvrier interne																
aménagement	2	5		5			0			0	2		2	2		
électricité	1	0	0	0			0			0						
IMOAD	2	3	1	4	2	1	3			0	0	0	0			
totaux	5	8	1	9	2	1	3	0	0	0	2	0	2	2	0	0

TOTAUX CONCOURS

42	39	50	89	28	40	68	11	37	48	11	23	34	5	0	3
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---

EXAMENS PROFESSIONNELS

Chef de garage																
	2	6	0	6	4	0	4	3	0	3	2	0	2	0	0	0

TOTAUX EXAMENS PROFESSIONNELS

2	6	0	6	4	0	4	3	0	3	2	0	2	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

TOTAUX CAT C	44	45	50	95	32	40	72	14	37	51	13	23	36	5	0	3
---------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	----------

Bilan 2006 : concours et examens professionnels : tableau récapitulatif

en cat A	12 recrutements	dont	9 concours	et	3 examens professionnels
en cat B	10 recrutements		5 concours		5 examens professionnels
en cat C	8 recrutements		8 concours		0 examen professionnel
total	30 recrutements		22 concours		8 examens professionnels

Concours

	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
TOTAL CAT A	94	1 317	1 881	3 198	1 150	1 404	2 554	373	292	665	52	41	93	45	50	95
TOTAL CAT B	112	1 191	1 040	2 231	991	814	1 805	153	157	310	57	51	108	11	17	28
TOTAL CAT C	263	1 808	2 268	4 076	1 177	1 556	2 733	372	572	944	101	162	263	52	58	110
total général	469	4 316	5 189	9 505	3 318	3 774	7 092	898	1 021	1 919	210	254	464	108	125	233

Examens professionnels

	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
TOTAL CAT A	21	55	144	199	47	133	180			0	4	17	21			0
TOTAL CAT B	29	170	165	335	156	145	301			0	16	13	29			0
TOTAL CAT C										0						0
total général	50	225	309	534	203	278	481	0	0	0	20	30	50	0	0	0

Totaux examens et concours

catégorie	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
TOTAL CAT A	115	1 372	2 025	3 397	1 197	1 537	2 734	373	292	665	56	58	114	45	50	95
TOTAL CAT B	141	1 361	1 205	2 566	1 147	959	2 106	153	157	310	73	64	137	11	17	28
TOTAL CAT C	263	1 808	2 268	4 076	1 177	1 556	2 733	372	572	944	101	162	263	52	58	110
total général	519	4 541	5 498	10 039	3 521	4 052	7 573	898	1 021	1 919	230	284	514	108	125	233

Bilan 2006 des concours et examens professionnels

Catégorie A

intitulés	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

CONCOURS

Attaché administration Services déconcentrés réservé SAPIN

	6	9	19	28	8	17	25	4	11	15	4	2	6	0	0	0
--	---	---	----	----	---	----	----	---	----	----	---	---	---	---	---	---

Inspecteur et conseiller de la création ICCEAAC Concours externe

arts plastiques	2	9	15	24	8	12	20	6	5	11	2	0	2	2	2	4
musique	4	10	5	15	9	4	13	8	2	10	2	2	4	0	0	0
théâtre	2	13	14	27	11	12	23	6	5	11	1	1	2	1	2	3
totaux	8	32	34	66	28	28	56	20	12	32	5	3	8	3	4	7

Inspecteur et conseiller de la création ICCEAAC Concours interne

arts plastiques	3	4	8	12	4	7	11	4	4	8	1	2	3	0	0	0
musique	1	6	3	9	5	3	8	3	1	4	1	0	1	0	0	0
totaux	4	10	11	21	9	10	19	7	5	12	2	2	4	0	0	0

Professeur des écoles d'architecture externe

	6	16	2	18	16	2	18	8	1	9	6	0	6	3	1	4
--	---	----	---	----	----	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Professeur des écoles d'architecture interne

	4	5	5	10	5	5	10	4	3	7	3	1	4	0	0	0
--	---	---	---	----	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Maîtres assistants des écoles d'architecture externe

	18	400	199	599	400	199	599	121	58	179	14	4	18	7	4	11
--	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----	-----	----	---	----	---	---	----

Maîtres assistants des écoles d'architecture interne

	12	131	63	194	131	63	194	73	26	99	8	3	11	6	3	9
--	----	-----	----	-----	-----	----	-----	----	----	----	---	---	----	---	---	---

assistants ingénieurs externe

archéologie	2	44	101	145	34	81	115	5	10	15	0	2	2	1	4	5
physico chimie	2	15	30	45	9	21	30	7	11	18	0	2	2	2	4	6
totaux	4	59	131	190	43	102	145	12	21	33	0	4	4	3	8	11

chargés d'études documentaires externe

	5	228	846	1074	119	467	586	3	34	37	0	5	5	0	10	10
--	---	-----	-----	------	-----	-----	-----	---	----	----	---	---	---	---	----	----

chargés d'études documentaires interne

	5	105	197	302	69	137	206	5	14	19	1	4	5	2	3	5
--	---	-----	-----	-----	----	-----	-----	---	----	----	---	---	---	---	---	---

ingénieur de recherche externe

archéologie	2	14	26	40	14	26	40	4	8	12	1	1	2	3	1	4
architecture	1	7	13	20	7	13	20	3	4	7	0	1	1	0	2	2
physico chimie	2	30	35	65	30	35	65	5	6	11	0	2	2	0	3	3
géologie	2	30	22	52	30	22	52	9	6	15	1	1	2	2	3	5
chimie organique	1	15	28	43	15	28	43	1	5	6	0	1	1	0	3	3
informatique	1	9	5	14	9	5	14	3	3	6	0	1	1	0	0	0
ethnologie	1	20	26	46	20	26	46	3	5	8	0	1	1	1	1	2
totaux	10	125	155	280	125	155	280	28	37	65	2	8	10	6	13	19

ingénieur de recherche interne

spécialité 1		20	15	35	20	15	35	20	15	35	2	1	3	3	1	4
spécialité 2		4	5	9	4	5	9	4	5	9	1	1	2	0	0	0
spécialité 3		3	2	5	3	2	5	3	2	5	0	0	0	1	0	1
totaux	5	27	22	49	27	22	49	27	22	49	3	2	5	4	1	5

intitulés	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

ingénieur d'études externe																
archéologie	3	94	145	239	94	145	239	11	16	27	2	1	3	3	1	4
multimédia	1	26	25	51	26	25	51	8	8	16	1	1	2	0	0	0
linguistique	1	11	7	18	11	7	18	3	4	7	0	0	0	1	0	1
totaux	5	131	177	308	131	177	308	22	28	50	3	2	5	4	1	5

ingénieur d'études interne																
spécialité 1		21	12	33	21	12	33	21	12	33	0	0	0	5	1	6
spécialité 2		14	7	21	14	7	21	14	7	21	1	1	2	2	1	3
spécialité 3		4	1	5	4	1	5	4	1	5	0	0	0	0	0	0
totaux	2	39	20	59	39	20	59	39	20	59	1	1	2	7	2	9

TOTAUX CONCOURS

94	1 317	1 881	3 198	1 150	1 404	2 554	373	292	665	52	41	93	45	50	95
----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	----	----	----	----	----	----

EXAMENS PROFESSIONNELS

Principalat Attaché d'administration Services déconcentrés																
	5	12	23	35	9	22	31				1	4	5			

Principalat Attaché d'administration centrale																
	6	17	29	46	15	25	40				0	6	6			

Principalat chargé d'études documentaires																
	10	26	92	118	23	86	109				3	7	10			

TOTAUX EXAMENS PROFESSIONNELS

21	55	144	199	47	133	180				4	17	21			
----	----	-----	-----	----	-----	-----	--	--	--	---	----	----	--	--	--

TOTAUX CAT A	115	1 372	2 025	3 397	1 197	1 537	2 734	373	292	665	56	58	114	45	50	95
---------------------	-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-----	-----	-----	----	----	-----	----	----	----

Bilan 2006 des concours et examens professionnels

Catégorie B

intitulés	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

CONCOURS

Secrétaire administratif Interne Réservé SAPIN																
	8	3	13	16	3	13	16	1	8	9	1	6	7	0	0	0

Concours de repyramidage en TSCBF (4 ans d'ancienneté)																
	36	509	418	927	404	317	721	52	51	103	19	17	36	0	3	3

Examen de repyramidage en TSCBF (8 ans d'ancienneté)																
	36	467	395	862	414	318	732	52	51	103	20	16	36	1	1	2

Technicien de recherche externe																
archéologie	2	58	112	170	43	80	123	4	10	14	0	2	2	1	3	4
photographe	1	25	13	38	22	10	32	5	2	7	1	0	1	2	0	2
plongeur archéo	1	15	8	23	12	8	20	1	3	4	0	1	1	0	1	1
physico chimie	1	12	22	34	7	15	22	3	5	8	1	0	1	0	2	2
totaux	5	110	155	265	84	113	197	13	20	33	2	3	5	3	6	9

Technicien d'art externe																
artiste teinturier	1	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0
ébéniste	2	20	5	25	13	4	17	8	3	11	2	0	2	2	2	4
métallier	2	4	0	4	3	0	3	1	0	1	1	0	1	0	0	0
jardinier	1	10	8	18	6	5	11	4	1	5	1	0	1	2	0	2
lustrier	1	1	1	2	1	1	2	0	1	1	0	1	1	0	0	0
artiste licier	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
rentraiteur tapis	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	0	0
tapissier garniture	2	2	6	8	2	6	8	1	2	3	1	1	2	0	1	1
tapissier décoration	1	0	4	4	0	4	4	0	3	3	0	0	0	0	0	0
totaux	13	37	28	65	25	23	48	14	13	27	5	5	10	4	3	7

Technicien d'art interne																
artiste dentelle	1	0	3	3	0	3	3	0	2	2	0	1	1	0	1	1
artiste licier	2	0	2	2	0	2	2	0	1	1	0	1	1	0	0	0
céramiste	2	1	5	6	1	4	5	1	2	3	1	1	2	0	1	1
ébéniste	2	4	0	4	4	0	4	3	0	3	1	0	1	0	0	0
IMOA	2	20	3	23	19	3	22	4	1	5	2	0	2	0	0	0
jardinier	2	18	2	20	16	2	18	5	1	6	2	0	2	1	0	1
photographe	1	18	4	22	17	4	21	7	1	8	3	0	3	2	0	2
relieur	1	4	11	15	4	11	15	1	5	6	1	0	1	0	2	2
tapissier déco	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0
totaux	14	65	31	96	61	30	91	21	14	35	10	4	14	3	4	7

TOTAUX CONCOURS

112	1 191	1 040	2 231	991	814	1 805	153	157	310	57	51	108	11	17	28
-----	-------	-------	-------	-----	-----	-------	-----	-----	-----	----	----	-----	----	----	----

intitulés	postes ouverts	Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
		homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total

EXAMENS PROFESSIONNELS

Examen Professionnel Secrétaire administratif classe exceptionnelle																
	11	34	71	105	27	61	88				3	8	11			

Examen Professionnel Technicien d'art classe exceptionnelle																
audiovisuel		4	0	4	4	0	4				1	0	1			
bois		9	0	9	9	0	9				1	0	1			
céramique		3	2	5	3	2	5				0	0	0			
minéraux métaux		6	0	6	6	0	6				2	0	2			
papier		2	5	7	2	5	7				0	0	0			
présentation collections		16	0	16	16	0	16				1	1	2			
textile		6	11	17	6	11	17				1	0	1			
végétaux		5	0	5	5	0	5				1	0	1			
total	8	51	18	69	51	18	69				7	1	8			

Examen professionnel Technicien des services culturels classe exceptionnelle																
	6	49	30	79	45	28	73				4	2	6			

Examen Professionnel ingénieur de recherche hors classe																
	2	28	15	43	26	13	39				1	1	2			

Examen Professionnel Secrétaire de documentation classe exceptionnelle																
	2	8	31	39	7	25	32				1	1	2			

TOTAUX EXAMENS PROFESSIONNELS

29	170	165	335	156	145	301	0	0	0	16	13	29	0	0	0
----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	---	---	---	----	----	----	---	---	---

TOTAUX CAT B	141	1 361	1 205	2 566	1 147	959	2 106	153	157	310	73	64	137	11	17	28
---------------------	-----	-------	-------	-------	-------	-----	-------	-----	-----	-----	----	----	-----	----	----	----

Bilan 2006 des concours et examens professionnels

Catégorie C

		Inscrits			Présents			Admissibles			Admis liste principale			Liste complémentaire		
intitulés	postes ouverts	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total	homme	femme	total
CONCOURS																
Adjoint administratif interne réservé SAPIN																
	10	4	19	23	3	14	17	3	18	21	0	10	10	0	0	0
Adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage ADSM recrutement sans concours SAPIN																
	10	26	34	60	36	31	67	1	16	17	4	6	10	0	0	0
Adjoint administratif interne																
	30	84	373	457	63	298	361	20	72	92	7	23	30	3	10	13
Adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage ADSM externe																
	12	1114	1280	2394	561	715	1276	124	166	290	5	7	12	38	42	80
Adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage ADSM interne																
	24	172	179	351	150	152	302	20	72	92	8	16	24	1	0	1
Adjoint technique d'accueil de surveillance et de magasinage ADSM repyramidage interne																
	160	321	341	662	303	315	618	178	210	388	68	92	160	5	4	9
Maître ouvrier externe																
aménagement	1	11	1	12	3	1	4	2	1	3	0	1	1	1	0	1
électricité	1	12	0	12	7	0	7	3	0	3	1	0	1	0	0	0
IMOAD	1	3	3	6	3	2	5	1	1	2	1	1	2	0	0	0
argentier	1	3	0	3	3	0	3	2	0	2	1	0	1	1	0	1
jardinier	1	20	16	36	18	15	33	9	8	17	2	2	4	1	1	2
lingère	1	0	6	6	0	4	4	0	2	2	0	1	1	0	1	1
photographe	1	14	10	24	10	5	15	3	3	6	1	1	2	1	0	1
marbrier	1	4	1	5	2	1	3	2	1	3	0	1	1	0	0	0
dentellière	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0
totaux	9	67	38	105	46	29	75	22	17	39	6	8	14	4	2	6
Maître ouvrier interne																
jardinier	4	9	0	9	8	0	8	2	0	2	1	0	1	1	0	1
électricité	1	5	0	5	3		3	1		1	1	0	1			0
IMOAD	2	3	2	5	2	1	3	1	1	2	0	0	0			0
photographe	1	3	2	5	2	1	3			0	1	0	1			0
totaux	8	20	4	24	15	2	17	4	1	5	3	0	3	1	0	1
TOTAL CAT C	263	1 808	2 268	4 076	1 177	1 556	2 733	372	572	944	101	162	263	52	58	110

Les promotions

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2005

2005	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*		
	H	F	Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL		H	F	
			H	F	H	F	H	F			
Catégorie A			9		141		150				
Administrateur civil											
promotions en hors classe					0	1	1				
Attaché d'administration											
promotions au grade de ppal de 2ème cl. (au choix)	108										
promotions au grade de ppal de 2è classe au choix	111					2		2			2 ans 6 mois
promotions au grade de ppal de 2è classe par EP	136					8		8			
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	23				1	5	4	5			2 ans 6 mois
Conservateur du patrimoine											
promotions au grade de en chef	175				22	38	16	38			
promotions en 1ère classe	102				29	60	31	60			
Architecte urbaniste de l'Etat											
promotions au grade de en chef											
promotions en 1ère classe	42	16			9	12	3	12			
Chargé d'études documentaires											
promotions au grade de ppal de 2ème cl.	285		9		2	3	1	12			
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	9				1	3	2	3			
Ingénieur de recherche											
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	39				1	1	0	1			
promotions en hors classe											
Ingénieur des services culturels et du patrimoine											
promotions en classe supérieure	27				2	4	2	4	2		6 ans
Ingénieur d'études											
promotions en hors classe	21				1	1	0	1			
promotions en 1ère classe	104				0	2	2	2			8 ans
Professeur des écoles nationales d'art											
promotions en hors classe		2			1	1		1			1 mois

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2005 et 2006 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2005

2005	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*	
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie B			22		52		74			
Secrétaire administratif										
promotions en classe supérieure	225				12		12		9 ans	
					1	11				
promotion en classe exceptionnelle (examen)	132		4				4		2 ans	
			2	2						
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	132				2		2		9 ans	
					1	1				
Technicien des services culturels et des Batiments de France										
promotions en classe supérieure	129				11		11		5 ans	
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	89				3		3		7 ans	
					2	1				
promotions en classe exceptionnelle (par examen professionnel)	89		5		0		5		2 ans	
			4	1			4	1		
Technicien d'art										
promotions en classe supérieure	169				13		13		6 ans	
					9	4	9	4		
promotions en classe exceptionnelle au choix	13				4		4		6 ans	
					3	1	3	1		
promotions en classe exceptionnelle	385		10		0		10		6 ans	
			9	1			9	1		
Secrétaire de documentation										
promotions en cl. sup. et exc.	183		3		7		10			
					1	6				

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2005 et 2006 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2005

2005	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*		
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Catégorie C			0		166		166				
Adjoint administratif											
promotions au grade de ppal de 2è cl.	595				46		46		5A		
					38	8					
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	347				12		12		3A		
					0	12					
Agent des services techniques											
promotions en 1ère classe	55				10		10		10A		
					4	6					
inspecteur de 2ème classe	40				6		6		12A		
					4	2					
inspecteur de 1ère classe	8				2		2		12A		
					1	1					
inspecteur de classe exceptionnelle	5				1		1		2A		
					1	0					
Agent technique d'accueil, de surveillance et de magasinage											
promotions en 1ère classe	706				49		49		7a 7m		
	381	325			24	25	24	25	8a 8m	6a 3m	
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage											
promotions au grade de principal	0				0		0				
promotions en 1ère classe	590				22		22		3a 2m		
	315	275			11	11	11	11	4a 1m	2a 3m	
Ouvrier professionnel											
promotions au grade de principal	50				7		7		11		
					7	0	7	0			
Maître ouvrier											
promotions au grade de principal	164				9		9		9		
					9	0	9	0			
Conducteur automobile											
promotions en hors catégorie	12				1		1				
					1	0	1	0			
promotions en première catégorie											
Chef de garage											
promotions en principal					1		1				
					1		1				
Toutes catégories			31		359		390				

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2006

2006	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*	
	H	F	Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL		H	F
			H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie A										
					26	69	95			
Inspecteur de la création et des ens. artistiques										
Promotion en 1ère classe	14					3		3		
promotion au grade de général	5					1		1		
Administrateur civil										
promotions en hors classe						2		2		
					0	2	0	2		
Attaché d'administration										
promotions au grade de ppal de 2è cl. (par examen professionnel)	136		14				14		2A 6M	
			3	11			3	11		
promotions au grade de ppal de 2ème cl. (au choix)	111					2		2	3A11M12J	
					1	1	1	1		
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	6					2		2	6M	
					1	1	1	1		
Conservateur du patrimoine										
promotions au grade de en chef	137					19		19		
					7	12	7	12		
promotions en 1ère classe	59					8		8		
	29	30			3	5	3	5		
Architecte urbaniste de l'Etat										
promotions au grade de en chef	53					10		10		
	39	14			7	3	7	3		
promotions en 1ère classe										
Chargé d'études documentaires										
promotions au grade de ppal de 2ème cl.	262		10			2		12		
			3	7	0	2				
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	8					2		2		
					2	0				
Ingénieur des services culturels et du patrimoine										
promotions en classe supérieure	20					1		1	2 ans	
	15	5			1	0	1	0		
Ingénieur de recherche										
Promotion au grade de première classe						5		5		
	23	18			3	2				
Promotion en hors classe			2					2		
	31	20	1	1						
Ingénieur d'études										
promotions en hors classe						3		3		
	11	15			0	3				
promotions en 1ère classe						8		8		
	47	63			2	6				
Professeur des écoles nationales d'art										
promotions en hors classe	1					1		1	pas de délai d'attente	
					1	0				

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2003 et 2004 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2006

2006	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*	
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Catégorie B			18		55		84			
Secrétaire administratif										
promotions en classe supérieure	212				12		12		7A3M	
promotion en classe exceptionnelle (examen)	0		0		2 10		11			
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	137				0 0		5		6A 3M	
					0 5		5			
Technicien des services culturels										
promotions en classe supérieure	143				10		10		6 ans	
promotions en classe exceptionnelle (au choix)	90 53				6 4		6 4			
promotions en classe exceptionnelle (par examen professionnel)	97				3		3		7 ans	
	61 36				1 2		1 2			
	315		6				6		5 ans	
			4 2				4 2			
Technicien d'art										
promotions en classe exceptionnelle EP	380		8				8			
promotions en classe exceptionnelle au choix	131				3		3			
promotions en classe supérieure	192				13		13			
Secrétaire de documentation										
promotions en cl. sup. et exc.	179		2		7		9			
			1 1		2 5					
Technicien de recherche										
promotions en classe sup et exceptionnelle	94		2		2		4			
			1 1							

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2005 et 2006 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

NOMBRE D'AGENTS PROMUS A UN GRADE SUPERIEUR EN 2006

2006	Nombre d'agents promouvables		Nombre d'agents promus au grade supérieur						Délai moyen d'attente pour une promotion*		
			Par examen professionnel		Après avis de la CAP		TOTAL				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Catégorie C			0		185		185				
Agent administratif											
promotions en 1ère classe	0		0		0		0				
Adjoint administratif											
promotions au grade de ppal de 2è cl.	568				53		53		7ans		
					6		6				
					47		47				
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	400				33		33		7ans		
					2		2				
					31		31				
Agent des services techniques											
promotions en 1ère classe					0		0				
inspecteur de 2ème classe	90				6		6		12 ans		
					5		5				
					1		1				
inspecteur de 1ère classe	12				2		2		12 ans		
					0		0				
					2		2				
inspecteur de classe exceptionnelle					0		0				
Agent technique d'accueil, de surveillance et de magasinage											
promotions en 1ère classe	0				0		0				
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage											
promotions au grade de principal	209				26		26		6a 4m		
	139		70		15		15		7a 1m		
					11		11		5a 4m		
promotions en 1ère classe	649				48		48		4a		
	341		308		29		29		4a		
					19		19		4a 1m		
Ouvrier professionnel											
promotions au grade de principal	42				5		5		13 ans		
	30		12		3		3				
					2		2				
Maître ouvrier											
promotions au grade de principal	199				11		11		6 ans		
	133		66		9		9				
					2		2				
Conducteur automobile											
promotions en hors catégorie	11				1		1		9 ans		
	11		0		1		1				
					0		0				
promotions en première catégorie											
Toutes catégories			44		309		364				

* Délai moyen d'attente de l'ensemble des agents promus calculé à partir du moment où ils étaient promouvables.

NB Il peut apparaître des écarts entre 2005 et 2006 dans la durée moyenne d'attente en vue d'une promotion. Ces écarts sont d'autant plus grands que le nombre d'agents est faible puisqu'ils reflètent plus une situation individuelle qu'une moyenne collective.

PROMOTIONS DE GRADES 2003-2006
- Nombre de promouvables et nombre de promus -

	2003			2004			2005			2006		
	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables
Catégorie A	1 238	183	15%	1 227	195	16%	1 091	150	14%	1 040	95	9%
#REF!												
#REF!	11	4	36%	11					0%	14	3	21%
#REF!	3	1	33%	4					0%	5	1	20%
#REF!												
#REF!	3	2	67%	1								
Administrateurs civils												
promotions en hors classe	5	1	20%	5	2	40%		1	0%		2	0%
Attachés d'administration												
promotions au grade de ppal de 2ème cl au choix				118	2	2%	111	2	2%	111	2	2%
promotions au grade de ppal de 2ème cl par EP	129			153	10	7%	136	8	6%	136	14	10%
promotions au grade de ppal de 1ère cl	30	3	10%	33	8	24%	23	5	22%	6	2	33%
Conservateurs du patrimoine												
promotions au grade de en chef	166	25	15%	174	28	16%	175	38	22%	137	19	14%
promotions en 1ère classe	171	33	19%	141	52	37%	102	60	59%	59	8	14%
Architectes urbanistes de l'Etat												
promotions au grade de en chef	76	8	11%	70	14	20%	58	12	21%	53	10	19%
promotions en 1ère classe	23	10	43%	16	14	88%			0%			0%
Chargé d'études documentaires												
promotions au grade de ppal de 2è cl.	307	12	4%	301	14	5%	285	12	4%	262	12	5%
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	12	2	5%	16	9	56%	9	3	33%	8	2	25%
Ingénieurs de recherche												
promotions en hors classe	54	4	7%							51	2	4%
promotions en 1ère classe	39	4	10%				39	1	3%	41	5	12%
Ingénieurs d'études												
promotions en hors classe	16	6	38%	20	3	15%	21	1	5%	26	3	12%
promotions en 1ère classe	119	20	17%	102	5	5%	104	2	2%	110	8	7%
Conservateurs des bibliothèques												
promotions au grade de en chef					10							
promotions en 1ère classe		30			19							
Professeurs des écoles nationales d'art												
promotions en hors classe	45	14	31%	38	2	5%	1	1	100%	1	1	100%
Ingénieur des services culturels												
promotions en classe supérieure	29	4	14%	24	3	13%	27	4	15%	20	1	5%
Catégorie B	1 967	55	3%	1 591	85	5%	1 664	74	4%	2 017	84	4%
Secrétaire administratif												
promotions au choix en classe exc au choix	117	4	3%	119	3	3%	132	2	2%	137	5	4%
promotions au choix en classe exc par EP	375	6	2%	407	6	1%	132	4	3%	137	11	8%
promotions en classe supérieure	202	8	4%	205	15	7%	225	12	5%	212	12	6%
Secrétaire de documentation												
promotions au choix en cl. sup. et exc.	96	12	13%	109	6	6%	183	10	5%	179	9	5%
Techniciens de recherche												
promotions en classe supérieure et exceptionnelle	46	2	4%	46	6	13%		0	0%	94	4	4%
Technicien des services culturels												
promotions au choix en cl. exc. par EP	286	3	1%	290	5	2%	89	5	6%	315	6	2%
promotions au choix en cl. exc. au choix	83	2	2%	85	3	4%	89	3	3%	97	3	3%
promotions au choix en cl. sup.	128	5	4%	166	11	7%	129	11	9%	143	10	7%
Assistant de bibliothèque												
promotions en classe supérieure					9							
promotions au choix en classe exc					8							
Bibliothécaire adjoint spécialisé												
promotions en 1ère classe		3			5							
Technicien d'art												
promotions au choix en cl. exc. par EP	341	2	1%				385	10	3%	380	8	2%
promotions au choix en cl. exc. au choix	131	1	1%				131	4	3%	131	3	2%
promotions en classe supérieure	162	7	4%	164	8	5%	169	13	8%	192	13	7%

PROMOTIONS DE GRADES 2003-2006
- Nombre de promouvables et nombre de promus -

	2003			2004			2005			2006		
	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/ promouvables
Catégorie C	2 677	380	14%	2 705	272	10%	2 573	165	6%	2 180	185	8%
Agent administratif												
promotions en 1ère classe	94			116	28	24%	0	0	0%			0%
Adjoint administratif d'administration												
promotions au grade de ppal de 2è cl.	668	105	16%	698	38	5%	595	46	8%	568	53	9%
promotions au grade de ppal de 1ère cl.	280	54	19%	280	21	8%	348	12	3%	400	33	8%
Agent des services techniques												
promotions en 1ère classe	76	5	7%	69	8	12%	55	10	18%	0	0	0%
inspecteur de 2ème classe	50	5	10%	43	7	16%	40	6	15%	90	6	7%
inspecteur de 1ère classe	2	1	50%	4	3	75%	8	2	25%	12	2	17%
inspecteur de classe exceptionnelle	6	1	17%	6	3	12%	5	1	18%	0	0	0%
Agent technique d'accueil, de surv. et de magasinage												
promotions en 1ère classe	706	100	14%	600	45	8%	706	49	7%			0%
Adjoint technique d'accueil, de surv. et de magasinage												
promotions au grade de principal	98	17	17%	126	10	8%			0%	209	26	12%
promotions en 1ère classe	443	65	15%	504	20	4%	590	22	4%	649	48	7%
Ouvrier professionnel												
promotions au grade de principal	66	11	17%	53	4	8%	50	7	14%	42	5	12%
Maître ouvrier												
promotions au grade de principal	169	10	6%	190	15	8%	164	9	5%	199	11	6%
Chef de garage												
promotions chef de garage principal	1	1	100%									
Magasinier en chef												
promotions au grade de principal					9							
Magasinier spécialisé												
promotions en 1ère classe					58							
Conducteur automobile												
promotions en hors catégorie	15	2	13%	15	2	13%	12	1	8%	11	1	9%
promotions en 1ère catégorie	3	3	100%	1	1	100%	0	0	0%	0	0	0%
TOUTES CATEGORIES	5 882	618	11%	5 523	552	10%	5 328	389	7%	5 237	364	7%

LES PROMOTIONS DE CORPS

	2003				2004				2005				2006			
	Examens professionnels et tours extérieurs		Concours		Examens professionnels et tours extérieurs		Concours		Examens professionnels et tours extérieurs		Concours		Examens professionnels et tours extérieurs		Concours	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Au sein de la catégorie A	71				51				36				58			
Filière administrative	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière scientifique	13	13	14	30	7	11	9	22	6	8	4	-	12	11	8	8
Filière ouvrière et technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	1	-	-	15	4
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie A (promotions d'agents de catégorie B)	23				14				10				20			
Filière administrative	2	1	-	1	1	1	-	-	1	1	-	-	1	1	-	-
Filière scientifique	1	-	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-	2	2	5	7
Filière ouvrière et technique	3	2	9	4	2	1	2	4	-	-	5	3	-	-	2	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie A (promotions d'agents de catégorie C)	1				4				0				2			
Filière administrative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
Filière ouvrière et technique	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Donnant accès à la catégorie B (promotions d'agents de catégorie C)	134				34				6				16			
Filière administrative	-	13	2	9	-	7	-	1	-	2	-	-	-	5	-	-
Filière scientifique	-	-	4	29	-	-	1	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	9	-	15	11	1	-	2	-	-	-	4	-	-	-	5	6
Filière accueil, surveillance et magasinage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entre filières	10	3	16	13	9	3	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Au sein de la catégorie B					10				0				0			
Au sein de la DLL	-	-	-	-	5	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au sein de la catégorie C	92				26				11				45			
Filière administrative	4	24	-	9	3	12	-	9	1	5	-	-	-	11	-	-
Filière scientifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	12	-	3	1	1	-	1	-	3	2	-	-	-	-	2	-
Filière accueil, surveillance et magasinage	24	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	2	9	15
Entre filières	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	321				139				63				141			

Les rémunérations

LES REMUNERATIONS

LA MASSE SALARIALE EN 2005 EN EUROS

	Effectifs budgétaires	Crédits votés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Rémunérations principales (Chapitre 31-01)	13 613	327 152 138	331 079 744	316 449 146
Administration centrale (art. 50)	1 069	33 091 312	33 091 312	31 380 491
Services déconcentrés et écoles d'architecture (et 81)	11 911	277 392 703	269 094 588	268 594 951
Recherche (art. 90)	633	15 359 016	15 359 016	15 183 665
NBI (art. 70)		1 309 107	1 309 107	1 290 039
rétrotransfert ministère de l'équipement			12 225 721	
Autres rémunérations principales (vacations chapitre 31-90)		11 173 259	12 008 005	11 994 632
Patrimoine écrit et documentaire (art. 10)		273 821	336 366	343 224
Patrimoine monumental (art. 20)		2 298 856	1 990 467	1 928 411
Patrimoine muséographique (art. 30)		2 349 786	2 264 762	2 265 083
Arts plastiques (art. 40)		197 512	200 515	200 514
DMDTS architectes conseils (art. 50)		15 244	0	0
Administration générale non déconcentré (art. 60)		4 587 205	5 942 687	5 942 387
Administration générale déconcentré (art. 70)		957 552	782 173	823 979
Recherche (art. 90)		493 283	491 035	491 034
rétrotransfert ministère de l'équipement				
chapitres d'experimentations principal				22 864 675
chapitres d'experimentations primes				4 157 602
chapitres d'experimentations charges				3 502 714
chapitres d'experimentations total		30 763 881	31 369 599	30 524 991
Indemnités et allocations diverses (Chapitre 31-03)		53 487 592	52 370 303	51 223 167
Administration centrale (art. 11)		9 615 998	9 615 998	8 067 903
Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12)		42 067 945	40 950 656	41 102 424
Recherche (art. 90)		1 803 649	1 803 649	2 052 840
rétrotransfert ministère de l'équipement				
TOTAL REMUNERATIONS + INDEMNITES	13 613	422 576 870	426 827 651	402 531 619
Cotisations sociales (Chapitre 33-90)		49 878 963	48 822 542	50 432 873
Administration centrale (art. 11)		34 532 413	16 439 600	7 028 629
Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12)		13 196 787	29 610 867	39 972 692
Patrimoine (art. 70)		1 696 606	1 718 918	1 310 597
Recherche (art. 90)		453 157	1 053 157	2 120 955
Prestations sociales (Chapitre 33-91)		4 851 074	4 851 780	5 414 501
Administration centrale (art. 11)		500 873	1 300 873	935 274
Services déconcentrés et écoles d'architecture (art. 12 et 61)		3 841 591	3 042 297	4 294 153
Patrimoine (art. 70)		71 763	71 763	45 599
Recherche (art. 90)		436 847	436 847	139 475
TOTAL CHARGES SOCIALES		54 730 037	53 674 322	55 847 375
TOTAL GENERAL	13 613	477 306 907	480 501 973	458 378 994

* Les effectifs budgétaires relatifs aux crédits ouverts correspondent aux emplois inscrits au budget du ministère corrigés des mouvements intervenus en gestion.

** En moyenne lissée sur l'année.

Pour les vacataires, les effectifs sont approchés par l'application du taux B.

LES REMUNERATIONS

LA MASSE SALARIALE EN 2006 EN EUROS

	Effectifs budgétaires	Crédits votés (LFI)	Plafond ETPT	Crédits ouverts	ETPT rémunérés	Crédits consommés
total général	13 966	677 231 368	13 582	658 306 493	13 339	648 692 719
<i>Décret de transfert Equipement</i>			- 384	- 16 376 000	- 384	
<i>Fonds de concours</i>				128 356		
<i>LFR</i>				- 2 677 231		
<i>mouvements de fongibilité technique vers le titre 3*</i>					-	3 031 426
Catégorie 21 rémunérations d'activité		436 634 319				418 781 246
Catégorie 22 cotisations et contributions sociales		235 269 048				220 330 350
<i>dont Catégorie 22 hors CAS</i>		<i>81 019 723</i>				<i>72 000 048</i>
<i>dont CAS pension</i>		<i>154 249 325</i>				<i>148 330 302</i>
Catégorie 23 prestations sociales et allocations diverses		5 328 001				6 549 698

* les mouvements de fongibilité dits "techniques" sont constitués de certaines dépenses budgétées en titre 2 mais imputées comptablement en titre 3 au moment de la dépense : il s'agit du remboursement par le ministère des mises à disposition d'agents par des personnes morales autres que l'Etat, ainsi que des transferts d'emplois vers les opérateurs effectués en cours de gestion.

EVOLUTION DE LA REMUNERATION ANNUELLE MOYENNE DES AGENTS 2002-2006 EN EUROS

	Budget exécuté 2002	Budget exécuté 2003	Budget exécuté 2004	Budget exécuté 2005
<i>1- Agents rémunérés sur emplois *</i>				
Rémunérations principales (chapitre 31-01)	351 517 713	331 306 656	335 255 341	339 313 820
Indemnités et allocations diverses (chapitre 31-03)	52 542 370	51 832 066	53 583 048	55 380 769
TOTAL (A)	404 060 083	383 138 722	388 838 389	394 694 589
Effectifs réels rémunérés sur emplois (B)	14 126	13 424	13 333	13 337
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)	28 604	28 541	29 164	29 594

* Y compris masse salariale des agents gérés par le ministère de l'équipement

	Budget exécuté 2002	Budget exécuté 2003	Budget exécuté 2004	Budget exécuté 2005
<i>2- Agents rémunérés sur crédits</i>				
Autres rémunérations principales (vacations 31-90) (A)	14 387 607	14 880 136	12 210 385	11 994 632
Effectifs réels rémunérés sur crédits (31-90) (B)	871	837	683	664
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)	16 515	17 778	17 878	18 056

1- ETPT titulaires et contractuels art. 4 et 6.1*

	Budget exécuté 2006
Rémunérations d'activité (catégorie 21) (A)	425 357 246
ETPT réels rémunérés (B)	13 167
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)	32 305

* Y compris masse salariale des agents gérés par le ministère de l'équipement

1- ETPT contractuels art. 6.2

Rémunérations d'activité (catégorie 21) (A)	9 798 650
ETPT réels rémunérés (vacataires) (B)	556
REMUNERATION MOYENNE PAR AGENT = (A)/(B)	17 623

LES REMUNERATIONS

Evolution de la rémunération indiciaire des agents présents-présents de janvier 2004 à décembre 2006

corps	Rémunération indiciaire moyenne			Evolution 2004-2006	Facteurs d'évolution			
	2004	2005	2006		Evolution valeur de point 2004-2006	soit valeur de point/an	Evolution indiciaire des agents 2004-2006	soit évolution indiciaire/an
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	18 019	18 552	18 862	4,68%	2,07%	1,03%	2,62%	1,30%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	17 272	17 799	18 109	4,84%	2,07%	1,03%	2,78%	1,38%
ADJOINTS TECHN. ASM	17 076	17 460	17 764	4,03%	2,07%	1,03%	1,96%	0,98%
ADMINISTRATEURS CIVILS	47 919	49 332	50 443	5,27%	2,07%	1,03%	3,20%	1,59%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	16 119	16 589	17 007	5,51%	2,07%	1,03%	3,45%	1,71%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	15 466	15 818	16 154	4,45%	2,07%	1,03%	2,38%	1,18%
AGENTS CONTRACTUELS	33 045	33 820	34 868	5,52%	2,07%	1,03%	3,45%	1,71%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	17 476	18 201	18 549	6,14%	2,07%	1,03%	4,07%	2,02%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	15 768	16 216	16 547	4,94%	2,07%	1,03%	2,88%	1,43%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	15 428	15 825	16 139	4,61%	2,07%	1,03%	2,55%	1,27%
ARCHITECTES URBANISTES	35 783	37 871	39 141	9,38%	2,07%	1,03%	7,32%	3,59%
ASSISTANT DE BIBLIOTHEQUE	18 102	18 866	19 726	8,97%	2,07%	1,03%	6,91%	3,40%
ASSISTANTS INGENIEURS	23 552	24 442	24 807	5,33%	2,07%	1,03%	3,26%	1,62%
ATTACHE DES SD	29 582	30 066	30 500	3,10%	2,07%	1,03%	1,04%	0,52%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	30 743	31 446	32 147	4,57%	2,07%	1,03%	2,50%	1,24%
BIBLIOTHECAIRES	25 060	25 887	26 898	7,33%	2,07%	1,03%	5,27%	2,60%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	20 747	21 584	22 333	7,64%	2,07%	1,03%	5,58%	2,75%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	28 072	29 413	30 042	7,02%	2,07%	1,03%	4,95%	2,45%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	26 417	27 339	28 048	6,18%	2,07%	1,03%	4,11%	2,04%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	15 923	16 435	16 748	5,18%	2,07%	1,03%	3,12%	1,55%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	52 973	55 377	57 885	9,27%	2,07%	1,03%	7,21%	3,54%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	35 598	37 386	38 806	9,01%	2,07%	1,03%	6,95%	3,42%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	37 023	38 474	39 493	6,67%	2,07%	1,03%	4,61%	2,28%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	55 533	57 491	58 737	5,77%	2,07%	1,03%	3,70%	1,84%
INGENIEURS DE RECHERCHE	37 634	38 327	39 219	4,21%	2,07%	1,03%	2,15%	1,07%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	26 261	27 202	27 899	6,24%	2,07%	1,03%	4,17%	2,06%
INGENIEURS D'ETUDES	29 618	30 403	31 126	5,09%	2,07%	1,03%	3,03%	1,50%
MAGASINIER EN CHEF	16 626	17 249	17 744	6,73%	2,07%	1,03%	4,66%	2,30%
MAGASINIER SPECIALISE	15 086	15 627	16 038	6,31%	2,07%	1,03%	4,24%	2,10%
MAITRES-OUVRIERS SD	17 652	18 158	18 498	4,80%	2,07%	1,03%	2,73%	1,36%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	17 425	17 773	18 088	3,81%	2,07%	1,03%	1,74%	0,87%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	21 371	21 938	22 311	4,40%	2,07%	1,03%	2,33%	1,16%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	20 645	21 296	21 726	5,24%	2,07%	1,03%	3,17%	1,57%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	20 898	21 400	21 874	4,67%	2,07%	1,03%	2,60%	1,29%
TECHNICIENS D'ART	21 425	21 881	22 363	4,38%	2,07%	1,03%	2,31%	1,15%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	22 237	22 895	23 316	4,85%	2,07%	1,03%	2,79%	1,38%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	20 346	21 057	21 550	5,91%	2,07%	1,03%	3,85%	1,91%

LES REMUNERATIONS

Evolution de la rémunération indemnitaire des agents présents-présents de janvier 2004 à décembre 2006

Les montants moyens servis incluent les indemnités et primes statutaires ainsi que les indemnités de service fait.
La modulation de fin d'année est également incluse, de même que *la prime exceptionnelle de 300 € versée en décembre 2006.*

corps	Montants moyens servis			Evolution indemnitaire 2004-2006	soit évolution indemnitaire/an
	2004	2005	2006		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	4 491	4 676	5 204	15,86%	7,64%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	2 884	3 159	3 733	29,43%	13,77%
ADJOINTS TECHN. ASM	4 734	4 724	5 292	11,79%	5,73%
ADMINISTRATEURS CIVILS	23 620	23 714	24 012	1,66%	0,83%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	3 699	3 579	4 225	14,22%	6,87%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	2 702	3 096	3 417	26,46%	12,45%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	3 145	3 329	3 841	22,15%	10,52%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	2 312	2 556	3 110	34,50%	15,98%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	4 105	4 153	4 622	12,59%	6,11%
ARCHITECTES URBANISTES	11 603	14 474	14 155	22,00%	10,45%
ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	3 351	3 551	4 076	21,65%	10,30%
ASSISTANTS INGENIEURS	3 062	3 346	3 634	18,69%	8,95%
ATTACHE DES SD	6 349	6 599	7 992	25,88%	12,19%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	10 478	11 014	11 564	10,36%	5,05%
BIBLIOTHECAIRES	3 641	3 563	4 197	15,28%	7,37%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	2 989	3 039	3 544	18,59%	8,90%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	3 703	3 800	4 569	23,37%	11,07%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	4 184	4 494	4 858	16,11%	7,75%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	6 683	7 055	7 849	17,45%	8,38%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	8 506	9 124	9 741	14,53%	7,02%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	5 770	5 822	6 484	12,38%	6,01%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	6 159	6 407	7 087	15,07%	7,27%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	12 163	12 399	13 097	7,68%	3,77%
INGENIEURS DE RECHERCHE	5 728	5 889	6 670	16,46%	7,92%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	5 263	5 473	6 099	15,89%	7,65%
INGENIEURS D'ETUDES	4 023	4 168	4 785	18,95%	9,07%
MAGASINIER EN CHEF	3 680	3 813	4 293	16,63%	8,00%
MAGASINIER SPECIALISE	3 294	3 078	3 394	3,02%	1,50%
MAITRES-OUVRIERS SD	2 846	2 930	3 374	18,54%	8,88%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	2 613	2 754	3 070	17,48%	8,39%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	5 744	5 888	6 486	12,91%	6,26%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	3 731	4 094	4 824	29,29%	13,71%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	2 817	2 877	3 546	25,87%	12,19%
TECHNICIENS D'ART	3 347	3 418	3 850	15,02%	7,25%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	3 131	3 292	3 459	10,47%	5,11%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	4 811	5 083	5 468	13,64%	6,60%
Moyenne générale	4 466	4 544	5 159	15,52%	7,48%

Pour certains corps, la forte variabilité des services faits selon les années peut entraîner une diminution du montant moyen servi d'une année sur l'autre.

LES REMUNERATIONS

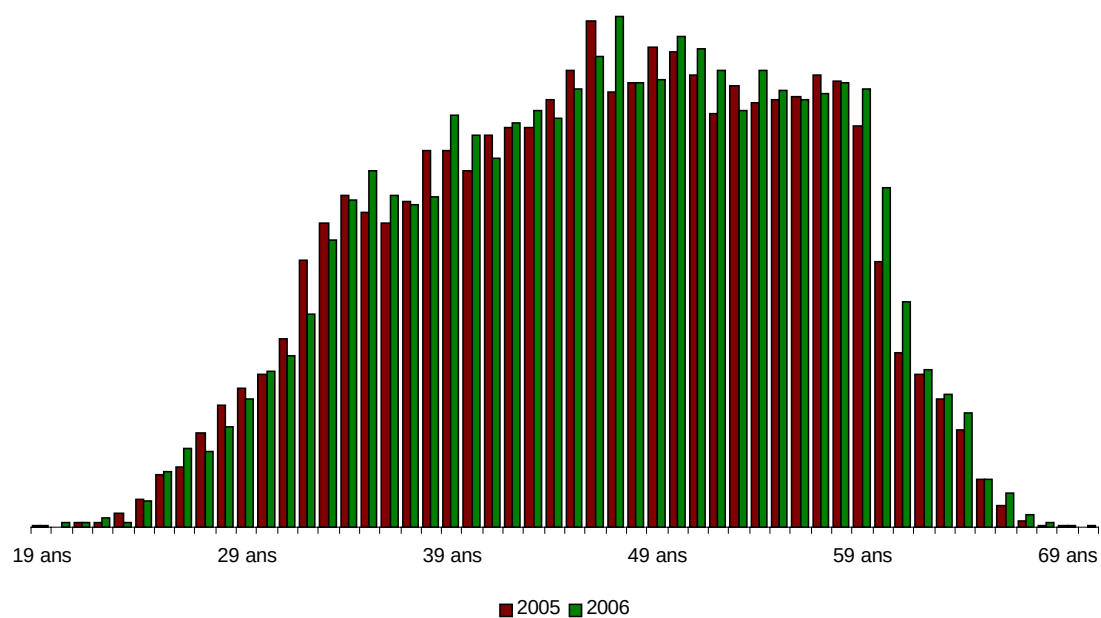
Evolution de la rémunération totale des agents présents-présents de janvier 2004 à décembre 2006

La rémunération totale est composée de la rémunération principale, complémentaire et indemnitaire

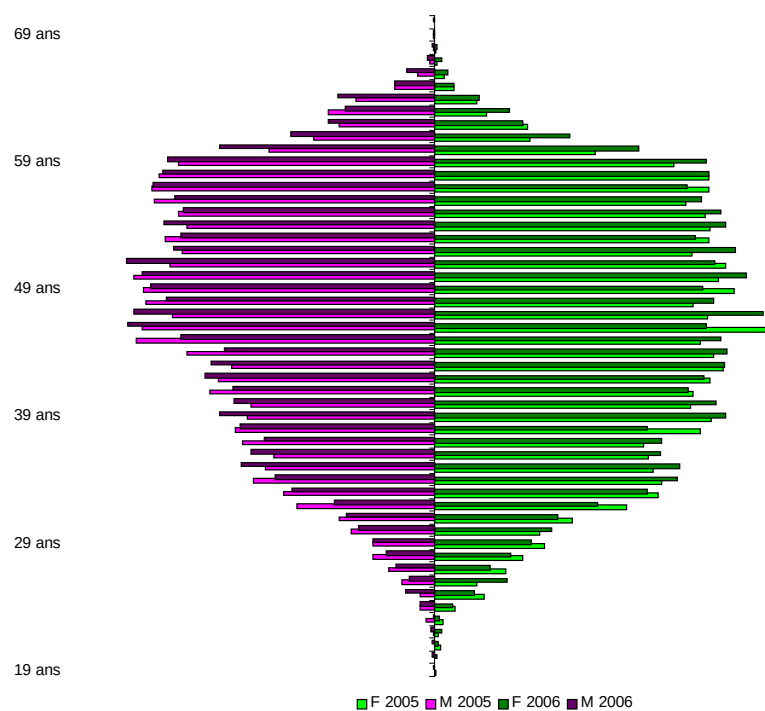
corps	Total rémunérations			Evolution de la rémunération totale 2004-2006	Soit évolution de la rémunération totale/an
	2004	2005	2006		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (AC)	23 585	24 315	25 224	6,95%	3,42%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (SD)	21 015	21 822	22 752	8,27%	4,05%
ADJOINTS TECHN. ASM	22 579	22 983	23 910	5,90%	2,91%
ADMINISTRATEURS CIVILS	74 852	76 720	79 223	5,84%	2,88%
AGENTS ADMINISTRATIFS (AC)	20 850	21 125	22 309	7,00%	3,44%
AGENTS ADMINISTRATIFS (SD)	19 105	19 910	20 556	7,60%	3,73%
AGENTS CONTRACTUELS	34 739	35 540	36 618	5,41%	2,67%
AGENTS DES SERVICES TECHN. AC	21 726	22 643	23 590	8,58%	4,20%
AGENTS DES SERVICES TECHN. SD	19 287	19 918	20 860	8,16%	4,00%
AGENTS TECHNIQUES A.S.M.	20 218	20 682	21 506	6,37%	3,13%
ARCHITECTES URBANISTES	48 791	53 370	55 428	13,60%	6,58%
ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	22 182	23 151	24 617	10,98%	5,35%
ASSISTANTS INGENIEURS	27 319	28 517	29 214	6,94%	3,41%
ATTACHE DES SD	37 100	37 957	39 899	7,54%	3,70%
ATTACHES D'ADMINISTR. CENTRALE	42 643	43 861	45 145	5,87%	2,89%
BIBLIOTHECAIRES	29 623	30 353	32 125	8,45%	4,14%
BIBLIOTHECAIRES.ADJ.SPEC.	24 474	25 416	26 675	8,99%	4,40%
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	32 708	34 158	35 633	8,94%	4,38%
CHEFS DES TRAVAUX D'ART	31 589	32 762	33 882	7,26%	3,57%
CONDUCTEURS D'AUTOMOBILE	23 499	24 450	25 685	9,30%	4,55%
CONSERVAT.GAL BIBLIOTHEQUES	62 699	65 753	68 894	9,88%	4,82%
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES	42 534	44 424	46 577	9,51%	4,65%
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	44 353	46 085	47 792	7,75%	3,80%
CONSERVATEURS GAUX PATRIMOINE	69 563	71 655	73 642	5,86%	2,89%
INGENIEURS DE RECHERCHE	44 685	45 659	47 604	6,53%	3,21%
INGENIEURS DES SERV. CULTURELS	32 852	33 981	35 386	7,71%	3,78%
INGENIEURS D'ETUDES	34 591	35 497	36 854	6,54%	3,22%
MAGASINIER EN CHEF	20 964	21 733	22 787	8,70%	4,26%
MAGASINIER SPECIALISE	19 034	19 333	20 137	5,79%	2,86%
MAITRES-OUVRIERS SD	21 291	21 880	22 690	6,57%	3,23%
OUVRIERS PROFESSIONNELS SD	20 790	21 203	21 879	5,24%	2,59%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS AC	28 247	28 936	29 923	5,93%	2,92%
SECRETAIRES ADMINISTRATIFS SD	25 375	26 384	27 570	8,65%	4,24%
SECRETAIRES DE DOCUMENTATION	24 552	25 128	26 350	7,33%	3,60%
TECHNICIENS D'ART	25 607	26 138	27 093	5,80%	2,86%
TECHNICIENS DE RECHERCHE	26 143	26 976	27 597	5,56%	2,74%
TECHNICIENS DES S.C. ET B.F.	26 212	27 172	28 040	6,97%	3,43%

La démographie

Comparaison des pyramides des âges 2005-2006



Comparaison des pyramides des âges par sexe 2005-2006



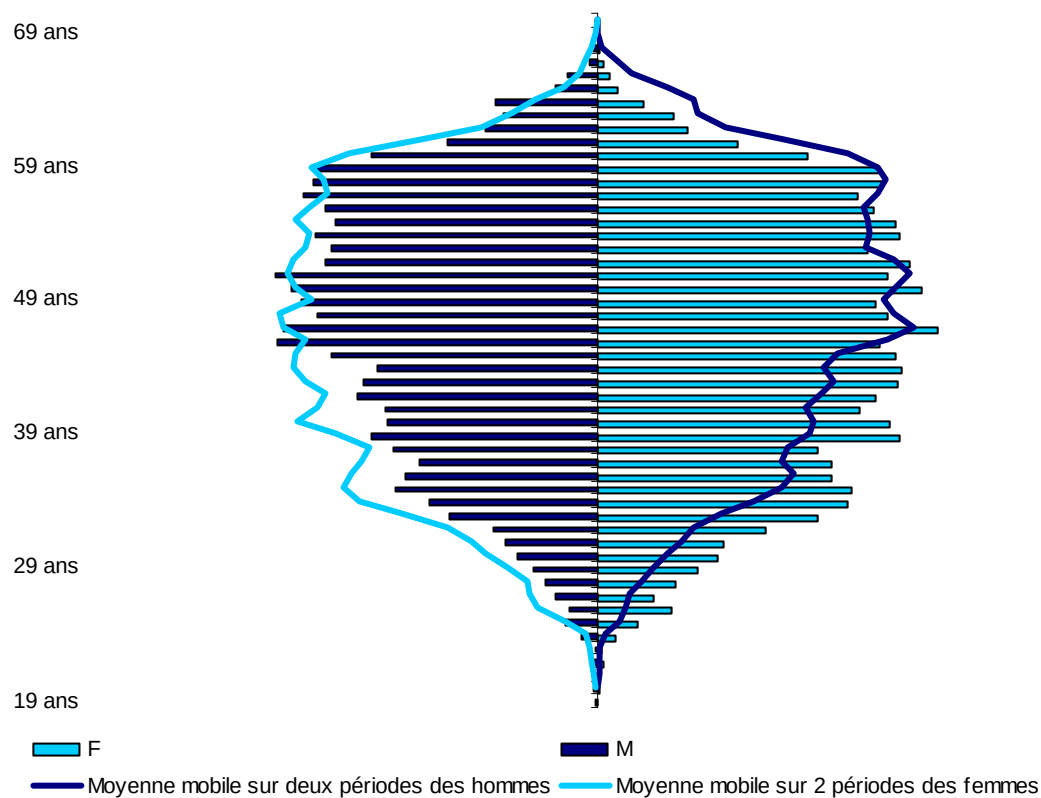
Démographie 2005

	% hommes sur total	% femmes sur total	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	1%	2%	4%		3%	5%
de 30 à 39 ans	10%	13%	23%		20%	25%
de 40 à 49 ans	16%	17%	33%		33%	33%
de 50 à 59 ans	17%	17%	34%		35%	32%
60 ans et plus	4%	3%	7%		8%	6%
	48%	52%	100%		100%	100%

Démographie 2006

	% hommes sur total	% femmes sur total	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
de 20 à 29 ans	1%	2%	4%		3%	4%
de 30 à 39 ans	9%	13%	22%		20%	24%
de 40 à 49 ans	15%	17%	32%		32%	33%
de 50 à 59 ans	17%	17%	34%		35%	32%
60 ans et plus	4%	4%	8%		9%	7%
	47%	53%	100%		100%	100%

PYRAMIDE DES AGES PAR SEXE - 2006

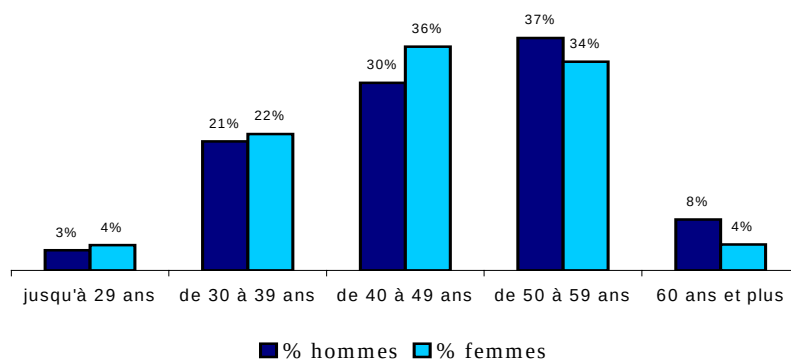


Filière administrative : pyramides des âges 2005 – 2006

La filière administrative comprend tous les agents contractuels et les emplois fonctionnels.

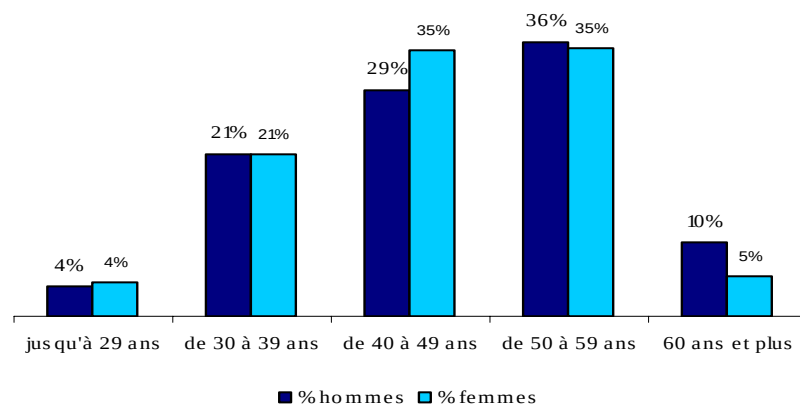
2005	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%		3%	4%
de 30 à 39 ans	7%	15%	22%		21%	22%
de 40 à 49 ans	10%	25%	34%		30%	36%
de 50 à 59 ans	12%	23%	35%		37%	34%
60 ans et plus	3%	3%	5%		8%	4%
	32%	68%	100%		100%	100%

**FILIERE ADMINISTRATIVE REPARTITION PAR
TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE en 2005**



2006	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%		4%	4%
de 30 à 39 ans	7%	14%	21%		21%	21%
de 40 à 49 ans	9%	24%	33%		29%	35%
de 50 à 59 ans	11%	24%	35%		36%	35%
60 ans et plus	3%	4%	7%		10%	5%
	32%	68%	100%		100%	100%

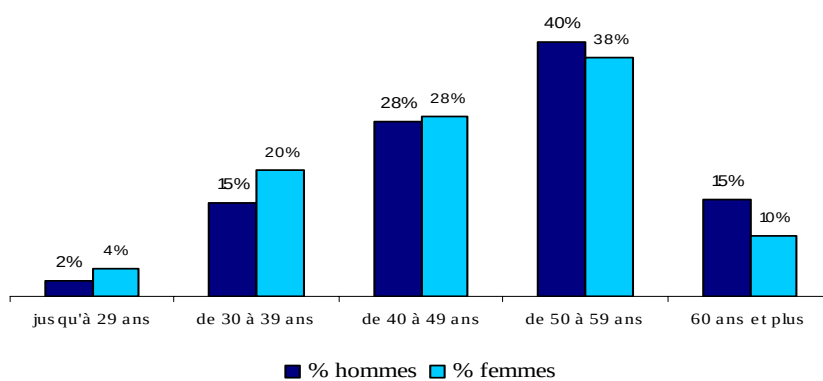
**FILIERE ADMINISTRATIVE REPARTITION PAR
TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE en 2006**



Filière scientifique : pyramides des âges 2005 – 2006

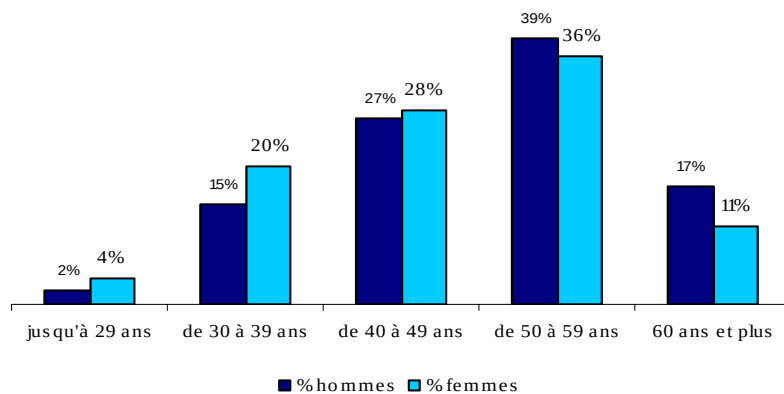
2005	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%		2%	4%
de 30 à 39 ans	7%	10%	17%		15%	20%
de 40 à 49 ans	14%	14%	28%		28%	28%
de 50 à 59 ans	20%	19%	39%		40%	38%
60 ans et plus	8%	5%	12%		15%	10%
	49%	51%	100%		100%	100%

FILIERE SCIENTIFIQUE REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE



2006	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%		2%	4%
de 30 à 39 ans	7%	10%	17%		15%	20%
de 40 à 49 ans	13%	14%	28%		27%	28%
de 50 à 59 ans	19%	18%	38%		39%	36%
60 ans et plus	9%	6%	14%		17%	11%
	49%	51%	100%		100%	100%

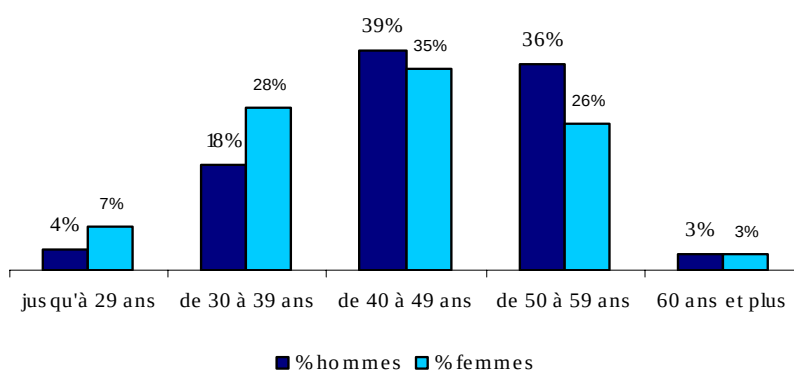
FILIERE SCIENTIFIQUE REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE en 2006



Filière ouvrière et technique : pyramides des âges 2005 – 2006

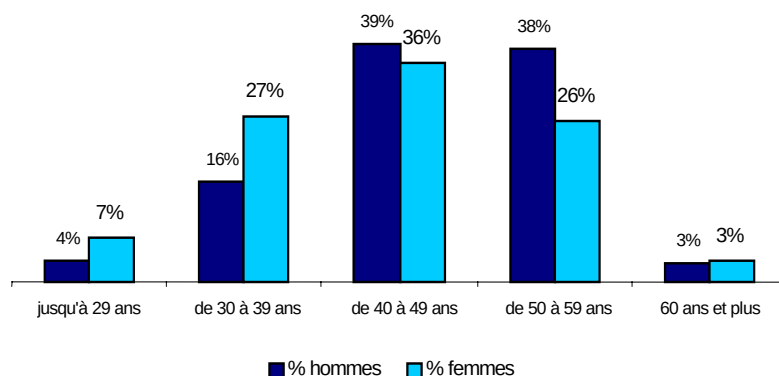
2005	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	2%	2%	5%		4%	7%
de 30 à 39 ans	12%	9%	22%		18%	28%
de 40 à 49 ans	26%	12%	38%		39%	35%
de 50 à 59 ans	24%	9%	33%		36%	26%
60 ans et plus	2%	1%	3%		3%	3%
	67%	33%	100%		100%	100%

**FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE REPARTITION
PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE**



2006	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	2%	2%	5%		4%	7%
de 30 à 39 ans	11%	9%	20%		16%	27%
de 40 à 49 ans	26%	12%	38%		39%	36%
de 50 à 59 ans	25%	9%	34%		38%	26%
60 ans et plus	2%	1%	3%		3%	3%
	67%	33%	100%		100%	100%

**FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE REPARTITION
PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE**

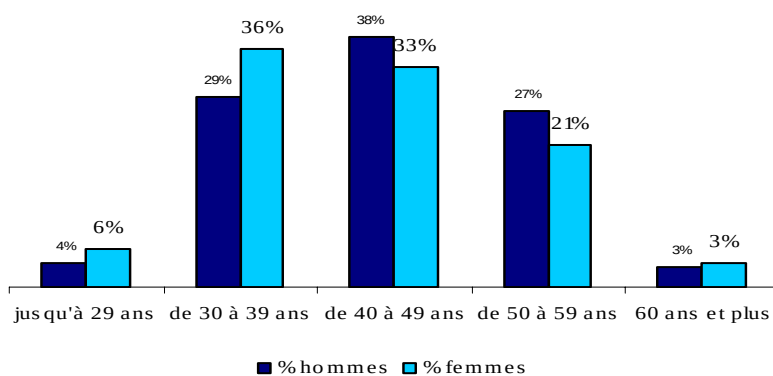


Filière accueil, surveillance et magasinage : pyramides des âges 2005- 2006

La filière accueil surveillance et magasinage ne comprend que des agents de la catégorie C.

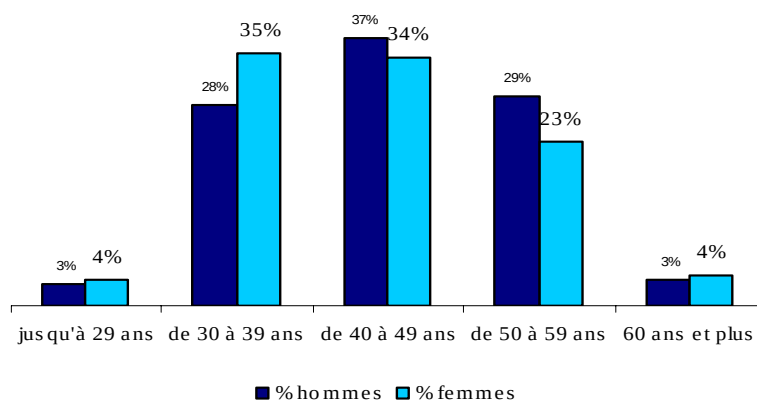
2005	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	2%	2%	5%		4%	6%
de 30 à 39 ans	16%	16%	32%		29%	36%
de 40 à 49 ans	21%	15%	36%		38%	33%
de 50 à 59 ans	15%	9%	24%		27%	21%
60 ans et plus	2%	2%	3%		3%	3%
	56%	44%	100%		100%	100%

FILIERE ASM REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE en 2005



2006	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge		% hommes	% femmes
jusqu'à 29 ans	2%	2%	3%		3%	4%
de 30 à 39 ans	16%	15%	31%		28%	35%
de 40 à 49 ans	21%	15%	36%		37%	34%
de 50 à 59 ans	16%	10%	26%		29%	23%
60 ans et plus	2%	2%	4%		3%	4%
	56%	44%	100%		100%	100%

FILIERE ASM REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE ET PAR SEXE en 2006



Répartition par catégorie 2005 – 2006

2005

Catégorie A	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	7%	8%	16%
de 40 à 49 ans	15%	13%	28%
de 50 à 59 ans	22%	18%	40%
60 ans et plus	8%	5%	13%
	53%	47%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	1%	3%	5%
de 30 à 39 ans	9%	16%	25%
de 40 à 49 ans	13%	20%	33%
de 50 à 59 ans	14%	20%	33%
60 ans et plus	1%	2%	3%
	39%	61%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	2%	2%	4%
de 30 à 39 ans	12%	16%	28%
de 40 à 49 ans	17%	20%	37%
de 50 à 59 ans	13%	14%	27%
60 ans et plus	1%	1%	3%
	46%	54%	100%

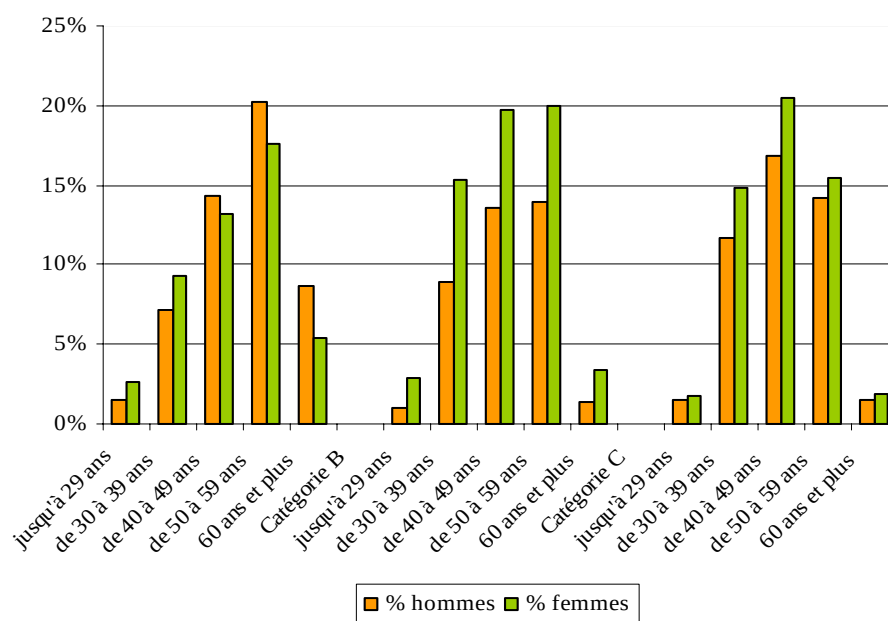
2006

Catégorie A	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	2%	3%	4%
de 30 à 39 ans	7%	9%	16%
de 40 à 49 ans	14%	13%	27%
de 50 à 59 ans	20%	18%	38%
60 ans et plus	9%	5%	14%
	52%	48%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%
de 30 à 39 ans	9%	15%	24%
de 40 à 49 ans	14%	20%	33%
de 50 à 59 ans	14%	20%	34%
60 ans et plus	1%	3%	5%
	39%	61%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% par tranche d'âge
jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	12%	15%	27%
de 40 à 49 ans	17%	20%	37%
de 50 à 59 ans	14%	15%	30%
60 ans et plus	1%	2%	3%
	46%	54%	100%

Répartition par catégorie et par tranche d'âge



Les CAP et les sanctions disciplinaires

LES CAP DISCIPLINAIRES
- Evolution du nombre de CAP disciplinaires 2000-2006 -

	2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 15%		1 7%		4 27%		1 17%		1 6%		0 0%		2 25%	
Personnels de catégorie A	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-	-	-	-
Personnels de catégorie B	-	-	1	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1	-
Personnels de catégorie C	2	1	0	-	4	-	1	-	1	1	0	-	1	1
FILIERE SCIENTIFIQUE	0% 0%		1 7%		2 13%		0 0%		0 0%		0 0%		0 0%	
Personnels de catégorie A	0	-	1	-	2	1	0	-	0	-	-	-	0	-
Personnels de catégorie B	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-	-	0	-
Personnels de catégorie C	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 8%		0 0%		6 40%		4 67%		6 38%		6 60%		4 50%	
Personnels de catégorie A	0	-	0	-	1	-	0	-	1	-	1	-	-	-
Personnels de catégorie B	1	-	0	-	2	1	2	-	1	-	2	-	0	-
Personnels de catégorie C	0	-	0	-	3	-	2	-	4	-	3	-	4	-
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	10 77%		13 87%		3 20%		1 17%		9 56%		4 40%		2 25%	
Personnels de catégorie C	10	8	13	10	3	3	1	1	9	9	4	2	2	1
TOTAL	13 100%		15 100%		15 100%		6 100%		16 100%		10 100%		8 100%	

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- les sanctions prises en 2005 -

	SANCTIONS PRONONCEES																										
	1ER GROUPE								2EME GROUPE								3EME GROUPE				4EME GROUPE				TOTAL		
	Avertissement				Blâme				Radiation du tableau d'avance	Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)	Déplacement d'office				rétro- gradation	Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)	Mise à la retraite d'office	Révocation								
	(1) H	(1) F	(2) H	(2) F	(1) H	(1) F	(2) H	(2) F				(5) H	(5) F	(6) H	(6) F				H	F			H	F	H	F	H
détournement, conservation de fonds, malversations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
absences irrégulières, abandon de fonctions	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	5	1	
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ivresse	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	
mœurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
incorrections, violences, insultes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	
TOTAL	2	-	1	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	9	2		

(1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire

(2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire

(3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes

(4) sanction à titre principal

(5) déplacement d'office dans la résidence

(6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- les sanctions prises en 2006 -

	SANCTIONS PRONONCEES																													
	1ER GROUPE								2EME GROUPE								3EME GROUPE				4EME GROUPE				TOTAL					
	Avertissement				Blâme				Radiation du tableau d'avancé		Abaissement d'échelon		Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)		Déplacement d'office				rétro-gradation		Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)		Mise à la retraite d'office		Révocation					
	(1)		(2)		(1)		(2)		(3)		(4)				(5)				(6)											
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
détournement, conservation de fonds, malversations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-		
absences irrégulières, abandon de fonctions	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3	1			
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1			
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
ivresse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
mœurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
incorrections, violences, insultes	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-			
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TOTAL	1	-	-	-	4	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	7	2			

(1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire

(2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire

(3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes

(4) sanction à titre principal

(5) déplacement d'office dans la résidence

(6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- nombre de sanctions prononcées entre 2000 et 2006 -

	2000						2001						2002						2003						2004						2005						2006					
	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F	Cat. A H	Cat. A F	Cat. B H	Cat. B F	Cat. C H	Cat. C F						
Filière administrative	2						0						4						1						1						0						0					
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Filière scientifique	0						1						2						2						3						0						0					
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	#	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Filière ouvrière et technique	4						5						8						7						13						6						4					
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	4	-	1	-	-	1	3	-	-	-	#	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	3	1	5	-	1	-	-	-	3	-	-	-	3	-			
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	#	#	2	-	-	-	2	1	-	-	1	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-				
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-			
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Filière accueil surveillance et magasinage	12						28						6						1						10						5						3					
Sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	14	2	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-		
Sanctions du 2e groupe	-	-	-	-	4	1	-	-	-	-	4	2	-	-	-	-	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1			
Sanctions du 3e groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-			
Sanctions du 4e groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-				
Total	18						34						20						11						27						11						7					

L'action sociale

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les crédits d'action sociale et leur utilisation

	2 005	2 006	
	LFI	Crédits dépensés	Crédits dépensés
	LFI	Crédits dépensés	Crédits dépensés
	4 900 425	3 960 732	5 237 000
<i>Administration centrale</i>		3 427 406	5 172 063
<i>Services déconcentrés</i>		533 326	688 447
<i>dont logement social (inclus dans Adm. Centrale)</i>		235 000	1 578 096
			1 969 956
			1 814 835
			155 121
			1 343 096

NB : Les crédits dépensés tiennent compte des crédits inscrits en loi de finances corrigés de l'ensemble des mouvements intervenus en gestion (reports, transferts, répartitions...).

	2 005	2 006	Evolution 2005 / 2006
		Titre 2	Titre 3
<i>détail hors logement social :</i>			
ADMINISTRATION CENTRALE	3 192 406	3 664 145	15%
Aides à la famille	54 945	61 735	12%
<i>Enfants handicapés</i>	45 588	52 591	15%
<i>Gardes d'enfants de - de 3 ans</i>	9 357	9 144	-2%
Vacances et loisirs	198 441	24 854	183 885
Restauration (1)	1 736 292		1 414 049
Aides et secours divers	269 653	324 546	20%
<i>Secours</i>	109 285	154 640	42%
<i>Familles monoparentales</i>	45 075	75 939	68%
<i>Déménagement</i>	55 416	48 546	-12%
<i>Vacances en famille</i>	11 628	11 958	3%
<i>frais de scolarité</i>	48 249	33 463	-31%
Services médicaux (2)	16 149		12 731
Accidents du travail (3)	-		414 192
Rentes accidents du travail (3)		92 863	
Frais accidents du travail (3)		84 697	
Frais et honoraires médicaux (3)	-		59 206
Autres dépenses	61 751		106 163
Subventions aux associations de personnels	855 175		885 224
SERVICES DECONCENTRES	533 326	688 447	29%
Aides à la famille	239 391	246 076	3%
Vacances et loisirs	23 470	19 089	-19%
Restauration	266 367		295 251
Frais et honoraires médicaux (3)	-		79 655
Autres dépenses	4 098		48 376
			1080%
		Titre 2	Titre 3
TOUS SERVICES	3 725 732	4 352 592	17%
Aides à la famille	294 336	307 811	5%
Vacances et loisirs	221 911	227 828	3%
Restauration	2 002 659		1 709 300
Aides et secours divers	269 653	324 546	20%
Services médicaux (2)	16 149		12 731
Accidents du travail			730 613
Autres dépenses	65 849		154 539
Subventions aux associations de personnels	855 175		885 224
			4%

(1) La restauration "administration centrale" recouvre les dépenses de restauration de l'administration centrale et d'autres services localisés en Ile-de-France (cf. p. 71).

(2) Les crédits dépensés au titre des services médicaux correspondent à la participation à l'installation des cabinets médicaux et à l'achat de gros matériel

(3) Jusqu'en 2005, ces dépenses étaient imputées sur le chapitre 33-91 géré par le bureau des traitements

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Nombre d'agents examinés par les comités médicaux et les commissions de réforme

		2005		2006	
		Comité médical		Commission de réforme	
		H	F	H	F
		Comité médical		Commission de réforme	
		H	F	H	F
Filière administrative					
Catégorie A		3	1	1	3
Catégorie B		4	20	0	8
Catégorie C		12	39	10	33
Filière scientifique					
Catégorie A		7	18	2	5
Catégorie B		5	6	3	9
Catégorie C				6	10
Filière ouvrière et technique					
Catégorie A		1		3	2
Catégorie B		10	8	19	12
Catégorie C		26	12	27	17
Filière accueil, surveillance et magasinage					
Catégorie A					
Catégorie B					
Catégorie C		101	72	82	56
Divers		35	44		0
Totaux		204	220	153	155
				199	249
				107	151

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

LE LOGEMENT SOCIAL 2000 - 2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de dossiers de demandes d'attribution de logement en instance	400	500	505	560	520	450	650
Nombre de réservations de logements conventionnés effectuées par le ministère	14	0	32 (dont 10 en foyer)	1	4	9	30
Nombre de logements du parc préfectoral attribués	163	117	59	96	86	68	99
Nombre de logements attribués par la Commission d'Attribution de Logements Sociaux	7	2	0	2	5	0	2
Nombre total de logements attribués dans l'année	184	119	91	99	95	77	131

LA PREVENTION 2000 - 2006

L'ACTION MEDICALE PREVENTIVE 2000-2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Visites médicales	10 154	9 823	3 442	8 225	7 574	9 440	5 367
<i>en Ile de France</i>	3 053	3 052	3 442	6 095	6 465	5 907	5 367
<i>Hors Ile de France</i>	7101	6771	NC	2 130	1 109	3 533	NC

NB Chiffres 2006 hors Ile de France sont incomplets : 1525 visites en DRAC (seule donnée)

L'ACTIVITE DES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Comité ministériel	1	1	1	1	1	1	1
Comités d'administrations centrales	7	7	7	7	4	4	4
Comités locaux	57	57	58	59	60	59	59
Comités régionaux	26	26	26	26	26	26	26
TOTAL	91	91	92	93	91	90	90

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Nombre d'accidents et nombre de journées d'arrêt de travail selon le statut des agents et la durée des arrêts

2005	Nombre d'accidents en 2005			Nombre de jours d'arrêt en 2005		
	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Total	Accidents de 2005	Accidents des années précédentes	Total
- Travail stricto sensu	90	198	288	4 914	109	5 023
- Accident de mission	10	3	13	89	0	89
Accident du travail	100	201	301	5 003	109	5 112
Accident de trajet	50	112	162	3 228	20	3 248
Total	150	313	463	8 231	129	8 360

2006	Nombre d'accidents en 2006			Nombre de jours d'arrêt en 2006		
	Sans arrêt de travail	Avec arrêt de travail	Total	Accidents de 2006	Accidents des années précédentes	Total
- Travail stricto sensu	89	190	279	5 558	95	5 653
- Accident de mission	8	7	15	204	2	206
Accident du travail	97	197	294	5 762	97	5 859
Accident de trajet	62	119	181	3 198	9	3 207
Total	159	316	475	8 960	106	9 066

Les relations professionnelles

1- ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPRÉCIEE À L'ISSUE DES CONSULTATIONS GÉNÉRALES DES PERSONNELS DE DÉCEMBRE 1994, 1998, 2001 et 2004

	déc-94		déc 1997-févr 1998		déc 2000-févr 2001		déc 2003-févr 2004	
	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%	nombre de suffrages exprimés	%
USPAC-CGT	2 263	26,40%	3 240	29,43%	3 575	31,97%	4 843	37,48%
CFDT- CULTURE	1 837	21,43%	2 714	24,65%	2 594	23,20%	2 434	18,83%
SNAC/FO	1 465	17,09%	1 508	13,70%	1 263	11,29%	1 126	8,71%
FSU	1 081	12,61%	1 377	12,51%	1 105	9,88%	1 165	9,01%
FEN	FEN 717	FEN 8,36%	UNSA	UNSA	748	6,69% UNSA	648	5,01% UNSA
FAC/FGAF	356	4,15%	867	7,87%	13	0,12%	25	0,19%
F.I.P.M.C	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	11	0,10%	45	0,35%
SAMUP	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	90	0,70%
SCENRAC-CFTC	470	5,48%	529	4,80%	491	4,39%	594	4,60%
SNCMC-CGC	321	3,74%	431	3,91%	416	3,72%	397	3,07%
STC	62	0,72%	13	0,12%	17	0,15%	12	0,09%
SUD Culture	non candidat	non candidat	331	3,01%	949	8,49%	1 546	11,96%
TOTAL	8 572	100%	11 010	100%	11 182	100%	12 925	100%

Nombre de votants	8 859	11 452	11 759	13 621
Nombre d'électeurs (1)	16 032	19 016	20 201	22 942
Taux de participation (2)	55,26%	60,22%	58,21%	59,37%

(1) Personnels rémunérés sur le budget du ministère chargé de la culture et personnels rémunérés sur le budget des établissements publics administratifs sous tutelle du ministère

(2) Pourcentage du nombre de votants sur le nombre d'électeurs

2- NOMBRE DE SIEGES OBTENUS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES À L'ISSUE DES TROIS DERNIERS RÉFÉRENDUMS

SYNDICATS	1998	2001	2004
USAPC-CGT	5	6	7
CFDT-Culture	4	4	3
SNAC-FO	2	1	1
FSU	2	2	1
UNSA	1	1	1
FAC/FGAF	/	0	0
FIPMC	/	0	0
SAMUP	/	/	0
SCENRAC-CFTC	1	0	0
SNCMC-CGC	0	0	0
STC	0	0	0
SUD Culture	0	1	2
TOTAL	15	15	15

3- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES CENTRAUX ET SPECIAUX

- Résultats de la consultation générale des personnels de 2004 -

	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
CTP de l'administration centrale placé auprès de la Directrice de l'administration générale	57,51%	10	3	1		4			1	1
Direction des archives de France	70,89%	10	2	1	1	6				
Délégation aux arts plastiques	72,29%	10				8	1	1		
ENSBA	50,50%	8				7				1
Manufacture de Sèvres	81,17%	8				6		2		
Mobilier National	71,50%	8				7	1			
Centre national des arts plastiques	78,00%	3				3				
Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	74,07%	3	1			1				1
Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	78,72%	3				1				2
Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	61,19%	3				2				1
Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	66,10%	3				2				1
Ecole nationale supérieure d'art de la Villa Arson	58,82%	3				3				
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	66,00%	3	2			1				
Ecole nationale supérieure de la photographie	72,00%	3	1			2				
Direction du livre et de la lecture	57,26%	6	4						1	1
Bibliothèque nationale de France	46,60%	10	3	1		3			2	1
Bibliothèque publique d'information	52,11%	8	2			1			3	2
Direction de l'architecture et du patrimoine	60,98%	10	2			5		1	1	1
Service national des travaux	68,18%	3	1			1	1			
École d'archit. de Bordeaux	41,03%	4	1			3				
École d'archit. de Bretagne	52,38%	3	1			2				
École d'archit. de Clermont-Ferrand	57,89%	3	1		1	1				
École d'archit. de Grenoble	63,56%	3	1			1				1
École d'archit. de L-Roussillon	55,10%	3	2			1				
École d'archit. de Lille	56,48%	4	1			3				
École d'archit. de Lyon	57,47%	3	2			1				
École d'archit. de Marseille	50,94%	4	1			2				1
École d'archit. de Marne la Vallée	43,94%	3	1			1			1	
École d'archit. de Nancy	53,93%	3	1			1	1			
École d'archit. de Nantes	50,85%	4	3			1				
École d'archit. de Normandie	50,00%	3				1		1	1	
École d'archit. de Paris Belleville	19,23%	4	2			1				1
École d'archit. de Paris-Val de Seine	46,25%	6	1			4	1			
École d'archit. de Paris la Villette	41,30%	6	3			2				1
École d'archit. de Paris Malaquais	64,58%	4				3		1		
École d'archit. de Strasbourg	50,00%	3	2			1				
École d'archit. de St Etienne	59,70%	3	1			1				1
École d'archit. de Toulouse	62,86%	4	1			2	1			
École d'archit. de Versailles	61,74%	4	4							
Musée et domaine de Versailles	72,20%	10	1			7	2			
Musée d'Orsay	61,44%	10	2			5	3			
Musée Guimet	60,69%	5				5				
Direction des musées de France	61,01%	10	1			7	1		1	
Ecole du Louvre	63,29%	4	1	1		1	1			
SCN de FONTAINEBLEAU	76,69%	5				3	2			
SCN DE COMPIEGNE	80,18%	5				2		2	1	
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	64,94%	6	3	1		1				1
Délégation au développement et à l'action territoriale	58,00%	4	1			3				
Total		248	59	5	2	129	15	8	12	18

4- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DONT LA MAJORITE DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT (résultats de la consultation générale des personnels de 2004)

	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale									
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	FIPMC	SAMUP
Centre national de la cinématographie	65,52%	10	1			4	1		4			
Centre G.Pompidou	70,01%	10	4			3	3					
Centre des monuments nationaux	60,77%	10	2			8						
ENSAD	63,60%	8	2			6						
Institut national du patrimoine	58,82%	4	1								3	
Centre national du livre	51,67%	4	2			1				1		
Musée Rodin	67,07%	4	1			3						
Musée du Quai Branly	60,69%	4	2			2						
Musée du Louvre	56,16%	10	1			5	1			3		
INRAP *	57,67%	10	1			5	1			3		
EPMOTC *	57,47%	3	3									
CNSAD	69,23%	3				1			2			
CNSMD Paris	46,79%	8	1			3						4
CNSMD Lyon	46,29%	8	1			1				5		1
Total		96	22			42	6		6	12	3	5

*résultats de la consultation générale des personnels INRAP et EPMOTC en 2005

5- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (résultats de la consultation générale des personnels de 2004)

	Taux participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
Alsace	61,39%	5	1			2			1	1
Aquitaine	64,44%	6	1			3	1	1		
Auvergne	68,37%	5	1			2		1		1
Bourgogne	75,45%	6	1			1	1		2	1
Bretagne	59,03%	6	3			1		1		1
Centre	67,55%	6				1		2	3	
Champagne-Ardenne	58,42%	5	1			2			1	1
Corse	78,95%	3						3		
Franche-Comté	69,23%	5	1			2			1	1
Ile de France	57,14%	8	1			3	1	1	1	1
Languedoc-Roussillon	62,58%	7				3		1	1	2
Limousin	73,56%	4				1		2		1
Lorraine	66,96%	6	1			3			2	
Midi-Pyrénées	67,80%	7				4		1	1	1
Nord-Pas-de-Calais	66,67%	6	2			2		1		1
Basse-Normandie	81,72%	5	1							4
Haute-Normandie	75,82%	4							1	3
Pays-de-la-Loire	66,67%	6	2			2		1	1	
Picardie	73,68%	5	1			1			3	
Poitou-Charentes	73,60%	6	1			3			1	1
PACA	60,87%	7	2			3			1	1
Rhône-Alpes	74,47%	7	1			1		1	2	2
Réunion	81,82%	3				2	1			
Martinique	85,71%	3				2		1		
Guyane	63,16%	3				1		1	1	
Guadeloupe	76,67%	3				3				
Total		137	21			48	4	18	23	23

6- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ MINISTÉRIEL

Résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2004

	Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité ministériel	7	2			4				1			
		29%	0%	0%	57%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%

7- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE CENTRAUX ET SPECIAUX

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
		CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD
Direction de l'administration générale	7	2			4				1
Service National des Travaux	5	1			2	1			1
Direction des archives de France	7	2		1	4				
Délégation aux arts plastiques	7								
ENSBA	7				6				1
ENSAD	7	2			5				
Manufacture de Sèvres	6				4		2		
Mobilier National	6				5	1			
Ecole nationale de la Photographie d'Arles	5	2			3				
Ecole nationale d'art de Limoges-Aubusson	4				3				1
Ecole nationale d'art de Cergy-Pontoise	4				2				2
Ecole nationale d'art de Nancy	4				3				1
Ecole nationale d'art Villa Arson	4				4				
Ecole nationale d'Art de Bourges	4	1			2				1
École nationale d'art de Dijon	4	3			1				
Direction du livre et de la lecture									
Bibliothèque nationale de France	9	2	1		3			2	1
Direction de l'architecture et du patrimoine	7	2			4				1
Centre des monuments nationaux (centraux)	6	1			5				
Centre des monuments nationaux (5 spéciaux)	5								
École d'archit. de Bordeaux	5	1			4				
École d'archit. de Bretagne	5	1			4				
École d'archit. de Clermont-Ferrand	5	2			1	2			
École d'archit. de Grenoble	5	2			2				1
École d'archit. de L-Roussillon	5	3			1				1
École d'archit. de Lille	5	3			1				1
École d'archit. de Lyon	5	2			2				1
École d'archit. de Marseille	5	3							1
École d'archit. de Marne la Vallée	5	1			1				1
École d'archit. de Nancy	5	2			1	1		1	
École d'archit. de Nantes	5	3			1				1
École d'archit. de Normandie	5	1			1		1	2	
École d'archit. de Paris Belleville	5	3							
École d'archit. de Paris Val de Seine	5	1			2	1			
École d'archit. de Paris la Villette	5	2			2				1
École d'archit. de Paris Malaquais	5								
École d'archit. de Strasbourg	5	4			1				
École d'archit. de St Etienne	5	2			2				1
École d'archit. de Toulouse	5	1			3	1			
École d'archit. de Versailles	5	4			1				
Musée et domaine de Versailles	9	1			6	2			
Direction des musées de France	7	1			5	1			
C2RMF	7								
Ecole du Louvre	5	1	1	1	1	1			
Musée d'Orsay	6	1			3	2			
Fontainebleau	7				4	3			
Compiègne	7				2		3	2	
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	7								
CNSAD	7	1			2			4	

Dans quelques structures, certains sièges n'ont pas été pourvus.

8- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DONT LA MAJORITE DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT

Résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2006

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale						
		CFDT	CGT	SNAC FO	FSU	SUD	SAMUP	FIPMC
Centre National des Arts Plastiques	5		4			1		
Centre national de la cinématographie	9	1	3	1	4			
Centre G. Pompidou et BPI	9	4	3	2				
Centre national du livre	5	2	1			2		
Musée Guimet	5		5					
Musée Rodin	5	1	4					
Musée du Quai Branly	5	2	2		1			
Musée du Louvre	9	1	5	1		2		
CNSM Paris	7	1	2				4	
CNSM Lyon	7	1	1			4	1	
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels*	5	5						
Institut national du patrimoine	4	1						3
Institut national de recherches* archéologiques préventives	7		4			3		

*La répartition des sièges aux CHS de l'INRAP et de l'EPMOTC résulte de la consultation des personnels des deux établissements en 2005.

9- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale					
		CFDT	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD
Alsace	5	1	2			1	1
Aquitaine	5	1	2	1	1		
Auvergne	5	1	2		1		1
Bourgogne	5	1	1	1		1	1
Bretagne	5	2	1		1		1
Centre	5		1		2	2	
Champagne-Ardenne	5	1	2			1	1
Corse	4				3		1
Franche-Comté	5	1	2			1	1
Ile de France	6	1	2			1	1
Languedoc-Roussillon	5		2			1	2
Limousin	5	1	1		2		1
Lorraine	5	1	3			1	
Midi-Pyrénées	5		3			1	1
Nord-Pas-de-Calais	5	2	2				1
Haute Normandie	5	1				1	3
Basse Normandie	5	1					4
Pays de Loire	5	2	1		1	1	
Picardie	5	1	1			3	
Poitou-Charentes	5	1	3				1
Provence-Alpes-Cotes d'Azur	5	1	3				1
Rhones-Alpes	5	1	1		1	1	1
Guadeloupe	5		4				1
Guyane	4		1		1	1	
Martinique	5		3		2		
Réunion	5	1	2	1			

Dans quelques structures, certains sièges n'ont pas été pourvus.

10- REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES EN 2005 et 2006 (en nombre de sièges de représentants titulaires)

	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale									
			SNAC FO	SCENRAC CFTC	CFDT culture	SNAC-FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA		autres syndicats
										FEN	SNSC	
Adjoints administratifs	25/03/04	7				1	4	1			1	
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et magasinage	09/03/04	6	1				4	1				
Administrateurs civils	31/03/06	3			3 avec participation							
Agents administratifs	30/03/05	4				1	3					
Agents des services techniques**	17/12/03	5				1	3					1 FIPMC
Agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage***	17/12/02	5	1				3	1				
Architectes et urbanistes de l'Etat	16/07/04	4								1 SNATEAU		
Assistants ingénieurs	13/01/06	2					1				1	
Attachés d'administration centrale et conseillers techniques de service social	01/12/04	5				1	4					
Attachés des services déconcentrés*	17/04/03	5			1	1						3 SASD
Chargés d'études documentaires	26/01/05	6			2	2	2					
Chefs de travaux d'art	14/11/06	2					2					
Conducteurs auto et chefs de garage**	19/07/04	4				3	1					
Conservateurs du patrimoine	03/02/04	6		1	2	1			2			
Conservateurs généraux du patrimoine	05/02/04	2							2			
Ingénieurs d'études	20/04/05	5			1	2	1	1				
Ingénieurs de recherche	14/12/04	5			3	2						
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	03/02/05	4	1		1			2				
Inspecteurs de la création et des enseignements artistiques	02/12/04	4			4							
Inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles	13/12/06	2										2 SIG
Maîtres-assistants des écoles d'architecture	17/12/04	6			1		2	1			2	
Maîtres ouvriers**	18/12/03	4					4					
Ouvriers professionnels**	03/01/05	4				1	3					
Professeurs des écoles d'architecture	30/09/04	5					1				4	
Professeurs des écoles nationales d'art	12/07/06	4			1		1	2				
Secrétaires de documentation	23/05/06	6			2	1	3					
Secrétaires administratifs et assistants de service social	26/02/04	6			1	1	3	1				
Techniciens d'art	27/03/06	6					6					
Techniciens de recherche	14/11/06	6				3	1				2	
Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France	27/03/06	6			1		3	1			1	

*Mandat des représentants du personnel à la CAP des attachés des services déconcentrés prorogé conformément à l'avis du CIPM du 29 mars 2006.

**Corps des agents des services techniques, des conducteurs auto et chefs de garage, des maîtres ouvriers, des ouvriers professionnels fusionnés dans le corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat par décret du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat. Les CAP demeurent compétentes jusqu'à l'installation d'une CAP propre au corps des adjoints techniques (pour information : scrutin du 4 juin 2007)

***CAP compétente jusqu'à la mise en place fin 2007 de la CAP des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage suite au décret du 23 mars 2006 modifiant le décret n°95-239 du 2 mars 1995 portant statut particulier des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage du MCC.

11- REPRÉSENTATION SYNDICALE À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON-TITULAIRES

(en nombre de sièges de représentants titulaires)

CORPS	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale									
			SNAC FO	SCENRAC CFTC	CFDT culture	FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA		autres syndicats
										FEN	FAC FGAF	
Agents contractuels	21/11/05	5			1	1	2	1				

12- RÉPARTITION DES SIÈGES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

	Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	UNSA	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité national d'action sociale	15	3			7	1	1	1	2			
		20%	-	-	47%	7%	7%	7%	13%	-	-	-

13- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GRÈVES ET DES CESSATIONS COLLECTIVES ET CONCERTÉES DU TRAVAIL DE 2002 A 2006

AMPLEUR DU MOUVEMENT	NOMBRE DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES POUR FAIT DE GREVE				
	2002	2003	2004	2005	2006
Mouvement d'ampleur nationale	1017	9559	1014	7204	4278
Mouvement d'ampleur ministérielle, locale ou sectoriel	27	1736	268	842	172
Totaux	1 044	11 295	1 282	8046	4450

Le nombre important de jours de grèves en 2003 est lié aux grèves sur la réforme des retraites, très suivies.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Tableau de suivi des CTPM et CTP de l'administration centrale en 2005

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
21-janv-05	CTPM	<u>OS</u> : CFDT, FSU,FO,SUD, UNSA,CGT.15 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> : FSU	1.Echanges entre le Ministre et les représentants du personnel. 2.Approbation des PV des CTPM des 2 juillet et 21 septembre 2004. 3.Projet décret relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière d'inventaire du patrimoine culturel et au Conseil national de l'inventaire général (avis) 4.Projet décret relatif à l'inventaire général du patrimoine culturel (avis) 5.Projet décret relatif aux monuments historiques classés ou inscrits au titre II du livre VI Code patrimoine (avis favorable). 6.Projet de décret relatif aux modalités d'application de l'article 99 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales (avis)	2.Procès verbaux approuvés à l'unanimité. 3.Contrôle scientifique : avis réputé donné. 4.Inventaire général : avis réputé donné. 5.Monuments historiques : avis réputé donné. 6.Libertés et responsabilités locales : avis
17-mars-05	CTPM	<u>OS</u> : CFDT, FSU,FO,SUD, UNSA,CGT.15 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> :FO	1.Approbation PV des CTPM des 23 juillet et 12 octobre 2004. 2.Décrets relatifs aux écoles d'architecture (information) 3.Projet de circulaire relative aux logements de fonction (avis) 4.Dispositions statutaires et indemnitaires CNC (inscrit à demande de CGT, CFDT, FO, FSU)	1.PV approuvés à l'unanimité. 2.Absence de vote sur les logements de fonction
5-avr-05	CTPC	<u>OS</u> : CFDT, FSU, SUD, CGT. 8 membres ayant voix délibérative. CFTEC non représentée. <u>Adm</u> : 10 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> :FSU Parité rétablie pour les votes.	1. Approbation PV du 15 décembre 2004. 2. Arrêté relatif à l'organisation du DSI (avis). 3. Questions diverses : BFS, DIC, Panneaux et locaux syndicaux aux Bons Enfants, CTP DDAI, Cantine, création commission formation, accès des personnes handicapées aux ascenseurs.	1. PV approuvé 2. DSI : avis réputé donné.
21-avr-05	CTPM	<u>OS</u> : CFDT, FSU,FO,SUD, UNSA,CGT.15 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> : SUD	1.Approbation PV du CTPM 26 nov.2004 2.Décrets relatifs aux écoles d'architecture (avis) 3.Contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture (information) 4.Projet de décret portant application de l'art.230 de loi n°2005-157 du 23 février 2005 relatif à la création de l'établissement public du domaine national de Chambord (avis) 5.Action sociale : politique et budget alloué (inscrit à la demande des organisations syndicales)	1.PV approuvé à l'unanimité. 2.Avis favorable pour les deux projets de décrets écoles d'architecture. 4.Chambord : avis réputé donné.
26-avr-05	CTPC	<u>OS</u> : CFDT, FSU, SUD, CGT. 8 membres ayant voix délibérative. CFTEC non représentée. <u>Adm</u> : 10 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> : CFDT	1. Arrêté relatif au transfert de la gestion des professeurs des écoles d'architecture (avis). 2. Questions diverses : ascenseurs aux Bons-Enfants, questionnaire sur le regroupement des services centraux du MCC, niveau d'arbitrage après la CAP, visites d'immeubles par les membres du CHS.	1. Transfert gestion : avis favorable.
16-juin-05	CTPM	<u>OS</u> : CFDT, FSU,FO,SUD, UNSA,CGT.15 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> :UNSA	1.Projet de décret modifiant le décret n°2003-1301 du 26 décembre 2003 (Guimet) 2.Organisation de la consultation du personnel de l'INRAP (avis) 3.Point sur la situation du CNC (information)	1.Guimet : avis réputé donné. 2.Arrêté créant les CHS spéciaux INRAP : adopté à l'unanimité 3.Arrêté organisant consultation électorale INRAP EPMOTC : avis favorable.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
11-juil-05	CTPM	<u>OS</u>: CGT, FSU, FO, UNSA, SUD. FO quitte salle dès ouverture de la séance. 14 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u>: 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u>: CGT Parité rétablie pour les votes.	1.Projet décret création corps des Attachés d'administration du MCC (avis) 2.Projet décret modifiant statut particulier des corps ASM du MCC (avis) 3.Arrêté organisant consultation électorale INRAP et EPMOTC (avis); Arrêté relatif aux CHS spéciaux INRAP (info) 4.Prorogation de durée du mandat des représentants du personnel et de l'administration de certaines CAP de corps de catégorie C (avis). 5.Commission formation (avis) 6.Questions diverses : Cité de la musique, réorganisation du DSI, bilan social, musée ATP.	1.Projet décret attachés : avis favorable. (avis) 2.Projet décret ASM : avis favorable . 3.Projet arrêté organisations élections INRAP/EPMOTC adopté à l'unanimité. 4.Vœu de créer un CHS Spécial pour siège INRAP en plus des 8 CHS spéciaux. 5.Avis favorable sur prorogation des mandats des représentants CAP 6.Commission formation : point retiré de l'ordre du jour.
15 sept.2005	CTPM	<u>OS</u>: CGT, FSU, FO, UNSA, SUD. CFDT quitte salle avant ouverture séance. 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u>: 15 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u>: FSU Parité rétablie pour les votes.	1.Approbation PV des CTPM des 21 janv. et 17 mars 2005. 2.Formation professionnelle continue (bilan 2004 pour info et orientations 2006 pour avis). décret Cité de la Musique (avis). 4.Astreintes et logements de fonction (info). <u>Quatre pts inscrits à demande de CGT et FSU</u>: 5.Réformes des SDAP, circulaires PM et MCC. 6.Missions du MCC ds domaine photographie 7.Financement archéologie préventive. 8.Information sur exécution du budget 2005. 9.Questions diverses.	1.PV approuvés. 2.Orientations 2006 : avis favorable. 3. Examen du point Cité Musique repoussé au prochain CTPM.
20 oct.2005	CTPM	<u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative	1.Projet décret Cité de la Musique (avis) 2.Extension des attributions du CMN, projet d'article modifiant l'article L141-1 du code du patrimoine (avis)	CTPM n'a pas pu valablement siéger faute de quorum.
2 nov.2005	CTPM	<u>OS</u>: CGT, SUD, FSU. 10 membres voix délibérative. <u>Adm</u>: 15 membres voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u>: SUD Parité rétablie pour les votes.	1.Projet décret Cité de la Musique (avis) 2.Extension des attributions du CMN, projet d'article modifiant l'article L141-1 du code du patrimoine (avis)	1. Cité de la musique : avis réputé donné 2.CMN : avis réputé donné.
3 nov.2005	CTPC	<u>OS</u> : CFDT, FSU, SUD, CGT, CFTC. 9 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 10 membres ayant voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u>: SUD	1. Approbation PV du 5 avril 2005. 2.Programme de formation de la DAG (avis). 3. Projet d'externalisation de l'accueil aux Bons-Enfants (avis). 4. Questions diverses : évolution de la DAG vers un SG, réaménagement 6ème étage des Bons-Enfants, devenu de l'hôtel Kinsky, missions du DIC, DSI, modalités d'application de la loi du 26 juillet 2005 et impact de la LOLF sur la gestion du personnel, BFS, nomination chef SPAS.	1. PV approuvé. 2. Formation : avis favorable (unanimité). 3. Accueil Bons Enfants : avis favorable.
2 déc.2005	CTPM	<u>OS</u> : CGT, FSU, FO, SUD. 11 membres ayant voix délibérative <u>Adm</u> : 15 membres voix délibérative. <u>Secrétaire adjoint</u> : CGT Parité rétablie pour les votes.	1.Approbation PV des CTPM 20/04 et 11/07/05 2.Projet décret relatif au statut de CSI (avis) 3.Projet décret modifiant décret du 13 mai 1998 portant statut de l'ENSMIS (avis) 4. Charte NTIC (avis) 5.Journée solidarité 2006 (avis) 6/ Questions diverses (nomination chef SPAS ; devenir de la gestion du Mont Beuvray ; Manufacture Sèvres ; INRAP)	1.PV approuvés. 2.CSI : avis donné 3.ENSMIS : avis favorable 4.Charte : avis favorable 5.Journée solidarité : avis donné.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Réunions avec les organisations syndicales en 2005

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés
5 janvier 2005		Repyramidage
13 janvier 2005	Observatoire de la précarité	1.Recensement des vacataires 2003 2.Bilan des concours et nomination Sapin 3.Calendrier des concours réservés 2005 et formation de préparation à ces concours 4.Situation des enseignants vacataires des écoles d'architecture 5.Bilan des agents recrutés sur emplois aidés 6.Création des commissions consultatives paritaires des agents contractuels 7.Projet de loi transposant la directive européenne relative aux CDD dans la fonction publique
17 janvier 2005		Réorganisation DSI
1er février 2005		Situation des COBU
16 février 2005		Circulaire sur la souffrance au travail.
18 février 2005		Réorganisation DSI
22 février 2005		Réunion sur les pôles régionaux
9 mars 2005		Situation des enseignants vacataires des écoles d'architecture.
4 avril 2005	Intersyndicale sur Chambord	Statut d'EPIC de Chambord.
5 avril 2005		Centre national de la cinématographie
8 avril 2005		Situation des enseignants vacataires des écoles d'architecture.
12 avril 2005		Renouvellement des CTP de l'INHA, INRAP, EPMOTC
30 mai 2005		Suites du rapport CIRCE (sur la formation continue)
24 juin 2005		Réunion INRAP
28 juin 2005		Réunion relative au Mobilier national
4 juillet 2005		Filière surveillance et corps électoral INRAP
7 juillet 2005		Réunion sur les pages Culture

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés
11 juillet 2005	Réunion préparatoire Observatoire de la précarité	Recensement des vacataires Allocation perte d'emploi Dispositif Sapin Enseignants vacataires écoles d'architecture Emplois aidés
18 juillet 2005		Réunion relative à la contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture.
18 juillet 2005		Astreintes et autorisations d'absence.
18 juillet 2005	Observatoire de la précarité	1.Bilan des concours SAPIN, calendrier des concours réservés 2nd semestre 2005, rapport des jurys des concours Sapin. 2.Recensement des vacataires 2003 3.Emplois aidés 4.Note relative à la validation des services de non titulaire 5. Généralisation des CCP 6.Enquête sur les contractuels 7.Attestation ASSEDIC 8.Enseignants vacataires des écoles d'architecture 9.Loi transposant directive européenne relative aux CDD dans la fonction publique.
19 juillet 2005		Réunion relative à la formation professionnelle 1.Bilan 2004 de la formation professionnelle au MCC 2.Orientations 2006
20 septembre 2005		1.Information des organisations syndicales sur l'audit de la fonction RH au sein des services du MCC : Enjeux / Audit / Ateliers. 2.Recueil des observations.
22 septembre 2005		Externalisation de l'accueil aux Bons-Enfants.
27 septembre 2005		Présentation du ratio promus/promouvables. 1.Présentation du dispositif juridique (décret du 1er septembre 2005) 2.Présentation de la méthode de calcul du ratio
28 septembre 2005		Présentation aux organisations syndicales des mesures de personnel PLF 2006 1.Présentation des mesures de personnel du PLF 2006 2.Autres thèmes abordés : précarité, avenir des SDAP, carrière des contractuels, nouveaux contrats aidés
12 octobre 2005		Comptabilisation emplois ASM et mobilité des agents au Louvre

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés
14 octobre 2005		Recensement des vacataires 1.Présentation des recensements des vacataires pour les années 2003 et 2004. 2.Dispositif SAPIN.
17 novembre 2005	Réunion informelle CTPM	1. Charte d'utilisation des NTIC 2.Contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture 3.Point sur l'état d'avancement des discussions avec la FP sur la filière ASM 4.Préparation du CTPM du 31 déc.2006 5. Journée solidarité 2006 6.Projet de décret relatif au statut de la Cité des sciences et de l'industrie
21 novembre 2005		Politique indemnitaire
16 décembre 2005		Réunion intersyndicale sur la réforme des SDAP.
20 décembre 2005		Bilan des recrutements effectués au titre de la loi Sapin à la fin du dispositif.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Tableau de suivi des CTPM et CTP de l'administration centrale en 2006

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
31-janv-06	CTPM	OS : FSU,FO,SUD,UNSA,CGT. CFDT ne siège pas soit 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adjoint</u> : FSU	Discours du Ministre <u>Grands sujets de politique culturelle</u> : diversité culturelle, partenariat Education nationale, enjeux du numérique, politique de l'emploi culturel, mouvement d'harmonisation européen des diplômes des écoles d'art et d'architecture. <u>Evolutions de l'organisation du MCC</u> : EP, évolution des services patrimoniaux (INRAP et archéologie préventive, décentralisation,DRAC / SDAP, maîtrise ouvrage DRAC), création du centre des archives de Pierrefitte, réforme des fonds photos, réorganisation de la DMDTS <u>Sujets sociaux</u> : Emploi au MCC, filière ASM, précarité (loi 26 juillet 2005 et contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture), politique indemnitaire	
21-mars-06	CTPM	<u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative	Ordre du jour du CTPM du 29 mars 2006.	En l'absence des représentants du personnel, le quorum n'est pas atteint.
29-mars-06	CTPM	OS : FSU, CGT. CFDT, FO, UNSA, SUD ne siège pas, soit 8 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adj</u> : CGT Parité rétablie pour les votes.	1. Approbation PV des CTPM du 16 juin, du 15 sept, du 2 nov et du 2 déc. 2005 (pour avis). 2. Projet de décret modifiant le décret n°82-883 du 15 octobre 1982 portant création du CNAP (pour avis). 3. Projet de décret modifiant le décret n°94-03 du 3 janvier 1994 portant création de la BNF (pour avis). 4. Projet de décret modifiant le décret n°90-1026 du 14 novembre 1990 relatif à la RMN (pour avis). 5. Projet de décret organisant des recrutements exceptionnels dans les corps des techniciens des services culturels et des bâtiments de France et des adjoints techniques ASM (pour avis). 6. Prorogation du mandat des membres de la CAP des attachés des services déconcentrés (pour avis). 7. Questions diverses : conseil d'administration de Chambord, enseignants vacataires écoles d'architecture, CNHI, CAPA/Jeu de Paume, BIFI Cinémathèque.	1.Approbation PV reportée au prochain CTPM. 2.CNAP : Avis favorable. 3. BNF : Avis réputé donné. 4. RMN : Avis réputé donné. 5. Recrutement TSCBF et ASM : Avis favorable. 6. Prorogation mandat CAP : Avis favorable.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
27-avr-06	CTPM Patrimoine	OS : CFDT, FSU, FO, SUD, UNSA, CGT soit 13 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative <u>Staire adj.</u> : FO	Discours du Ministre Présentation par Michel Clement : 1. Mise en œuvre des mesures de décentralisation (Inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques). 2. Mise en œuvre des ordonnances relatives aux secteurs sauvegardés et aux monuments historiques et espaces protégés, réforme des missions du CMN. 3. Réforme des services déconcentrés (fusion des DRAC et des SDAP, création des services régionaux de l'architecture et du patrimoine). 4. Archéologie (situation de l'archéologie préventive, réforme du CNRA). Approbation des PV (cf CTPM 29/03/06) Questions diverses : enseignants vacataires écoles d'architecture, décret Chambord, consultation générale des personnels, filière ASM, Mont Beuvray, CNHI.	PV approuvés.
16-mai-06	CTPC	OS : CFDT, CGT, SUD, CFTC soit 9 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 10 membres ayant voix délibérative <u>Staire adj.</u> : CGT Parité rétablie pour les votes	1. Approbation PV des CTPC du 26 avril 2005 et du 3 novembre 2005 (pour avis) 2. Organisation de la Journée de solidarité en 2006 (pour avis). A la demande de plus de la moitié des représentants du personnel, les points 3 à 7 ont été ajoutés à l'ordre du jour: 3. Imprimerie du BFS : missions, fonctionnement, état des effectifs (pour information). 4. Standard de Valois : fonctionnement et état des effectifs (pour information). 5. DSI : point sur les situations contractuelles, sur l'audit externe, sur l'utilisation des ressources internes (pour information). 6. DIC : avancement du projet d'organigramme fonctionnel, disparités contractuelles (pour information). 7. Secrétariat général du MCC : état d'avancement du projet (pour information). 8. Questions diverses : Délocalisation DMDTS, IGAAC, Commission formation, Notation	PV approuvés. Journée solidarité : Avis réputé donné.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
29-juin-06	CTPM	OS : FSU, FO, SUD, UNSA, CGT. CFDT ne siège pas. 12 membres ayant voix délibérative	1. Approbation du PV du CTPM du 31 janv. 2006 (pour avis) ; 2. Consultation générale des personnels en 2007: - Projet de décret relatif au CTPC et au CHSC de l'EPMOTC et dérogeant à certaines dispositions des décrets n°82-452 et n°82-453 (pour avis) ; - Projet de décret relatif aux CTP et aux CHS de l'INRAP et dérogeant à certaines dispositions des décrets n°82-452 et n°82-453 ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (pour avis) ; - Projet d'arrêté organisant une consultation électorale au MCC (pour information) ; - Projet d'arrêté organisant une consultation électorale des personnels à l'INRAP (pour information) ; - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté relatif aux CTP du ministère de la culture (CTP spéciaux de l'INRAP) (pour information) ; Projet modifiant l'arrêté relatif aux CTP du MCC (pour information) ; Projet d'arrêté modifiant l'arrêté relatif aux CHS du MCC (pour information) ; Projet d'arrêté modifiant l'annexe de l'arrêté du 16 août 2002 portant création, composition et attribution du CTPC d'établissements relevant du ministre de l'Education nationale ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur (pc	1. PV approuvé. 2. Décret EPMOTC : avis favorable. Décret INRAP : Avis favorable.
		<u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative <u>Staire adj.</u> : SUD Parité rétablie pour les votes.	3. Projet de décret portant création de l'établissement public de la Porte Dorée – CNHI (pour avis) 4. Contractualisation des vacataires enseignants des écoles d'architecture (pour information) ; 5. Projet de décret modifiant le décret n°2005-703 du 24 juin 2005 relatif à l'établissement du domaine national de Chambord (pour information) ; 6. Projet de décret relatif aux organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale (pour avis) ; 7. Changement de statut de Bibracte – Mont-Beuvray (pour information) ;	3. CNHI : Avis favorable. 6. Organismes consultatifs : Avis réputé donné.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
			Conformément à la demande de plus de la moitié des représentants du personnel (art.21 du décret n°82-452 du 28 mai 1982), le bilan social est retiré de l'ordre du jour, les points suivants sont ajoutés ainsi que les points 4 et 7 : 8. Le suivi des engagements ministériels suite à la grève de la filière ASM (pour information) ; 9. Inscription de certains emplois de l'établissement du quai Branly sur décret liste dérogatoire (pour information) ; 10. Rendement de la redevance de l'archéologie préventive au terme du premier semestre 2006 et projections qui peuvent être faites du rendement de la RAP pour l'année 2006 (conformément à l'engagement du ministre lors du CTPM d'avril 2006) (pour information) ; 11. Questions diverses : transfert conférenciers de la RMN / contrat de performance CMN / rattachement musée Sèvres à la Manufacture de Sèvres.	
20 sept. 2006	CTPM	OS : FSU, FO, SUD, UNSA, CGT. CFDT ne siège pas. 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adj.</u> : UNSA Parité rétablie pour les votes	1. Introduction par le ministre : présentation du programme des CTPM de l'automne. 2. Projet de décret portant création de l'établissement public du Palais de la Porte Dorée-CNHI (pour avis) 3. Projet de décret relatif à la commission nationale des monuments historiques (pour avis) 4. Projet de décret portant modernisation et simplification du droit des monuments historiques et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (pour avis). 5. Formation professionnelle continue : bilan 2005 (pour information) / orientations stratégiques 2007 (pour avis) 6. Questions diverses : lutte contre l'illettrisme.	2. CNHI : réexamen suite à modification substantielle dans la composition du CA. Avis favorable. 3. Comm.nationale des MH : Avis favorable. 4. Modernisation droit des MH : Avis favorable. 5. Orientations stratégiques 2007 : Avis favorable.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
28 sept. 2006	CTPM	<u>OS</u> : FSU, FO, SUD, UNSA, CGT. CFDT ne siège pas. 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adj</u> : FSU Parité rétablie pour les votes.	1. Budget du MCC pour 2007 (pour information) 2. Transfert des visites-conférences de RMN aux EPA (pour information) 3. Arrêté modifiant l'arrêté relatif à l'organisation et aux missions de la DMDTS (pour avis) 4. Projet décret portant création Secrétariat général au MCC (pour avis). 5. Projet décret relatif aux modalités temporaires d'accès aux corps des attachés d'administration et des secrétaires administratifs du MCC (pour avis). 6. Projet décret relatif aux modalités temporaires d'accès aux corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du MCC (pour avis). 7. Projet décret modifiant décret n°2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du MCC (archives nationales) (pour avis). 8. Questions diverses : délégation des actes de gestion du château de Versailles / rattachement du musée de Sèvres à la Manufacture. Le CTPM du 18 octobre se prononcera sur les textes de l'ordre du jour repoussé.	3. DMDTS : vote reporté au prochain CTPM. 4. Secrétariat général : Avis réputé donné. 5. Attachés et SA : Avis favorable. 6. Ingénieurs : Avis favorable. 7. Archives nationales : Avis réputé donné.
18 oct. 2006	CTPM	<u>OS</u> : FSU, FO, UNSA, SUD, CGT. CFDT ne siège pas. 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adj</u> : CGT Parité rétablie pour les votes.	1. Approbation des PV des CTPM du 29 mars et 27 avril 2006 (avis) 2. Arrêté modifiant l'arrêté relatif à l'organisation et aux missions de la DMDTS (pour avis) Arrêté portant organisation des services de la DMDTS (pour avis) 3. Rendement de la redevance d'archéologie préventive (pour information) 4. Projet décret relatif aux DRAC (pour avis) Circulaire relative au regroupement des DRAC et SDAP et à l'organisation de ces services en matière de patrimoine et d'architecture (pour information) 5. Projet décret portant délégation, pour certains corps de fonctionnaires, d'actes de gestion au profit du Président de la BNF (pour avis) Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégorie A, B, C au Président de la BNF (pour information). 6. Questions diverses : locaux de l'école d'architecture de Paris-Malaquais.	1. PV approuvés. 2. Arrêté missions DMDTS : Avis favorable. Arrêté organisation DMDTS : Avis favorable. 4. Décret SDAP : Avis favorable. 5. BNF : décret reporté.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
10 nov. 2006	CTPC	<u>OS</u> : CFDT, CFTC, FSU, SUD, CGT, soit 9 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 10 membres ayant voix délibérative <u>Staire adj</u> : CFDT	1. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 mars 2002 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de l'administration générale (pour avis) 2. Projet d'arrêté relatif à l'organisation de la direction des archives de France (pour avis) 3. Questions diverses : DSI / BFS / DIC / évolution de l'organisation DAG et création secrétariat général / IGAAC / Vente immeubles Vigny-Croisilles et Kinsky.	1. Organisation sous directions DAG : Avis favorable. 2. Organisation DAF : Avis favorable.
16 nov. 2006	CTPM	<u>OS</u> : CGT, SUD, FSU, UNSA, FO, CFDT ne siège pas, soit 12 membres ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix délibérative. <u>Staire adj</u> : FO Parité rétablie pour les votes.	1. Projet décret portant délégation, pour certains corps de fonctionnaires, d'actes de gestion au profit du Président de la BNF (pour avis) Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégorie A, B, C au Président BNF (pour information). 2. Plan de résorption de la précarité à l'INRAP: point d'étape (pour information) 3. Projet de décret fixant les modalités du transfert définitif aux régions des services régionaux de l'inventaire du MCC (pour information) 4. Projet de décret modifiant le décret n°95-462 du 26 avril 1995 portant statut du CMN (pour avis) 5. Questions diverses : dotation habillement / mécénat / RMN.	1. Décret BNF : Avis réputé donné. 3. Décret transfert SRI : Avis réputé donné. 4. Décret CMN: Avis réputé donné.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Participants	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
14 déc. 2006	CTPM	<u>OS</u> : CGT, SUD, FSU, UNSA, FO. CFTD ne siège pas, soit 12 membres supérieur (pour avis) ayant voix délibérative. <u>Adm</u> : 15 membres ayant voix du patrimoine (pour avis) délibérative. <u>Staire adj</u> : SUD Parité rétablie pour les votes.	1. Projet de décret relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant du Ministre chargé de l'enseignement 2. Projet de décret modifiant le décret n° 90-404 du 16 mai 1990 portant statut particulier du corps des conservateurs Arrêté fixant l'échelonnement indiciaire du corps des conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine (pour information) 3. Projet de décret portant statut des architectes en chef des monuments historiques (pour avis) 4. Projets de convention de transfert : monuments comportant du personnel transféré : Haut-Koenigsbourg, Jumièges, Chaumont (pour avis) / Projets de convention de transfert de 11 monuments sans transfert de personnel (pour avis) 5. Bilan social 2003-2004 (pour information) 6. Questions diverses : Situation école d'architecture de Lyon / Contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture / Sous traitance surveillance au Louvre / Frais déplacement et remboursement pour les concours de filière ASM / Application prime de fin d'année aux fonctionnaires détachés / CHS Pompidou-BPI.	1. Décret gestion des personnels bibliothèques : Avis favorable. 2. Décret conservateurs patrimoine : Avis favorable. 3. Décret architectes en chef MH: Avis réputé donné. 4. Transfert HT-Koenigsbourg, Jumièges, Chaumont : Avis réputé donné. Conventions sans transfert de personnel : Avis favorable.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Réunions avec les organisations syndicales en 2006

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés
2 janvier 2006	Réunion préparatoire CTPM 31 janv. 2006	Rencontre entre le ministre et chaque organisation syndicale représentée au CTPM.
26 janvier 2006		Utilisation des NTIC par les organisations syndicales. Réunion préparatoire à la rédaction d'un projet de convention nationale cadre relatif à l'utilisation des NTIC par les organisations syndicales.
27 janvier 2006		Présentation de projet de contrat dans le cadre de la contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture
8 février 2006		Filière ASM.
9 février 2006		Loi du 26 juillet 2005. Présentation générale du dispositif et de la circulaire par le SPAS
23 février 2006	Réunion préparatoire CTPM 21 mars 2006 sur décret RMN	Projet de décret modifiant le décret RMN.
23 février 2006		Statut des contractuels du CNC
1er mars 2006		Statut des contractuels du CNC
22 mars 2006		Présentation de la réforme du statut des conservateurs.
24 mars 2006		Réunion souffrance au travail
6 avril 2006		Réunion lancement référendum
18 mai 2006	Réunion informelle du CTPM	1. Décentralisation de l'inventaire. 2. Contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture. 3. Inscription sur la liste des EPA prévue au 2° de l'art.3 de la loi n°84-16 du Quai Branly. 4. Questions diverses : filière ASM, loi du 26 juillet 2005, recensement des vacataires, CAPA, vente hôtels Kinsky et Vigny-Croisilles, Saint-Cloud, CNC, Référendum, Journée de solidarité, Nuit des musées, CNHI, transfert gestion BnF.
22 mai 2006		Réunion filière accueil et surveillance.
24 mai 2006		Réunion utilisation des NTIC par les organisations syndicales.
13 juin 2006		Réunion bilan social.
13 juin 2006		Réunion référendum.
20 juin 2006		Enseignants vacataires des écoles d'architecture.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés
22 juin 2006	Observatoire de la précarité	Recensement des enseignants vacataires. Bilan Sapin. Emplois aidés. Contractualisation des enseignants vacataires des écoles d'architecture.
26 juin 2006		Réunion sur mesures Jacob.
14 septembre 2006		Création d'un secrétariat général au ministère.
26 septembre 2006		Réunion référendum.
27 septembre 2006		Présentation PLF 2007.
11 octobre 2006		Filière ASM.
24 octobre 2006		Réunion référendum.
26 octobre 2006		Réforme du statut des conservateurs du patrimoine.
7 novembre 2006		Modalités de gestion des contractuels.
9 novembre 2006		Réunion scission BBAF/BDO
9 novembre 2006		Transfert des actes de gestion BnF.
13 novembre 2006		INRAP.
28 novembre 2006		Astreintes.
29 novembre 2006		Réforme du statut des conservateurs. Recrutement dans le corps des conservateurs.
1er décembre 2006		INRAP.
8 décembre 2006		INRAP.
11 décembre 2006		INRAP.
11 décembre 2006	Préparation CTPM du 14 décembre	Points à l'ordre du jour du CTPM du 14 décembre 2006.

Les comptes épargne temps

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2005

		Nombre de comptes épargne temps ouverts depuis la mise en place du CET jusqu'au 31/12/2005					Nombre de jours cumulés par les agents depuis le 29 avril 2002, y compris les jours versés au titre de 2005 quelque soit la date d'alimentation du compte			
CET 2005		Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total des comptes ouverts depuis la mise en place du CET	Dont nombre de comptes ouverts par des personnes au forfait	Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total du nombre de jours cumulés
Catégorie A niveau Administrateur	Hommes	23	30	48	102	63	552,5	1094,5	2017	3741
	Femmes	7	33	28	69	46	167	1285	1211,5	2717
	Total	30	63	77	171	109	719,5	2379,5	3229,5	6458
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	109	114	56	268	79	2235	3558	1631,5	7664
	Femmes	106	116	99	309	53	1552	2316,5	1968	5947
	Total	216	230	155	561	132	3788	5874,5	3599,5	13655
Total Catégorie A	Hommes	132	145	105	361	142	2787,5	4703,5	3690,5	11450
	Femmes	113	153	128	372	99	1709	3601,5	3179,5	8664
	Total	245	298	233	733	241	4496,5	8305	6870	20114
Catégorie B	Hommes	40	43	21	98	3	795	1191,5	447,5	2469
	Femmes	70	47	34	137	1	766,5	527,5	630	1924
	Total	110	90	55	235	4	1561,5	1719	1077,5	4393
Catégorie C	Hommes	92	44	30	166	0	1474,5	938,5	459,5	2934
	Femmes	94	68	30	147	4	669,75	905	545	2141,75
	Total	186	112	60	310	4	2144,25	1843,5	1004,5	5075,75
Ensemble	Hommes	264	232	156	633	145	5057	6833,5	4597,5	16853
	Femmes	277	268	192	664	104	3145,25	5034	4354,5	12729,75
	Total	541	500	348	1297	249	8202,25	11867,5	8952	29582,75

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2005

CET 2005		Nombre total de jours du CET utilisés par les agents depuis le 29 avril 2002* jusqu'au 31/12/2005				Nombre d'agents ayant utilisé des jours issus de leur CET			
		Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total du nombre de jours utilisés	Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total des agents ayant consommés des jours issus de leur CET
Catégorie A niveau Administrateur	Hommes	0	0	5	5	0	0	1	1
	Femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	5	5	0	0	1	1
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	4	8	15,5	27,5	1	2	1	4
	Femmes	1	37	5	43	1	3	1	5
	Total	5	45	20,5	70,5	2	5	2	9
Total Catégorie A	Hommes	4	8	22,5	120,5	1	2	2	7
	Femmes	1	37	6	59	1	3	1	6
	Total	5	45	28,5	179,5	2	5	3	13
Catégorie B	Hommes	40	0	1	66	1	0	0	2
	Femmes	5	16	6	27	1	2	1	4
	Total	45	16	7	93	2	2	1	6
Catégorie C	Hommes	0	25	18	43	0	2	2	4
	Femmes	3,5	0	0	3,5	1	0	0	1
	Total	3,5	25	18	46,5	1	2	2	5
Ensemble	Hommes	44	33	41,5	229,5	2	4	4	13
	Femmes	9,5	53	12	89,5	3	5	2	11
	Total	53,5	86	53,5	319	5	9	6	24

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2005

CET 2005		Nombre de nouveaux comptes épargne temps ouverts au cours de l'année 2005	Nombre de jours versés au titre de l'année 2005 par l'ensemble des agents	Nombre de jours consommés au cours de l'année 2005 par l'ensemble des agents
Catégorie A niveau administrateur	Hommes	8	958	0
	Femmes	6	648	0
	Total	14	1 606	0
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	35	1 869	1
	Femmes	50	1 420	11
	Total	85	3 306	12
Catégorie A Total	Hommes	49	3 081	1
	Femmes	55	2 166	11
	Total	104	5 247	12
Catégorie B	Hommes	17	732	0
	Femmes	17	537	16
	Total	34	1 268,50	16
Catégorie C	Hommes	20	817	40
	Femmes	19	541,75	0
	Total	39	1358,75	40
Ensemble	Hommes	86	4 631,50	41
	Femmes	91	3 258,75	27
	Total	178	7 890,25	68

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2006

		Nombre de comptes épargne temps ouverts depuis la mise en place du CET jusqu'au 31/12/2006					Nombre de jours cumulés par les agents depuis le 29 avril 2002, y compris les jours versés au titre de 2006 quelque soit la date d'alimentation du compte			
CET 2006		Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total des comptes ouverts depuis la mise en place du CET	Dont nombre de comptes ouverts par des personnes au forfait	Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total du nombre de jours cumulés
Catégorie A niveau Administrateur	Hommes	14	22	40	76	103	627	926	2099	3652
	Femmes	1	21	25	47	30	84	1236	1379	2699
	Total	15	43	65	123	133	711	2162	3478	6351
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	112	145	68	325	115	2651	4933	2898	10482
	Femmes	136	158	125	419	141	2333	3417	3392	9142
	Total	248	303	193	744	256	4984	8350	6290	19624
Catégorie A Total	Hommes	126	167	108	401	218	3278	5859	4997	14134
	Femmes	137	179	150	466	171	2417	4653	4771	11841
	Total	263	346	258	867	389	5695	10512	9768	25975
Catégorie B	Hommes	36	33	19	88	82	1101	1114	668	2883
	Femmes	48	42	34	124	0	948	586	592	2126
	Total	84	75	53	212	82	2049	1700	1260	5009
Catégorie C	Hommes	79	51	20	150	0	1358	1250	583	3191
	Femmes	52	55	27	134	17	678	1289	522	2489
	Total	131	106	47	284	17	2036	2539	1105	5680
Ensemble	Hommes	241	251	147	639	300	5737	8223	6248	20208
	Femmes	237	276	211	724	188	4043	6528	5885	16456
	Total	478	527	358	1363	488	9780	14751	12133	36664

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2006

		Nombre d'agents ayant utilisé des jours issus de leur CET				Nombre total de jours du CET utilisés par les agents depuis la mise en place du dispositif jusqu'au 31/12/2006			
CET 2006		Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Nombre de CET utilisés	Agés de moins de 45 ans (nés en 1961 ou après)	Agés de 45 à 54 ans (nés entre 1960 et 1951)	Agés de 55 ans et plus (nés en 1950 ou avant)	Total de jours CET utilisés
Catégorie A niveau Administrateur	Hommes	0	0	2	2	0	0	20	20
	Femmes	0	0	2	2	0	0	72	72
	Total	0	0	4	4	0	0	92	92
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	2	5	5	12	5	59	115	179
	Femmes	3	4	6	13	84	32	124	240
	Total	5	9	11	25	89	91	239	419
Total Catégorie A	Hommes	2	5	7	14	5	59	135	199
	Femmes	3	4	8	15	84	32	196	312
	Total	5	9	15	29	89	91	331	511
Catégorie B	Hommes	2	2	1	5	41	43	0	84
	Femmes	5	3	0	8	98	13	0	111
	Total	7	5	1	13	139	56	0	195
Catégorie C	Hommes	2	2	2	6	20	45	18	83
	Femmes	1	0	3	4	3	0	1	4
	Total	3	2	5	10	23	45	19	87
Ensemble	Hommes	6	9	10	25	66	147	153	366
	Femmes	9	7	11	27	185	45	197	427
	Total	15	16	21	52	251	192	350	793

LES COMPTES EPARGNE TEMPS 2006

CET 2006		Nombre de nouveaux comptes épargne temps ouverts au cours de l'année 2006	Nombre de jours versés au titre de l'année 2006 par l'ensemble des agents	Nombre de jours consommés au cours de l'année 2006 par l'ensemble des agents
Catégorie A niveau Administrateur	Hommes	5	1029	81
	Femmes	1	487	61
	Total	6	1516	142
Catégorie A niveau Attaché	Hommes	24	2172	116
	Femmes	40	2137	138
	Total	64	4309	254
Total Catégorie A	Hommes	29	3201	197
	Femmes	41	2624	199
	Total	70	5825	396
Catégorie B	Hommes	9	586	47
	Femmes	13	474	113
	Total	22	1060	160
Catégorie C	Hommes	17	864	35
	Femmes	18	630	0
	Total	35	1494	35
Ensemble	Hommes	55	4651	279
	Femmes	72	3728	312
	Total	127	8379	591

Les travailleurs handicapés

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE LA LOI DE 1987 EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Bénéficiaires de la loi de 1987 en faveur des travailleurs handicapés, par type de bénéficiaire et par catégorie statutaire
(hors stagiaires(*), apprentis, CES, emplois jeunes et emplois Berkani de droit privé)

2005	TITULAIRES									AGENTS NON TITULAIRES			TOTAL GENERAL		
	CATEGORIE A			CATEGORIE B (intégrant les CII)			CATEGORIE C								
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agents recrutés comme handicapés COTOREP															
- sur contrat art 27 de la loi 84-16	0	15	15	4	22	26	2	71	73				6	108	114
- par concours externe de droit commun	0	0	0	1	1	2	7	2	9				8	3	11
- par la voie des emplois réservés	1	4	5	1	5	6	7	14	21				9	23	32
- sur contrat art 4 et 6 de la loi 84-16 ou ouvriers d'État	1	0	1	0	1	1	1	1	2	1	3	4	3	5	8
- dont le mode de recrutement est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	55	57	2	55	57
Total	2	19	21	6	29	35	17	88	105	3	58	61	28	194	222
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	0	0	0	5	0	5	15	5	20				20	5	25
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	2	9	11	0	0	0	1	0	1	3	8	11	6	17	23
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5	1	4	5
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors COTOREP)	0	0	0	1	0	1	51	0	51				52	0	52
Agents reclassés ou assimilés	0	0	0	2	0	2	10	1	11	0	0	0	12	1	13
Handicapés COTOREP non compris dans les catégories ci-dessus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents titulaires d'une carte d'invalidité	0	4	4	2	5	7	6	4	10	0	0	0	8	13	21
Agents titulaires d'une AAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	4	32	36	16	34	50	100	98	198	7	70	77	127	234	361

(*) stagiaires handicapés accueillis pour des stages pratiques dans le cadre de formations diplômantes ou de conventions conclues avec des structures de travail protégé.

2006	TITULAIRES									AGENTS NON TITULAIRES			TOTAL GENERAL		
	CATEGORIE A			CATEGORIE B (intégrant les CII)			CATEGORIE C								
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Agents recrutés comme handicapés COTOREP															
- sur contrat art 27 de la loi 84-16	0	0	0	20	0	20	70,4	40	110,4				90,4	40	130,4
- par concours externe de droit commun	0	0	0	1	1	2	10,8	2	12,8				11,8	3	14,8
- par la voie des emplois réservés	2	3	5	2	4	6	17	9	26				21	16	37
- sur contrat art 4 et 6 de la loi 84-16 ou ouvriers d'État	1	0	1	0	1	1	1,9	1	2,9	2	2	4	4,9	4	8,9
- dont le mode de recrutement est inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15,4	16,4	31,8	15,4	16,4	31,8
Total	3	3	6	23	6	29	100,1	52	152,1	17,4	18,4	35,8	143,5	79,4	222,9
Fonctionnaires titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)	0	0	0	5	0	5	15	5	20				20	5	25
Accidentés du travail titulaires d'une rente pour incapacité permanente d'au moins 10%	5,75	5,75	11,5	0	0	0	5,75	0	5,75	3	3	6	14,5	8,75	23,25
Agents frappés d'une incapacité d'au moins 2/3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,25	3,75	5	1,25	3,75	5
Agents recrutés par la voie des emplois réservés (hors COTOREP)	0	0	0	1	0	1	49	0	49				50	0	50
Agents reclassés ou assimilés	0	0	0	2	0	2	10	1	11	0	0	0	12	1	13
Handicapés COTOREP non compris dans les catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents titulaires d'une carte d'invalidité	0	4	4	2	5	7	6	4	10	0	0	0	8	13	21
Agents titulaires d'une AAH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	8.75	12.75	21.5	33	11	44	185.85	62	247.85	21.65	25.15	46.8	249.25	110.9	360.15

Les agents inaptes dont le poste de travail a été adapté ne sont pas comptabilisés dans la déclaration au FIPHP